

# PLAN PAYSAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE (88)



**VOSGES**  
Le Département

JDM PAYSAGISTES DPLG & URBICAND URBANISTES - 2015



# AVANT-PROPOS

CONTEXTE & OBJECTIFS

# LE MOT DU PRÉSIDENT

## Le paysage au cœur de notre projet de territoire

Quand, en février 2013, notre collectivité a décidé de répondre à l'appel à projet Plan de Paysage lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, elle n'imaginait pas l'aventure qui l'attendait : la construction, avec les acteurs locaux (agriculteurs, artisans, responsables associatifs défendant l'environnement et le patrimoine, habitants simplement citoyens), d'un véritable projet pour le territoire fondé sur une ressource qu'on ne pouvait pas nous retirer, à savoir nos paysages !

Préservés, ils offrent chez nous un cadre de vie magnifique ! Au quotidien, la Saône et ses affluents, les prairies rythmées par les haies et les espaces boisés, les champs cultivés aux multiples couleurs, l'immense forêt de Darney, les villages, dont plusieurs nous sont hérités de la Renaissance, se répondant l'un à l'autre sur les versants des vallées, font de notre territoire un tableau rural favorisant la détente et la vie en pleine nature.

Cependant, s'ils sont encore aujourd'hui globalement très préservés, nos paysages voient de nouvelles menaces les mettre en danger : construction de pavillons à l'extérieur des cœurs de villages, multiplication des ruines livrant l'image d'un territoire fantôme, implantations disgracieuses de bâtiments agricoles, fermeture progressive des vallées les plus attractives pour les touristes.

Face à ces tendances qui, ailleurs, ont gravement dégradé les paysages, les élus communautaires ont décidé de réagir pour protéger l'une des plus importantes ressources du territoire : son patrimoine paysager qui rassemble à la fois ses richesses naturelles, son bâti témoin de son identité agricole et les savoir-faire de ses habitants (agriculteurs, forestiers, carriers, verriers, forgerons,...). En s'engageant dans l'élaboration d'un Plan de Paysage, la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne a en effet souhaité prendre en main son destin. Pour garantir sa qualité paysagère, mais aussi la valoriser et accompagner au mieux son évolution, le Plan de Paysage propose de nombreuses actions concrètes visant à préserver les espaces agricoles et forestiers, à mettre en valeur l'identité locale liée à l'eau, à développer le territoire, notamment à travers le tourisme, et à promouvoir un urbanisme de qualité.

Dès l'origine, les élus ont souhaité renforcer cette intention politique de fonder le projet de territoire sur les paysages en s'engageant dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document de planification d'urbanisme doit permettre de rendre opposables de nombreuses préconisations du Plan de Paysage, mais il doit également permettre d'aborder de multiples autres thématiques : environnement, énergies renouvelables, biodiversité, tourisme, économie, agriculture, déplacements, risques, ressource en eau, consommation de l'espace, habitat, mixité sociale, démographie,...

En faisant le pari que la beauté de notre territoire attirera à l'avenir de nouveaux habitants, visiteurs et investisseurs, la Communauté de Communes lutte contre la déprise démographique dont elle souffre cruellement. En se battant chaque jour sur tous les fronts (économie, services à la population, environnement,...) avec ses modestes moyens financiers et humains, elle veut pleinement participer à l'actuel projet de création du Parc Naturel Régional des Sources de Saône et Meuse, projet essentiel au développement de notre territoire qui, comme chaque territoire en France, a sa singularité à partager.

**Alain Roussel,**

Président de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

# UN PLAN DE PAYSAGE, POURQUOI? POUR QUI? COMMENT?

«Le plan de paysage est une démarche volontaire, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Il s'agit de remettre au cœur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse de ce territoire et qui par ailleurs est porteur de sens pour les populations : le paysage.» Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le plan de paysage est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Il s'agit donc d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) en remettant le paysage au cœur du processus. Cette démarche concerne aussi bien les milieux urbains que ruraux, les territoires dégradés comme ceux de grande qualité, les espaces remarquables et ceux du quotidien. Le plan de paysage est aussi une démarche concertée entre différents acteurs (élus, habitants, entrepreneurs, etc.) au service d'un projet de territoire. Il peut donc influencer les pratiques individuelles.

Le plan de paysage du Pays de la Saône Vosgienne est une démarche volontaire de la Communauté de Communes. Il n'a aucune valeur réglementaire et n'est pas opposable aux tiers. Dans ce sens, sa mise en place a véritablement eu pour ambition de :

- dépasser les limites administratives, afin d'encourager la cohérence de l'ensemble des démarches communales ;
- dépasser les domaines de compétences, pour inciter à la compréhension mutuelle des attentes de chaque acteur du paysage.

Il repose sur :

*un état des lieux*

des paysages et de leur dynamique sur le territoire ;

*la formulation d'orientations de qualité paysagère,*  
c'est-à-dire des objectifs fixés par la collectivité concernant  
les caractéristiques paysagères de son cadre de vie ;

*la mise en œuvre concertée d'un programme d'actions*  
et d'actions ciblées pour répondre à ces objectifs.

# MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'élaboration du Plan Paysage du Pays de la Saône Vosgienne s'est déroulée en 3 phases :

- **#1** : Diagnostic partagé et enjeux
- **#2** : Orientations territoriales stratégiques
- **#3** : Programme d'actions.

Parce que faire évoluer la perception de la question du paysage et les conditions de l'action sur celui-ci passe par le débat entre tous les acteurs du territoire, l'élaboration d'un **diagnostic partagé par tous et d'une vision collective des enjeux et des objectifs** a constitué la première phase de la démarche du Plan Paysage du Pays de la Saône Vosgienne.

La seconde phase du Plan Paysage a eu pour objectif la construction collective de grandes **orientations territoriales stratégiques** qui ont constitué une véritable «feuille de route» pour la suite de l'étude. Celles-ci ont été organisées autour de quatre grands axes plaçant les paysages identitaires du Pays de la Saône Vosgienne au cœur du développement local du territoire et déclinées sur la **carte des orientations territoriales stratégiques** accompagnée d'un document de légende détaillé.

- **AXE 1** : Préserver et développer des espaces agricoles et forestiers participant positivement au cadre de vie
- **AXE 2** : Pour révéler l'identité du territoire liée à l'eau
- **AXE 3** : Pour la découverte des paysages et le développement local
- **AXE 4** : Pour un urbanisme de qualité, reflet de l'identité architecturale du Pays de la Saône Vosgienne

En croisant l'ensemble des approches thématiques (agriculture, paysage, urbanisme, architecture...), et afin de répondre aux objectifs de qualité paysagère fixés par les élus de la Communauté de Communes, ces orientations territoriales stratégiques ont été déclinées collectivement dans un **programme d'actions**. Ce travail a fait l'objet de la troisième phase du Plan Paysage présentant une série d'actions détaillées sous la forme de «**fiches-actions**», à mettre en œuvre sur le territoire à court, moyen et à long terme.

## ANIMATION ET CONCERTATION DU PLAN PAYSAGE DE LA SAÔNE VOSGIENNE

Un dispositif de concertation et d'animation a été développé tout au long des différentes phases d'élaboration du Plan Paysage.

Afin d'établir, en phase 1, un diagnostic du territoire au plus près du ressenti des habitants du territoire, la mise en œuvre de «l'**Atelier-Photo**» a véritablement fondé les bases du dispositif d'animation et de concertation.

Une série de «grands rendez-vous», organisés avec l'ensemble des acteurs du territoire, a également rythmé l'ensemble la démarche, au long des différentes phases d'élaboration du Plan Paysage. Envisagés comme des temps de réflexion collective, l'organisation des «**Ateliers-Paysage**» a permis de mettre en valeur la vision transversale du paysage sur le territoire et d'ancrer les bases d'un réel projet fédérateur, partagé et porté par tous, et s'appuyant à la fois sur le patrimoine, l'écologie, la géographie et l'histoire ainsi que sur les dimensions culturelles, esthétiques et symboliques du territoire du Plan Paysage du Pays de la Saône vosgienne.

Le calendrier ci-contre présente les différentes étapes de réalisation du Plan Paysage du Pays de la Saône Vosgienne ainsi que le déroulé du dispositif d'animation et de concertation mis en place tout au long de son élaboration.

# CALENDRIER : LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

Calendrier des différentes étapes de réalisation du Plan Paysage du Pays de la Saône Vosgienne. Animation et Concertation. <b>Le Plan Paysage du Pays de la Saône Vosgienne : un projet de territoire élaboré et partagé par tous les acteurs du territoire</b>	
14/01/2014	Réunion de lancement du Plan Paysage du Pays de la Saône Vosgienne - Comité de pilotage
<b>PHASE 1 : DIAGNOSTIC &amp; ENJEUX</b>	
Janvier - Mars 2014	Mise en oeuvre de l'Atelier Photo participatif
27/02/2014	Comité technique Phase 1 Réunion publique : «Premiers pas vers le Plan Paysage » en collaboration avec Marc Benoît, Directeur de recherche à l'INRA - Mirecourt
13/05/2014	Ateliers-Paysage Phase 1 : atelier participatif avec les acteurs locaux (habitants, élus, partenaires techniques, ...). Lectures de paysage in-situ. Échanges et débats sur films thématiques : agriculture, paysage, habitat...
23/06/2014	Réunion de présentation de l'avancée du diagnostic partagé avec les élus locaux (habitants, élus, partenaires techniques, ...).
10/07/2014	Comité de pilotage Phase 1 - Rendu et validation Phase 1 'Diagnostic partagé et Enjeux'
<b>PHASE 2 : ORIENTATIONS TERRITORIALES STRATÉGIQUES</b>	
04/11/2014	Ateliers-Paysage Phase 2 : ateliers participatifs avec les acteurs locaux (habitants, élus, partenaires techniques, ...). Interventions des partenaires associés in-situ (agriculteurs et artisans locaux, Conseil Général des Vosges, associations locales,...). Échanges et débats sur les orientations stratégiques du territoire. Comité technique Phase 2
09/03/2015	Comité de pilotage Phase 2 - Rendu et validation Phase 2 'Orientations territoriales stratégiques'
<b>PHASE 3 : PROGRAMME D' ACTIONS</b>	
16/04/2015	Ateliers-Paysage Phase 3 : ateliers participatifs avec les acteurs locaux (associations locales, habitants, élus, partenaires techniques,...). Réflexion thématique sur le programme d'actions. Échanges et débats. Comité technique PHASE 3
22/05/2015	Réunion de concertation avec l'équipe en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
08/07/2015	Réunion de présentation de l'avancée du Plan Paysage avec les élus locaux
<b>PHASE 4 : Restitution du Plan Paysage</b>	
29/09/2015	Réunion de présentation du Plan Paysage à l'équipe en charge du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Comité de pilotage Réunion publique de restitution du Plan Paysage



# PLAN PAYSAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE (88)

# 1

DIAGNOSTIC PARTAGÉ & ENJEUX



**VOSGES**  
Le Département

JDM PAYSAGISTES, DPLG & URBICAND URBANISTES - 2015

# #1 SOMMAIRE

## CHAPITRE 1

### LES FONDEMENTS DU TERRITOIRE

1.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	14
1.2	LE SOCLE NATUREL, L'HYDROGRAPHIE ET LA GÉOLOGIE	16
1.3	LES FONDEMENTS HISTORIQUES	17

## CHAPITRE 2

### LES PERCEPTIONS ET L'IMAGE DU TERRITOIRE REGARDS CROISÉS

2.1	LE REGARD DES HABITANTS : ATELIER PHOTO COLLECTIF	20
	L'origine de la méthode	21
	La méthode et la formulation du questionnaire	22
	Les résultats	23
	Commentaires et enjeux	27

## CHAPITRE 3

### LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE

3.1	LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE LECTURE	30
3.2	TROIS GRANDS PAYSAGES DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE	32
	Du Haut Plateau au Val de Saône, les paysages structurent le territoire	33
3.3	LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU HAUT PLATEAU ET DE LA CÔTE	34
	Un paysage agricole ouvert sur l'horizon forestier	35
	La côte habitée tournée vers la lisière prairiale	37
3.4	LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA SAÔNE VOSGIENNE	38
	La vallée de la Saône, véritable charpente paysagère du territoire	39
	La vallée de la Saône et ses ambiances paysagères variées	40
	La vallée de l'Ourche et la vallée du Gras	41
	La forêt de Darney et les clairières de Claudon	42
	Les collines ondulantes de la Saône Vosgienne	43
3.5	ENTITÉ PAYSAGÈRE DU VAL DE SAÔNE CALCAIRE	44
3.6	DES HOMMES ET DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES	46

# DIAGNOSTIC PARTAGÉ & ENJEUX

## **CHAPITRE 4** **LES PAYSAGES HABITÉS** **EN PAYS SAÔNE VOSGIENNE**

<b>4.1</b>	<b>LES ENTITÉS URBAINES // LES DIFFÉRENTES ÉCHELLE DE LECTURE</b>	<b>50</b>
<b>4.2</b>	<b>L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE</b> La Communauté de Communes et ses relations au territoire	<b>52</b> 53
<b>4.3</b>	<b>LES TYPOLOGIES URBAINES</b> Un bourg centre : Monthureux-sur-Saône De nombreux villages agricoles Quelques hameaux dispersés et des clairières habitées Des fermes isolées dans le paysage	<b>54</b> 56 58 60 61
<b>4.4</b>	<b>L'ACCROCHE GÉOGRAPHIQUE DES BOURGS</b> Les bourgs sur un éperon rocheux Les villages en balcon installés à mi-coteaux Les villages en fond de vallon	<b>62</b> 64 66 68
<b>4.5</b>	<b>LES MORPHOLOGIES URBAINES</b> Le village-rue typique de Lorraine Le village groupé Des espaces publics structurants Les lisières paysagères des bourgs Les nouvelles formes urbaines	<b>70</b> 72 74 76 78 80
<b>4.6</b>	<b>LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DU TERRITOIRE</b>	<b>82</b>

## **CHAPITRE 5** **LES DYNAMIQUES** **ET LES ENJEUX** **EN PAYS SAÔNE VOSGIENNE**

<b>5.1</b>	<b>L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE</b> PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX	<b>92</b> 93
<b>5.2</b>	<b>LES GRANDS PAYSAGES LIÉS À L'EAU</b> PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX	<b>94</b> 95
<b>5.3</b>	<b>LES AXES ET MOYENS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE</b> PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX	<b>96</b> 97
<b>5.4</b>	<b>LES PAYSAGES HABITÉS</b> PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX	<b>98</b> 99





# CHAPITRE I

## LES FONDEMENTS DU TERRITOIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

# 1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE



*La Région Lorraine en France*

**1** Créées par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique, etc. Le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents, notamment lors de leur création.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne est située à l'extrême sud-ouest du département des Vosges, en région Lorraine.

Aux confins de la Haute-Saône et de la Haute-Marne, cette structure intercommunale est composée de 19 communes. C'est l'une des intercommunalités les plus vastes du département des Vosges en superficie (233km<sup>2</sup>) et sa densité, l'une des plus faibles du département (16,3km<sup>2</sup>).

Reconnu Zone de Revitalisation Rurale<sup>1</sup>, ce territoire est éloigné des centres urbains : Epinal et Vesoul à 40 km, Nancy à 80km. Souffrant de son caractère rural prononcé, surtout en raison de la forte déprise démographique qu'elle subit, la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne n'en demeure pas moins dynamique et cherche à maintenir un niveau d'attractivité intéressant.

Elle bénéficie d'un paysage de haute qualité. Épargné par la pollution visuelle souvent générée par les villes, ce territoire profondément rural propose des vues encore préservées sur la Vallée de la Saône et la Forêt de Darney notamment, et se caractérise par un patrimoine bâti remarquable au cœur des communes de Châtillon-sur-Saône, de Les Thons, etc.

Ces éléments participent fortement à l'identité du territoire et représentent un véritable atout au regard de son développement.

Pourtant, le territoire de la Communauté de Communes souffre d'un déficit démographique croissant. Ses élus souhaitent aujourd'hui maintenir la population sur le territoire et accueillir aussi de nouveaux habitants.

C'est donc dans l'objectif de concilier l'évolution harmonieuse du paysage de la Communauté de Communes à une perspective de développement local durable, que les élus communautaires ont souhaité se doter d'un véritable projet paysager pour l'avenir de leur territoire : le Plan Paysage de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.



*Vue générale sur la Vallée de la Saône - Point de vue du Mort Homme - Fignéville*

La Communauté de Communes s'installe sur un territoire complexe, à l'articulation entre le plateau de Langres au Sud-Ouest, le plateau lorrain au nord, le haut bassin de la Saône au sud et le piémont du massif des Vosges à l'est. Il suit une orientation générale Nord-Est / Sud-Ouest offerte par les grandes formations du relief et correspond au «Seuil de Lorraine», qui désigne aussi communément les «Côtes de la Vôge» ou «les Monts Faucilles».

La ligne de crête du relief du «Seuil de Lorraine» correspond à la ligne de soulèvement géologique qui a rehaussé la moitié Sud du département. Elle marque la ligne de partage des eaux entre le bassin versant<sup>1</sup> de la mer du Nord (au Nord du département) et le bassin Rhône Méditerranée (au Sud du département). Le vaste bassin Rhône-Méditerranée est composé de plusieurs bassins hydrographiques, ou bassins-versants, dont celui de la Saône duquel le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne dépend.

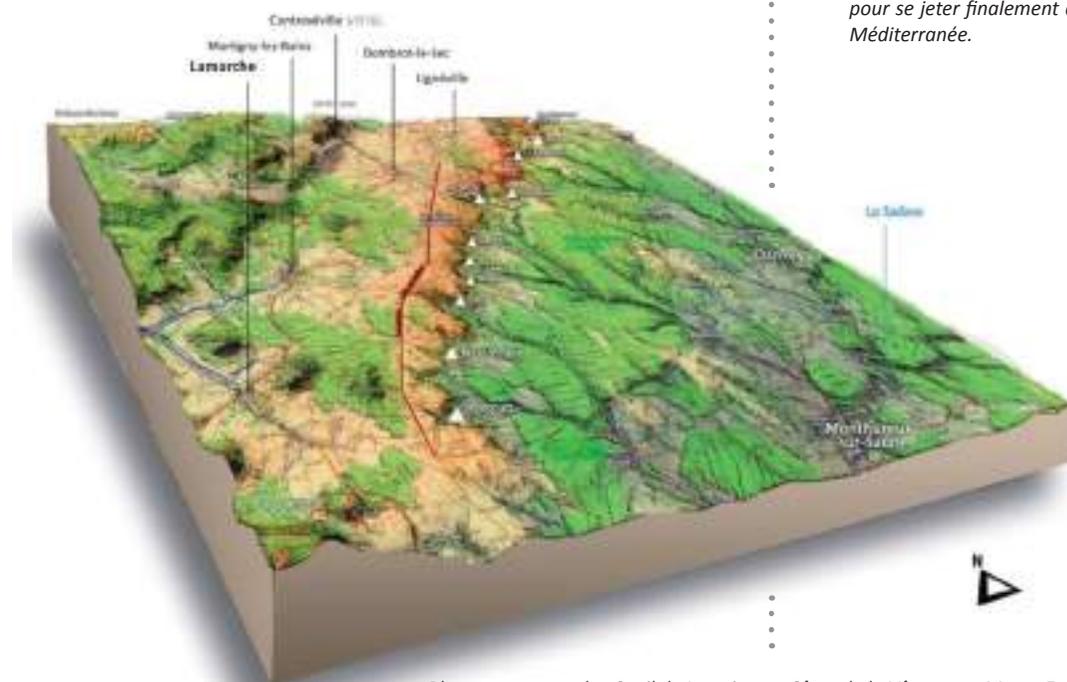
**1** Le bassin-versant représente l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents.

Son contour est délimité par des frontières naturelles, les crêtes des sommets que l'on appelle la « ligne de partage des eaux ». Elle détermine la direction de l'écoulement des eaux de pluie vers un cours d'eau.

Le bassin Rhône-Méditerranée correspond au territoire sur lequel toute goutte d'eau de pluie ruisselle vers les rivières qui alimentent le Rhône, ses affluents et les fleuves côtiers, pour se jeter finalement dans la Méditerranée.



*La Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne dans le territoire*



*Bloc paysager sur le «Seuil de Lorraine», «Côtes de la Vôge» ou «Monts Faucilles»*



# 1.3 LES FONDEMENTS HISTORIQUES



ANALYSE CARTE DE CASSINI - DÉBUT XIXÈME

L'implantation des villages est historiquement liée aux ressources présentes sur le territoire : l'eau, la forêt et l'agriculture.

Un premier réseau, formé par la Saône et ses affluents, maille les villages qui ponctuent le territoire. Peu de hameaux ou «écarts» se détachent de ce système. Les nombreux moulins ponctuant le réseau hydraulique sont systématiquement liés aux villages. Ils dévoilent ainsi l'importance du rôle de l'eau dans la vie des villages.

Un second réseau, formé par les voies, identifie clairement les voies romaines au Nord du territoire. Ces deux axes romains se croisent à proximité du col de Haut de Salin à Viviers-le-Gras. La voie romaine marque en partie la ligne de partage des eaux. Ces axes sont encore reconnaissables par leur chemin bordé d'arbres d'alignement. D'autres routes principales, non empierrées, desservent les villes de Monthureux-sur-Saône et Châtillon-sur-Saône. Elles servent encore de support aux axes actuels (RD 460-RD21-RD2 en partie Nord). Au Sud de Monthureux-sur-Saône, nous trouvons l'actuelle RD2, qui s'arrêtait à Regnévelle sur cette carte historique.

Le bourg de Châtillon-sur-Saône est identifié en tant que ville fortifiée à cette époque. La desserte de cette ville était contrôlée par la voie venant de l'Ouest, depuis Montigny-le-Roi. Cette voie ne traversait pas la ville comme c'est le cas aujourd'hui avec la RD417 en direction de Saint-Loup-sur-Semousse.

Le territoire est toujours marqué par ces deux réseaux. Le réseau routier s'est nettement développé et est beaucoup plus important aujourd'hui, même s'il reprend majoritairement les anciens tracés.

## LÉGENDE :

### 1 - GÉOGRAPHIE

- BOIS OU FORÊT
- VIGNE
- VALLON AVEC RUISSEAU DANS LE FOND

### 2 - ROUTE

- VOIE EMPIÉRÉE BORDÉE D'ARBRES
- ROUTE NON EMPIÉRÉE

### 3 - STRUCTURE BÂTIE

- VILLE
- BOURG
- PAROISSE
- HAMEAU / ÉCART
- VACHERIE / CHAPELLE
- MOULIN





**CHAPITRE 2**  
LES PERCEPTIONS  
ET L'IMAGE DU TERRITOIRE  
REGARDS CROISÉS

## 2.1 LE REGARD DES HABITANTS

*Dès 1979, G. Sautter soulignait qu'on ne pouvait «prétendre aménager les lieux, ou simplement rendre compte de ce qu'ils sont, sans prendre en charge cet élément essentiel : le regard des habitants.»*

*Le paysage, en tant que bien collectif, est le paysage de chacun d'entre nous, celui d'une communauté.*

*Pour approfondir l'expression de ces représentations, il s'agit alors de «placer le paysage au centre d'une vision dialectique entre le paysage/produit social et le paysage/regard [...] Ces représentations dépendent d'abord de l'individu, de son état esprit, de son caractère mais elles sont aussi fortement influencées par des jugements de valeur extérieurs plus ou moins puissants, de la famille, du groupe social, de l'époque auxquels il appartient.» (LUGINBÜHL, 1989).*

*Ce chapitre présente les résultats d'une expérience menée avec les habitants du Pays de la Saône Vosgienne autour d'un «ATELIER PHOTO» pour comprendre les valeurs que les habitants associent à l'image de leur territoire, comprendre les différentes dimensions du paysage, comprendre les paysages du Pays de la Saône Vosgienne.*

## ATELIER PHOTO : TRAVAIL COLLECTIF SUR LES PERCEPTIONS DES PAYSAGES DU TERRITOIRE

### L'ORIGINE DE LA MÉTHODE

Le travail présenté se base sur les écrits et les travaux d'Yves Luginbühl<sup>1</sup> qui s'est penché sur la question de la photographie du paysage pour tenter de cerner les représentations que se font les habitants d'un territoire.

« Mon expérience de chercheur intéressé aux transformations des paysages et aux représentations que s'en font leurs acteurs m'a permis d'entrevoir dans l'usage de la photographie un champ de méthodes d'analyse plus vaste que je ne l'avais pressenti au départ.»<sup>2</sup>

En 1998, Yves Michelin<sup>3</sup> expérimente une méthode d'analyse de ces représentations, une expérience qu'il a conduit dans la montagne thiernoise auprès de six élus locaux d'un territoire agricole.

« Chacun a reçu un appareil photo jetable et une liste de questions concernant le paysage de sa commune qu'il devait illustrer par ses propres clichés. Un entretien individuel utilisant ces clichés comme support a ensuite permis de mieux cerner les différentes dimensions du paysage (intime, identitaire), les éléments jugés négativement et les tendances évolutives.»<sup>4</sup>



<sup>1</sup> Yves Luginbühl est ingénieur agronome et géographe. Il est Directeur de Recherche au CNRS et consultant du Conseil de l'Europe (co-rédacteur de la Convention Européenne du Paysage).

<sup>2</sup> «Au-delà des clichés... La photographie du paysage au service de l'analyse», 1989, Yves Luginbühl.

<sup>3</sup> Yves Michelin est ingénieur agronome et docteur en géographie.

<sup>4</sup> «Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise», 1998, Yves Michelin.

## LA MÉTHODE ET LA FORMULATION DU QUESTIONNAIRE

Comme le spécifiait Yves Michelin dans son travail, ce qui nous intéresse ici, c'est le rapport des gens à l'espace. Le questionnaire qui était proposé aux élus locaux de la montagne thiernoise en 1998, a été adapté en fonction des caractéristiques spécifiques du territoire de la Saône Vosgienne. Les interrogations ont donc été centrées autour de 4 points clés.

1 : un premier qu'on qualifiera de «**paysage intime**». Quelle est la part intime, affective du paysage, dans laquelle se reconnaissent les habitants, celle que chacun porte en lui comme élément de son identité ?

Question : Si vous deviez déménager, quitter le territoire du Pays de la Saône Vosgienne, et ne deviez garder que 3 images de celui-ci, lesquelles emporteriez-vous ?

2 : à l'opposé, quels sont les éléments rejetés, ceux qui «**défigurent le paysage** »? C'est un sujet très mobilisateur qui permet de mieux cerner ce qui est mal vécu et d'en connaître les causes.

Question : Il y a certainement autour de vous, dans les paysages qui vous entourent, des images qui vous incommode, que vous ne supportez pas. Photographiez-les pires !

3 : «**le paysage à faire connaître** » ou quels sont les éléments reconnus par les habitants comme constitutifs de leur paysage? Ce thème éclaire la part du paysage que les habitants sont prêts à montrer spontanément.

Questions : Si vous deviez décrire votre quartier à un cousin

éloigné qui souhaiterait connaître votre cadre de vie, que choisiriez-vous de lui montrer ?

Pour organiser un événement culturel au sein du Pays de la Saône Vosgienne, la Communauté de Communes a besoin de photos destinées à attirer les visiteurs.

Quelles images proposeriez-vous ?

4 : enfin un dernier thème qui envisage l'avenir, «**le paysage en mouvement**».

Quelle conscience ont les habitants des évolutions paysagères en cours, comment les ressentent-ils, que souhaitent-ils pour leur futur ? En s'interrogeant sur la transformation des paysages, on peut deviner les contours des scénarios probables et des hypothèses souhaitables qui serviront de base à l'élaboration du projet paysager.

Question : Dans 15 ans, il y aura sûrement des changements dans votre territoire. Photographiez les secteurs qui vous paraissent les plus sujets à évolution.



## LES RÉSULTATS

### Thème 1 : le paysage intime

Les participants ont privilégié des vues plus ou moins lointaines sur **les silhouettes de bourgs**. Les prises de vues présentent plusieurs ensembles bâtis de différents bourgs sur le territoire sous la forme de silhouettes urbaines et rurales inscrites dans un **paysage souvent préservé** (Lironcourt, Bleurville, Châtillon-sur-Saône, etc.).

Les participants font également référence à plusieurs reprises au **Site de Droiteval** dans la vallée de l'Ourche. Ce lieu chargé d'histoire est représenté par de «belles images» appréciées des habitants.

Il est important de noter que deux participants ont souhaité photographier des sites (à deux échelles différentes) situés hors des limites de la Communauté de Communes : les cascades du Val d'Auges entre Tignécourt et Frain (échelle de perception «locale» relative à un lieu, à un espace particulier) et un coucher de soleil sur les Monts Faucilles (échelle plus large, mettant en avant la continuité du territoire ou la notion de «paysage sans limite»).



1 Silhouette de bourg de Lironcourt.

2 Silhouette de bourg de Bleurville depuis Claudon.

3 Vue sur Châtillon-sur-Saône. (précision du participant : source photo : Anthony Koenig).

4 Site de Droiteval, vallée de l'Ourche.

5 Cascades Val des Auges entre Tignécourt et Frain.

6 Coucher de soleil sur les Monts Faucilles depuis Claudon.

## Thème 2 : le paysage défiguré

Tout comme pour la thématique 1, le patrimoine bâti occupe une place importante dans la notion de paysage défiguré. C'est l'abandon et la détérioration des habitations de certains villages qui sont mis en cause.

*« Il y a deux catégories d'images difficiles en Saône Vosgienne : les maisons délabrées qui montrent le déclin économique et la grande pauvreté d'une partie de la population, et les hangars agricoles qui rendent les environs des villages peu esthétiques, même s'il faut bien que les agriculteurs vivent! ».*

Le patrimoine vert et naturel du territoire est aussi au centre des préoccupations. La dégradation de berges en centre-bourg et des routes forestières véhicule une image plutôt négative du territoire.

Pour certains participants, la plantation de peupliers et de conifères dans la vallée de l'Ourche soulève la question de la fermeture des paysages de la vallée.

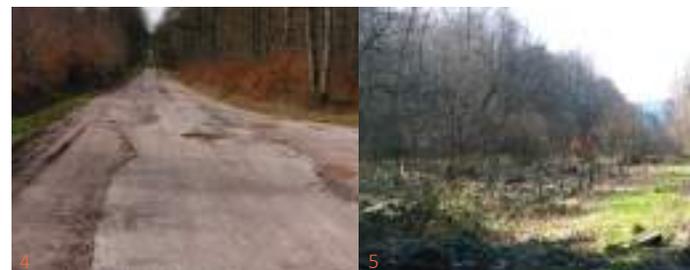
1 Maison à Châtillon-sur-Saône.

2 Maison à Martinville.

3 Dégradations des berges, gravas dans le centre de Claudon.

4 Chaussée détériorée sur les voies forestières. Route de la Planchotte à La Sybille.

5 Plantations de peupliers et de conifères dans la vallée de l'Ourche, La Hutte.



### Thème 3 : le paysage à «faire-connaître»

L'ensemble des participants a souhaité mettre en avant une fois de plus le **patrimoine bâti** du territoire, notamment par la large représentation de bâtiments remarquables sur la commune de Châtillon-sur-Saône (restauration remarquable par exemple de l'hôtel de Lignéville dans le vieux Châtillon-sur-Saône ou encore le Couvent des Cordeliers sur la commune de Les Thons). En effet, si certains de ces bâtiments ont déjà fait l'objet de restauration, il apparaît clairement que la volonté de préserver le patrimoine bâti et de restaurer les bâtiments remarquables, est très présente chez les participants.

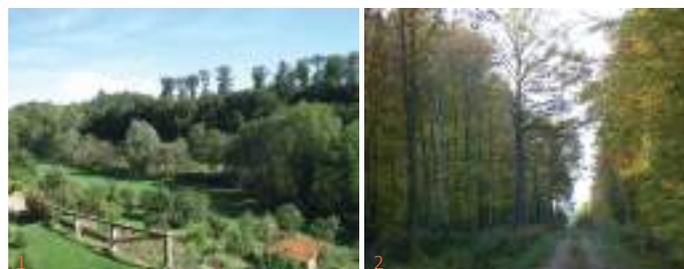
Plus généralement, la sauvegarde du petit patrimoine (lavoirs, chapelles, etc.) sur l'ensemble du territoire est un point important largement représenté par un des participants pour ce thème 3.

Du point de vue d'une approche touristique, le **Site de Droiteval**, la **vallée de l'Ourche** ainsi que **les forêts**, notamment celle de Tignécourt, apparaissent comme des secteurs privilégiés.

Les prises de vues de **paysages naturels et bucoliques** des fonds de vallées par exemple montrent la reconnaissance sociale d'une certaine **richesse paysagère du patrimoine vert** sur le territoire.

De plus, un des participants a souhaité représenter un paysage plus rare, celui d'une parcelle de vigne sur le territoire communal de Châtillon-sur-Saône, ce qui illustre la **diversité des paysages** sur le territoire.

Le **lien entre patrimoine bâti et patrimoine vert** semble essentiel, comme l'illustre notamment la photographie 3 ci-contre de Tignécourt «avec ses vergers et ses pâturages».



1 Vallée de l'Apance à Châtillon sur Saône.

2 Tranchée de la Sibylle. Forêt de Darney à Senennes sur la commune de Claudon.

3 Vue sur Tignécourt, avec ses vergers et ses pâturages.

4 Hôtel de Lignéville à Châtillon sur Saône.

5 Couvent des Cordeliers sur la commune de Les Thons.

6 Le Pont des Prussens à Monthureux-sur-Saône. Sauvegarde du petit patrimoine.

7 Ensemble architectural de Châtillon-sur-Saône.

1 Entrée ouest de Claudon depuis la route du Calvaire à la grange rouge.

2 Hôtel du Gouverneur à Châtillon-sur Saône

3 Maison forestière de Verbamont.

## Thème 4 : le paysage en mouvement

Les réponses sur ce thème concernent deux points essentiels.

La transformation du paysage liée à la question de l'habitat, est illustrée par la photographie 1 ci-contre à l'entrée Ouest de Claudon.

En effet, les nouvelles constructions sont parfois visibles d'un point de vue assez lointain et peuvent s'intégrer difficilement dans le paysage existant.

Ces nouvelles habitations participent à l'évolution, parfois négative, des silhouettes de bourgs, qui ont été largement représentées dans le thème 1 sur le paysage intime.

De plus, certains bâtiments remarquables (maison forestière de Verbamont par exemple) sont susceptibles d'évoluer afin de s'inscrire dans l'amélioration et la valorisation de l'image du territoire et de ses paysages.

*« Le vieux Chatillon va progressivement devenir un très beau village. L'hôtel du Faune va retrouver sa poivrière d'ici deux ou trois ans, je fais le pari que l'ancien hôpital sera restauré ainsi que la maison du gouverneur. »*



## COMMENTAIRE ET ENJEUX

### Le paysage intime

Toutes les personnes souhaitent emporter avec elles une image des lieux dans lesquels elles ont l'habitude de vivre. Malgré le caractère personnel des choix, il se dégage une tendance homogène. Le paysage intime est représenté largement par des silhouettes de bourgs préservées dans le paysage.

*Ces ensembles bâtis constituent des véritables repères et des éléments paysagers remarquables qui devront être pris en considération dans l'élaboration d'une stratégie globale de développement et d'aménagement du Pays de la Saône Vosgienne.*

Le paysage « naturel » est un peu moins présent, comme s'il était moins chargé d'émotion que les lieux architecturés. Il est pourtant représenté sur certaines prises de vues, celles d'espaces particuliers qui mettent en avant l'emboîtement des échelles dans la perception des paysages, d'un passage du site (échelle locale) au territoire (échelle du grand paysage).

*Cette démarche itérative entre une approche des paysages à grande échelle et des lieux identifiés précisément sur le territoire devra être valorisée dans la suite de l'étude.*

### Le paysage défiguré

Ce thème privilégie l'abandon et la dégradation du patrimoine bâti sur le territoire, d'ailleurs fortement dépendants l'un de l'autre. Certains témoignages expriment le fait que « *ces habitations délabrées montrent le déclin économique du territoire et la grande pauvreté d'une partie de la population* ».

Cela montre à quel point l'image véhiculée par ces évolutions urbaines difficiles peut être négative pour le territoire de la Saône Vosgienne (déclin de l'attrait touristique et de l'installation de nouveaux habitants par exemple).

*Il s'agira de favoriser la valorisation du patrimoine existant et d'en accompagner les évolutions, notamment par un travail sur l'espace public adjacent, lui aussi souvent dégradé.*

### Le paysage à faire connaître

Les réponses sont hétérogènes. Par rapport au thème 1 sur le paysage intime, il y a peu de différence. On retrouve les silhouettes de bourgs et l'importance du patrimoine bâti.

*Il s'agira alors de s'inscrire dans la continuité des démarches de sauvegarde et de restauration d'ores et déjà engagées et valoriser l'existence d'ensembles bâtis et d'éléments isolés remarquables sur le territoire.*

Il est toutefois à noter l'importance de la prise en compte du lien entre le patrimoine bâti et le patrimoine vert sur le territoire. Cette relation essentielle devra guider la réflexion tout au long de la démarche du Plan Paysage.

### Le paysage en mouvement

Concernant le patrimoine bâti, le sentiment général semble osciller entre pessimisme, par rapport d'une part à la dégradation, l'abandon du bâti et d'autre part aux évolutions urbaines (nouvelles constructions) peu intégrées dans les paysages, et optimisme par rapport à la sauvegarde et la restauration du patrimoine remarquable.

*« Je n'aurai pas investi lourdement -sur le territoire- si je n'avais pas eu le sentiment que c'était un pays qui allait dans le bon sens ».*

Concernant les évolutions liées au patrimoine vert et/ou naturel, elles ont fait l'objet de prises de vues pour le thème 2 « le paysage défiguré ».

*Il s'agira donc d'améliorer la considération portée à l'évolution de ces secteurs remarquables afin de les valoriser.*





# CHAPITRE 3

## LES MULTIPLES VISAGES DU TERRITOIRE

DÉFINITION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

## 3.1 LES ENTITÉS PAYSAGÈRES // LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE LECTURE

### ENTITÉ PAYSAGÈRE

Une entité paysagère est un découpage du territoire en sous-ensembles cohérents. Elle décrit un paysage possédant des caractères géomorphologiques propres associés à des modes d'occupation humaine relativement homogènes. Leurs limites sont parfois floues et leurs noms sont calqués sur celui des «régions naturelles» ou «pays» qui renvoient, d'une part, à une dimension à la fois naturelle et historique, et d'autre part, à un usage «courant» traduisant souvent localement l'appartenance des habitants à leur territoire.»

Paysages du Lot - Identités, diversités, évolutions. CAUE du Lot, Décembre 2009

Les unités paysagères sont définies comme des paysages dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation qui présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Les unités paysagères peuvent être divisées en sous-unités paysagères, celles-ci se distinguant les unes des autres par une moindre différence d'organisation ou de forme de leurs composantes par rapport aux unités elles-mêmes.

Méthode pour des atlas de paysages, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Strates/CNRS - SEGESA, 1994

## À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION LORRAINE

La géomorphologie, qui joue un rôle fondamental dans la structure des territoires, a donné naissance à deux grands types de paysages très contrastés en Lorraine :

- les premières couches sédimentaires du Bassin Parisien, qui rythment les paysages d'une grande partie ouest du territoire lorrain en une succession de cuestas, de plateaux et de plaines ;
- les croupes granitiques des Hautes-Vosges et les entablements gréseux des Basses-Vosges, situés sur la frange Est de la région.

D'après une classification de ces paysages à l'échelle de La Lorraine, le Pays de la Saône Vosgienne s'inscrit, pour sa majeure partie, dans la région paysagère reconnue de la «zone de transition entre montagne et côtes» et, pour sa limite Nord, celle «des plateaux calcaires».

## À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

D'après l'Atlas des Paysages du Département des Vosges, le territoire du Pays de la Saône Vosgienne est inscrit dans l'entité paysagère de la Vôge Saônoise qui compose une transition boisée entre la Lorraine et la Franche-Comté.

Elle forme une vaste dépression, drainée par la Saône et cernée de reliefs gréseux recouverts de forêts.

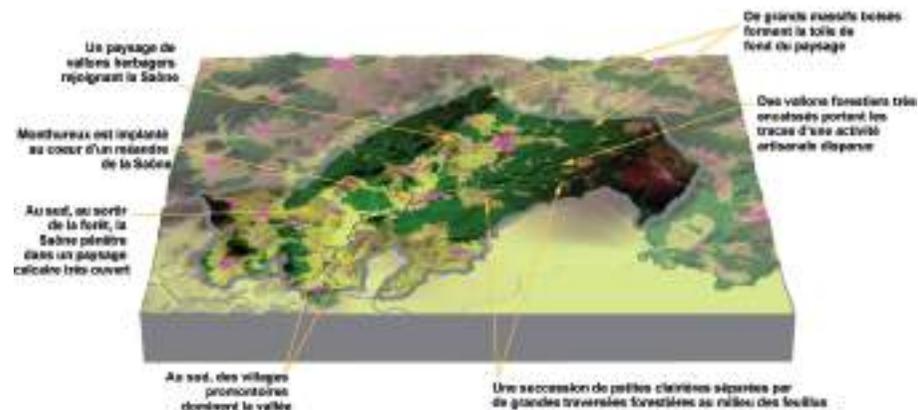
Vers le Sud, la vallée de la Saône traverse une région calcaire aux paysages plus ouverts.

Le travail d'analyse des différentes composantes paysagères du territoire du Pays de la Saône Vosgienne, ainsi que l'étude des représentations des paysages par les différents acteurs, permet d'approfondir et d'affiner la compréhension des unités paysagères du Pays de la Saône Vosgienne et de leurs caractéristiques.



PAYS SAÔNE VOSGIENNE

*Les régions paysagères de Lorraine - Source : Guides Gallimard - Lorraine - France*



*Un paysage forestier autour de la vallée de la Saône - Source : Atlas des paysages vosgiens*

## LÉGENDE :

- Massif montagneux très boisés
- Transition entre montagne et côtes
- Plaine argileuse et humide
- Front de côtes et buttes témoins
- Plateaux calcaires
- Larges vallées rurales
- Pôles de développement
- Landes et pelouses des Hautes-Chaumes
- Vallées majeures
- Grandes cuestas
- Limite départementale

# 3.2 TROIS GRANDS PAYSAGES DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE

## LÉGENDE :

### 1 - LE HAUT PLATEAU

1 - LE HAUT PLATEAU

- Dombrot-le-Sec, Lignéville

1.1 - LA CÔTE

- Gignéville, Viviers-le-Gras

### 2 - LA SAÔNE VOSGIENNE

2.1 - VALLÉE DE LA SAÔNE

- Châtillon-sur-Saône, Grignoncourt, Lironcourt, Les Thons, Fignéville, Godoncourt, Saint-Julien, Monthureux-sur-Saône

2.2 - LA VALLÉE DU GRAS

- Bleurville, Nonville, Gignéville, Viviers-le-Gras

2.3 - LA VALLÉE DE L'OURCHE

- Claudon

2.4 - LA FORÊT DE DARNEY

- Tignécourt, Bleurville, Nonville, Viviers-le-Gras, Claudon, Martinville, Godoncourt

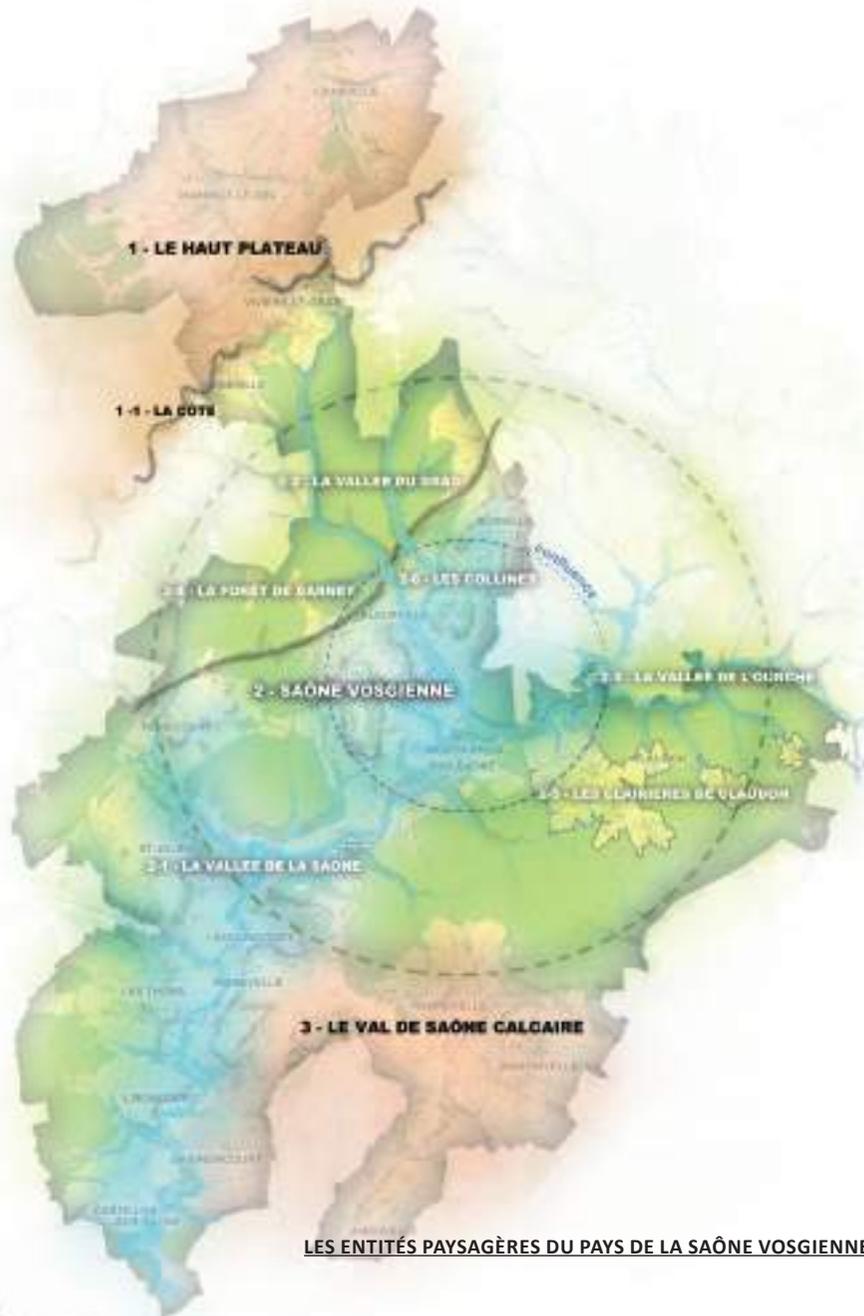
2.5 - LES CLAIRIÈRES

- Claudon

### 3 - VAL DE SAÔNE CALCAIRE

3 - VAL DE SAÔNE CALCAIRE

- Ameuville, Martinville, Regnéville



LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE

Sur le territoire du Pays de la Saône Vosgienne, on dénombre donc 3 entités paysagères principales.

Chacune d'entre elles présente des caractéristiques paysagères homogènes.

#### 1. LE HAUT PLATEAU : PAYSAGE AGRICOLE OUVERT / HORIZON FORESTIER...



#### 2 - LA SAÔNE VOSGIENNE : PAYSAGE FAÇONNÉ PAR L'EAU / VILLAGES / VALLÉES...



#### 3 - LE VAL DE SAÔNE CALCAIRE : PAYSAGE VARIÉ / PRAIRIES / CULTURES / HORIZON LOINTAIN



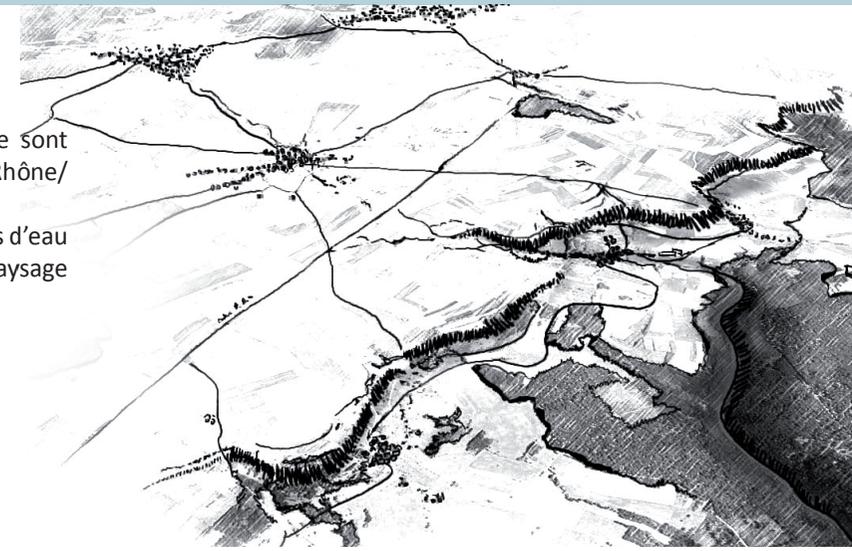
# Du Haut Plateau au Val de Saône : les paysages structurent le territoire

## 1 - LE HAUT PLATEAU

Au Nord du territoire, le Haut Plateau calcaire s'adosse sur des reliefs boisés entrecoupés de vallées où se sont développées les villes thermales de Vittel et Contrexéville. Il est traversé par la ligne de partage des eaux (Mer du Rhône/Rhône-Méditerranée) qui suit l'ancienne voie romaine.

En tant que tête de bassin versant, il héberge de nombreuses sources et figure le point de départ de plusieurs cours d'eau orientés vers la Meuse au Nord et vers la Saône au Sud. Les villages de Dombrot-le-Sec et Lignéville animent un paysage largement agricole traversés par le passage des ruisseaux du Vair et de Belle Fontaine.

A l'Est, le plateau offre un belvédère sur l'horizon forestier de la Vôge.



## 2 - LA SAÔNE VOSGIENNE

L'entité paysagère de la Saône vosgienne forme une vaste dépression organisée autour de la rivière de la Saône et de ses premiers affluents. Cette cuvette est cernée de reliefs gréseux recouverts de forêts.

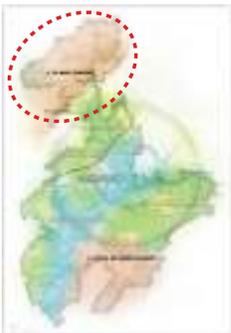
De part et d'autre de la vallée de la Saône, les massifs forestiers sont entaillés de vallons encaissés le long desquels se sont développés les principaux axes de communication traversant le Pays de la Saône Vosgienne.

## 3 - LE VAL DE SAÔNE CALCAIRE

Au sud, la vallée de la Saône s'ouvre sur une région calcaire aux paysages variés marqués par l'alternance entre des fonds de vallées herbagés et des versants cultivés.

A l'instar des villages qui se sont plutôt implantés à flanc de coteau ou sur les crêtes, les routes qui traversent ce secteur se sont développées sur les hauteurs des versants et offrent des points de vues remarquables sur les paysages du Val de Saône Calcaire.





## 3.3. LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU HAUT PLATEAU ET DE LA CÔTE

### LÉGENDE :

#### 1 - LE HAUT PLATEAU

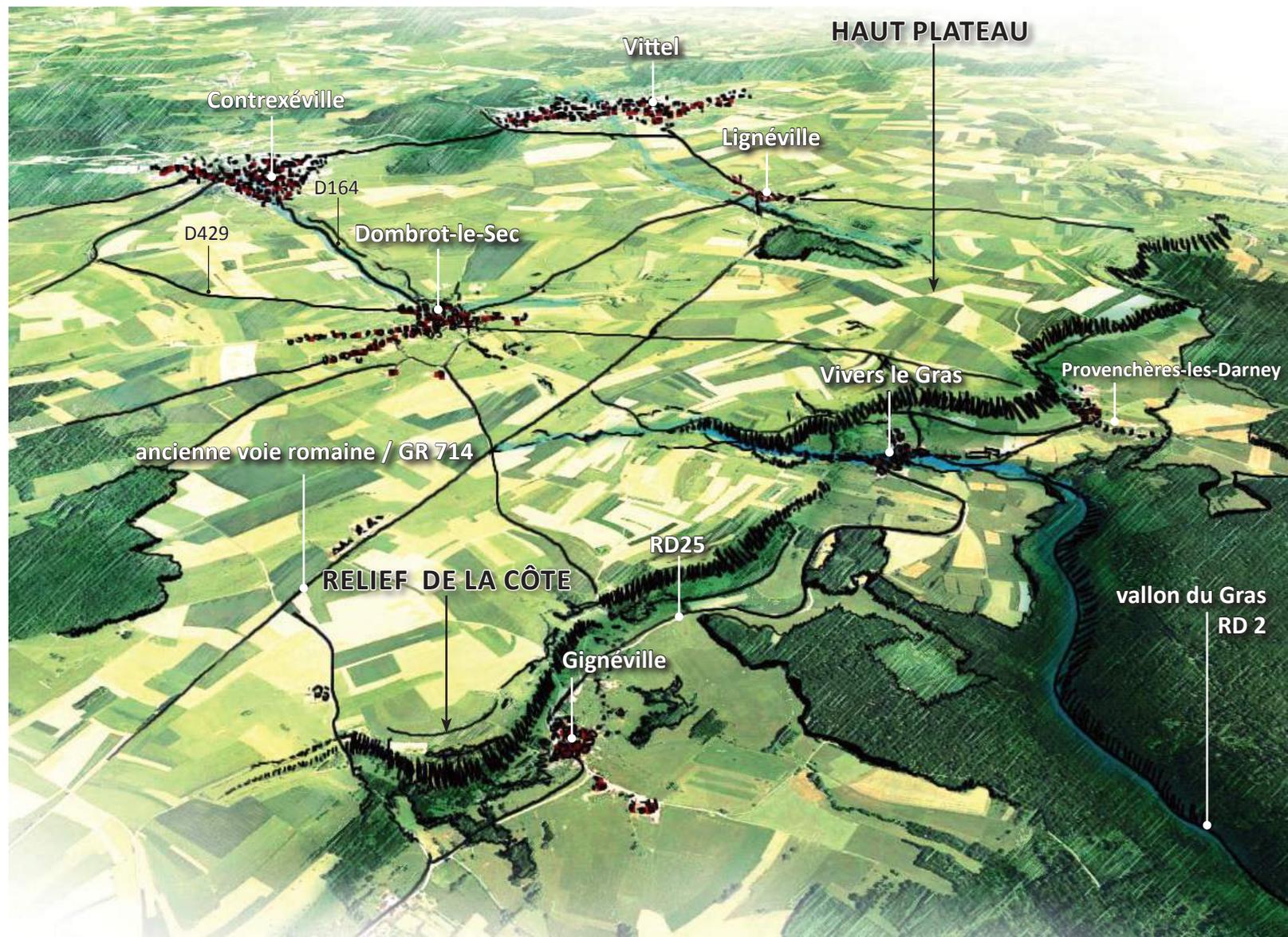
- 1 - LE HAUT PLATEAU
  - Dombrot-le-Sec, Lignéville
- 1.1 - LA CÔTE
  - Gignéville, Viviers-le-Gras

#### 2 - LA SAÔNE VOSGIENNE

- 2.1 - VALLÉE DE LA SAÔNE
  - Châtillon-sur-Saône, Grignoncourt, Lironcourt, Les Thons, Fignéville, Godoncourt, Saint-Julien, Monthureux-sur-Saône
- 2.2 - LA VALLÉE DU GRAS
  - Bleurville, Nonville, Gignéville, Viviers-le-Gras
- 2.3 - LA VALLÉE DE L'OURCHE
  - Claudon
- 2.4 - LA FORÊT DE DARNEY
  - Tignécourt, Bleurville, Nonville, Viviers-le-Gras, Claudon, Martinville, Godoncourt
- 2.5 - LES CLAIRIÈRES
  - Claudon

#### 3 - VAL DE SAÔNE CALCAIRE

- 3 - VAL DE SAÔNE CALCAIRE
  - Ameuvelle, Martinville, Regnéville



**BLOC PAYSAGER DES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU HAUT PLATEAU ET DE LA CÔTE**

# Un paysage agricole ouvert sur l'horizon forestier

Sur le haut plateau, les bourgs de Dombrot-le-Sec et de Lignéville sont implantés en plein cœur d'un paysage agricole largement ouvert et à proximité des pôles de vie de Vittel et de Contrexéville. Cette proximité leur confère une situation stratégique par rapport à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, notamment en terme d'attractivité.

Le Haut Plateau a la particularité d'intégrer le périmètre de protection des Sources de Vittel-Contrexéville<sup>1</sup>, ce qui se traduit dans l'évolution de ses paysages.

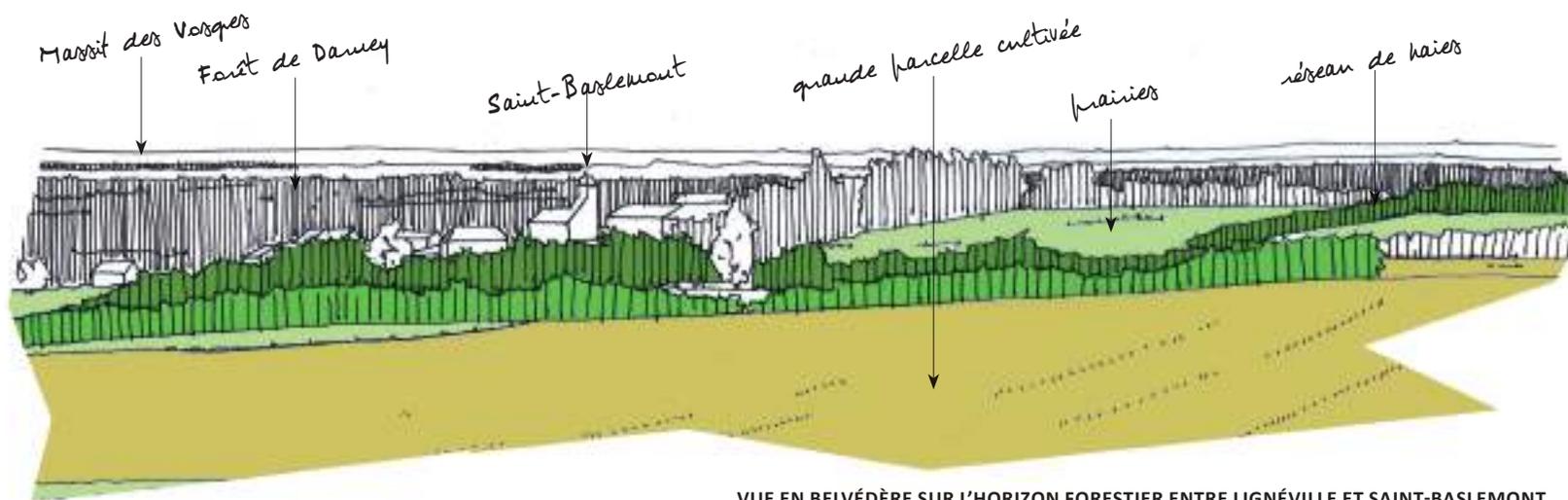


Grande parcelle cultivée et plantation d'une longue haie linéaire taillée, Lignéville



Vergers plantés par Nestlé Waters France, Dombrot-le-Sec

La limite entre le Haut Plateau et la Vôge Saônoise est marquée par un coteau continu entre les bourgs de Sérécourt et Monthureux-le-Sec. C'est une limite physique, témoin de la transition géologique entre calcaire et grès. Le belvédère s'ouvre sur l'horizon forestier de la forêt de Darney.



VUE EN BELVÉDÈRE SUR L'HORIZON FORESTIER ENTRE LIGNÉVILLE ET SAINT-BASLEMONT

<sup>1</sup> Dès 1992, la société Agrivair, filiale de Nestlé Waters France, met en place une politique de protection des eaux minérales souterraines qui amène à une gestion du territoire garantie «zéro pesticide» sur près de 10 000 hectares et 11 communes. Les territoires communaux de Dombrot-le-Sec et de Lignéville sont concernés par le périmètre de protection des sources.

## LES AMBIANCES PAYSAGÈRES ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

- ▲ PLATEAU AGRICOLE OUVERT
- ▲ HAIES STRUCTURANTES / VERGERS
- ▲ BELVÉDÈRE DE LA CÔTE
- ▲ VOIE ROMAINE / GR 714
- ▲ BOURGS, ROUTES ET CHEMINS

Marey



Giqueville



VUE DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 25 À SÉROCOURT SUR LES BOURGS ACCROCHÉS DE LA CÔTE

# La côte habitée tournée vers la lisière prairiale

La Côte fait face à la forêt et se caractérise par un chapelet de villages accrochés, qui se succèdent le long de la route départementale 25. Les ruisseaux entaillent la côte et leur traversée de la RD 25 crée des effets de portes particulièrement intéressants.

Cette séquence paysagère met véritablement en scène les silhouettes de bourgs sur lesquelles les enjeux sont particulièrement importants.

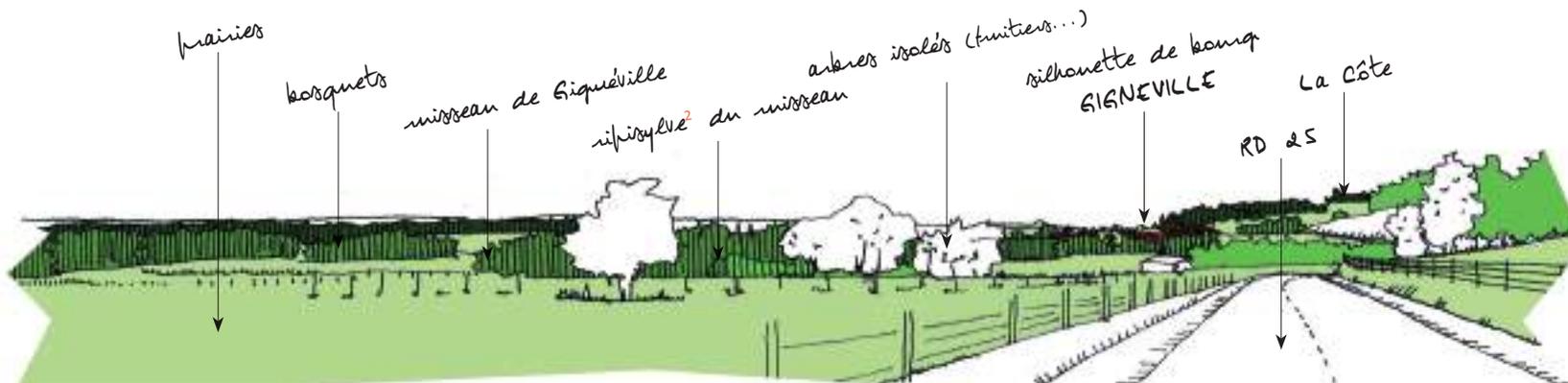
La route départementale 25 est, dans ce sens, particulièrement intéressante. Elle offre un itinéraire en belvédère sur les paysages de la Forêt de Darney et de sa lisière prairiale<sup>1</sup>. Celle-ci correspond ici à la zone agricole située entre la Côte et la Forêt de Darney. Les paysages y sont ouverts et caractérisés par la traversée de ruisseaux bordés d'arbres qui ponctuent le paysage.



Vue sur Gignéville et l'horizon forestier de la Forêt de Darney depuis la RD 25



Vue depuis les hauteurs de Gignéville sur les paysages de la lisière prairiale



VUE DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 25 EN DIRECTION DE GIGNÉVILLE

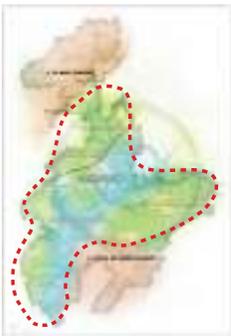
<sup>1</sup> Relatif à la prairie.

<sup>2</sup> La ripisylve (du latin ripa, «rive» et sylva, «forêt») ou forêt riveraine, est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau. D'un point de vue lointain, le dessin d'un linéaire d'arbres dans le paysage peut signaler la présence d'un cours d'eau; ici, le ruisseau de Gignéville.

## LES AMBIANCES PAYSAGÈRES ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

- ▲ HORIZONS FORESTIERS DÉGAGÉS
- ▲ PRAIRIES EN LISIÈRE PONCTUÉES D'ARBRES EN BOSQUETS OU ISOLÉS
- ▲ CHAPELET DE BOURGS ACCROCHÉS À LA CÔTE
- ▲ RUISSEAUX ET RIPISYLVES ENTAILLANT LA CÔTE ET STRUCTURANTS LES PRAIRIES

## 3.4. LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA SAÔNE VOSGIENNE



### LÉGENDE :

#### 1 - LE HAUT PLATEAU

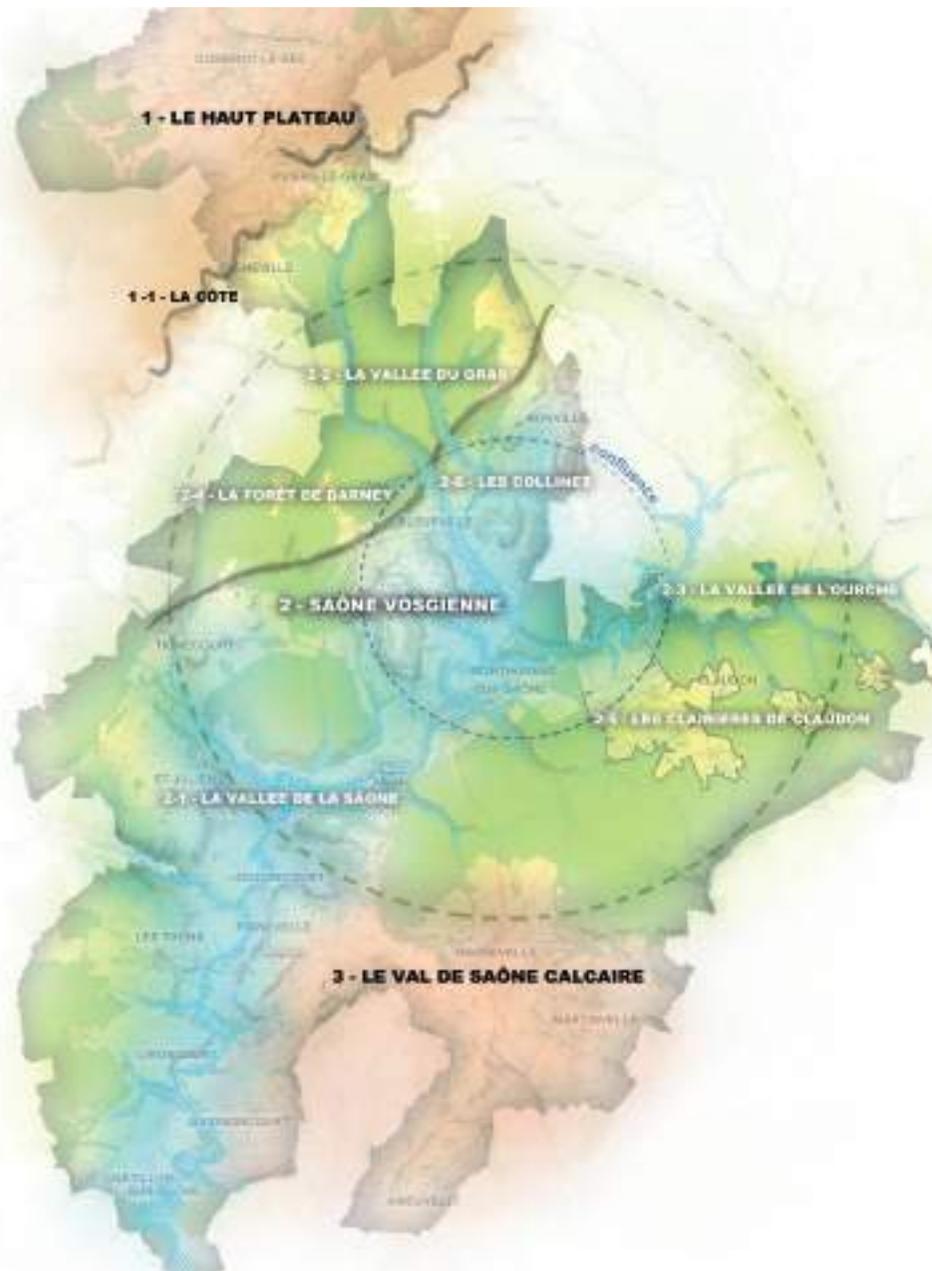
- 1 - LE HAUT PLATEAU
  - Dombrot-le-Sec, Lignéville
- 1.1 - LA CÔTE
  - Gignéville, Viviers-le-Gras

#### 2 - LA SAÔNE VOSGIENNE

- 2.1 - VALLÉE DE LA SAÔNE
  - Châtillon-sur-Saône, Grignoncourt, Lironcourt, Les Thons, Fignéville, Godoncourt, Saint-Julien, Monthureux-sur-Saône
- 2.2 - LA VALLÉE DU GRAS
  - Bleurville, Nonville, Gignéville, Viviers-le-Gras
- 2.3 - LA VALLÉE DE L'OURCHE
  - Claudon
- 2.4 - LA FORÊT DE DARNEY
  - Tignécourt, Bleurville, Nonville, Viviers-le-Gras, Claudon, Martinville, Godoncourt
- 2.5 - LES CLAIRIÈRES
  - Claudon

#### 3 - VAL DE SAÔNE CALCAIRE

- 3 - VAL DE SAÔNE CALCAIRE
  - Ameuvelle, Martinville, Regnévelle



Plan paysage de la Communauté de Communes de la Saône Vosgienne

L'eau est un véritable fil conducteur de l'entité paysagère de la Saône Vosgienne. Les vallées de la Saône, du Gras et de l'Ourche offrent des paysages liés à l'eau variés dont la préservation et la mise en valeur contribuent à la richesse paysagère du territoire de la Communauté de Communes.

La vallée de la Saône (2.1) constitue une véritable charpente paysagère du territoire qui fait apparaître une opposition entre les deux rives de la rivière.

- A l'Ouest, sur la rive droite, l'arrière plan de la rivière est marqué par une lisière forestière continue qui s'étire jusqu'à la Côte. Ces paysages boisés de la forêt de Darney (2.4) sont marqués par les vallons encaissés de différents cours d'eau, dont le ruisseau du Gras (2.2).

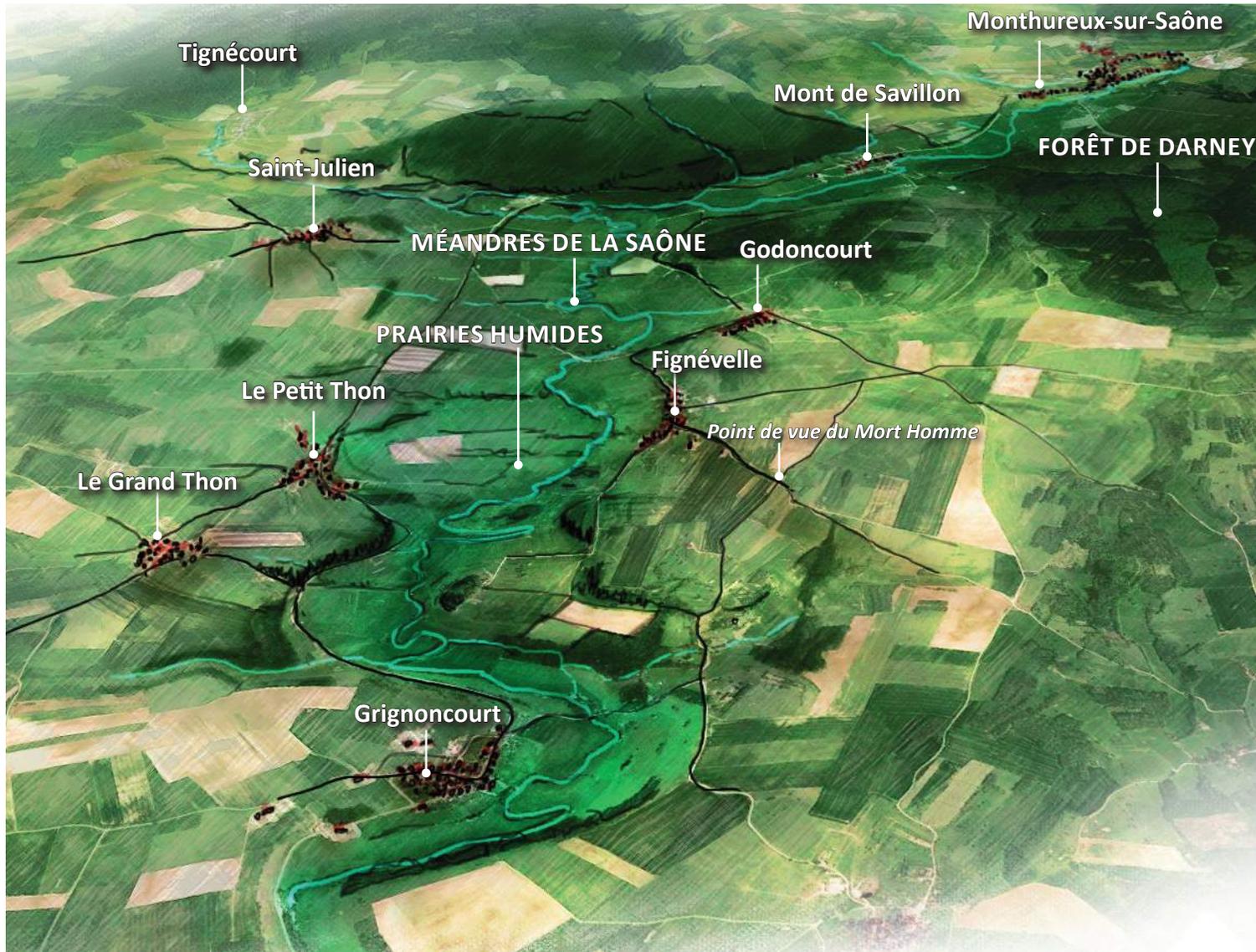
A la lisière forestière, au niveau de la faille de Relanges, les bourgs de Bleurville et Nonville se sont implantés au cœur d'un paysage ouvert (2.6) caractérisé par un réseau de vallons en pentes douces qui alternent prairies et quelques cultures sur les collines (2.6). Au Sud, quelques parcelles de vignes subsistent sur le revers du coteau et offrent une ambiance paysagère particulière (le Charmont à Lironcourt).

- Sur la rive gauche, à l'est, les cours d'eau dialoguent directement avec les paysages forestiers. Le massif forestier de Darney est plus découpé et ponctué des clairières (2.5), notamment celles de Claudon, caractérisées par la présence de quelques hameaux et fermes isolées qui témoignent de la présence d'anciennes verreries, forges et fonderies jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle.

En limite Nord du territoire communal, en plein cœur de la forêt, la vallée de l'Ourche (2.3) est, quant à elle, caractérisée par un patrimoine naturel, historique et culturel remarquable. Pourtant, les paysages de fond de vallée ont tendance à se refermer.

A l'échelle de la Communauté de Communes et en lien avec les territoires voisins, de nombreux enjeux paysagers et touristiques canalisent l'attention sur le secteur de la vallée de l'Ourche.

# La vallée de la Saône, véritable charpente paysagère du territoire



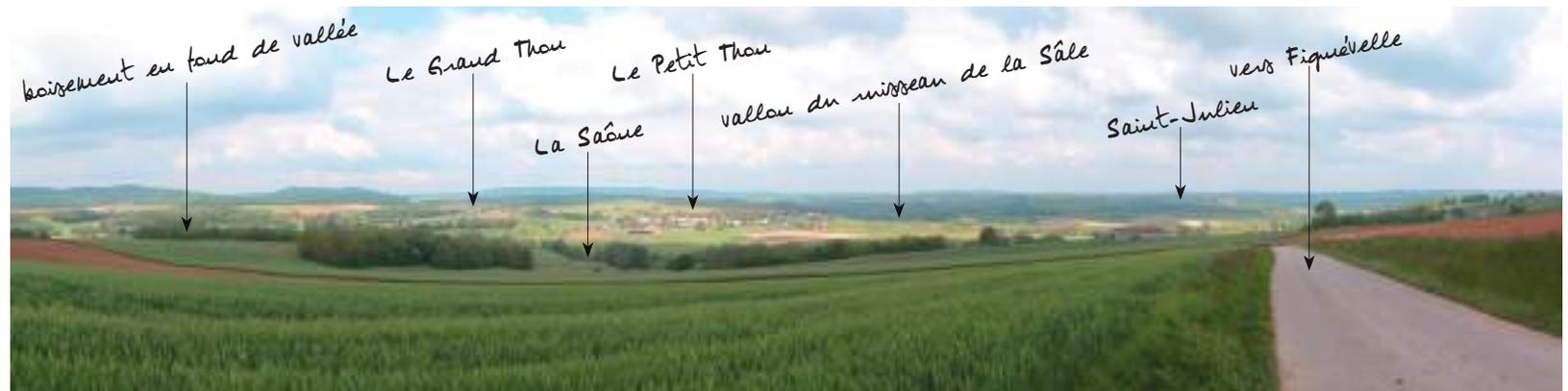
LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DE LA SAÔNE DE GRIGNONCOURT À MONTHUREUX-SUR-SAÔNE

# La vallée de la Saône et ses ambiances paysagères variées

De Monthureux-sur-Saône à Châtillon-sur-Saône, la rivière de la Saône traverse le territoire de la Communauté de Communes du Nord-Est au Sud-Ouest et ce parallèlement au relief de la Côte.

Relativement large à partir de Monthureux-sur-Saône, la vallée offre des paysages de vastes prairies ponctuées de bosquets ou arbres isolés qui constituent un patrimoine arboré intéressant. La présence de ces prairies inondables, et de ce fait rendues non constructibles, est un réel atout pour la préservation des paysages de la vallée de la Saône.

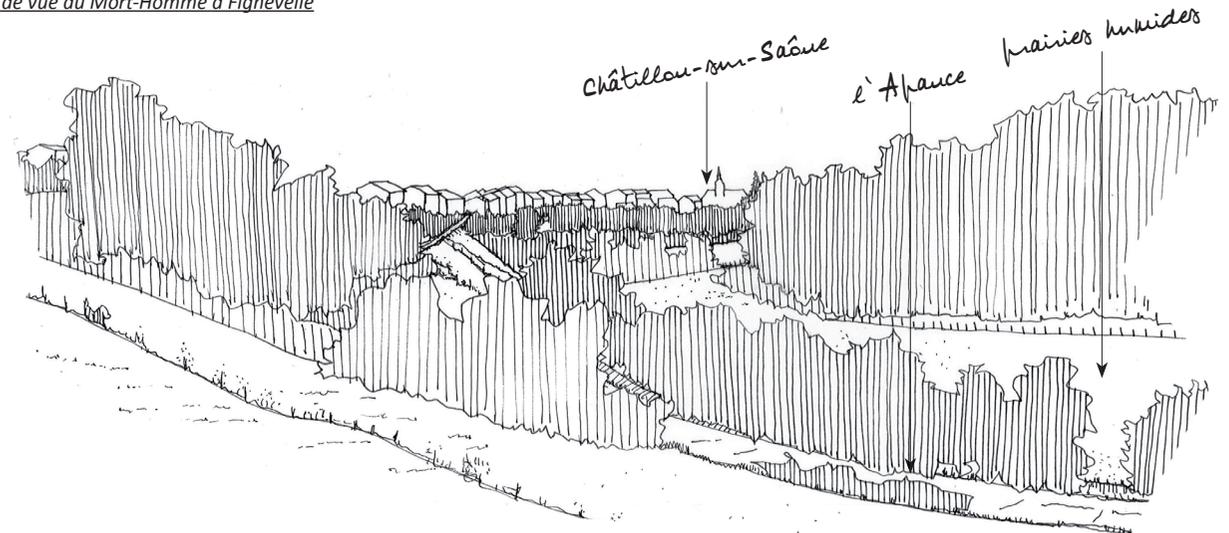
Le long de la rivière, les villages se répondent d'un versant à l'autre de la vallée. Les silhouettes de bourgs sont donc particulièrement visibles dans le paysage et leur intégration est un réel enjeu pour la préservation de la qualité paysagère de la vallée.



Vue sur la vallée de la Saône depuis le point de vue du Mort-Homme à Fignéville

## LES AMBIANCES PAYSAGÈRES ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

- ▲ RIVIÈRE DE LA SAÔNE ET RIPISYLVE STRUCTURANT LES PAYSAGES DE LA VALLÉE
- ▲ CHAPELET DE BOURGS SE RÉPONDANT D'UN VERSANT À L'AUTRE DES COTEAUX
- ▲ GRAND PAYSAGE OUVERT DEPUIS LES COTEAUX
- ▲ RD15 PUIS RD460 LONGEANT LA SAÔNE
- ▲ ROUTES SECONDAIRES PERPENDICULAIRES À LA VALLÉE LE LONG DES RUISSEAUX



VUE SUR LA VALLÉE DE L'APANCE ET LA SILHOUETTE DE CHÂTILLON-SUR-SAÔNE

# La vallée du Gras et la vallée de l'Ourche

Marquées par les rivières respectives du Gras et de l'Ourche, les deux vallées offrent des ambiances paysagères variées sur le territoire de la Communauté de Communes.

La rivière du Gras prend sa source sur le plateau calcaire, au Nord de Viviers-le-Gras, coule à travers les sols gréseux de la forêt de Viviers-le-Gras à Bleurville pour continuer sa course à travers les pâturages. Dans la forêt, la rivière est longée par la RD2, une des principales voies de communication entre la vallée de la Saône et la Haut Plateau. Le relief du site ainsi que la dense ripisylve ont eu tendance à atténuer le rapport à l'eau le long de la vallée, pourtant support d'attrait touristique et pédagogique.

La ripisylve continue de la rivière du Gras est assez bien préservée, même si partiellement enrésinée dans sa partie forestière. Dans la partie Sud non pâturée, la rivière, de par le maintien de sa forêt riveraine, marque bien le paysage.

La rivière sur grès de l'Ourche constitue le premier affluent de la Saône. Au cœur du massif forestier de la forêt de Darney, la vallée de l'Ourche est aujourd'hui intensément boisée, notamment depuis la disparition de l'industrie locale (verreries dès le XIV<sup>ème</sup> siècle, puis travail du fer et forges au XVIII<sup>ème</sup> siècle)<sup>1</sup>. Si la forêt de Darney reste principalement composée de feuillus (hêtres, chênes, etc.), l'enrésinement des coteaux de la vallée de l'Ourche est abondant.

La déclivité du site a permis de donner à l'eau une réelle force motrice qui a participé à la création d'une vingtaine d'étangs et de canaux offrant aujourd'hui des ambiances paysagères particulières le long de la vallée de l'Ourche et au cœur de la forêt de Darney.

Dans les années 1970, la dérivation de certains cours d'eau a permis le développement de la pisciculture en barrage en vallée de l'Ourche. Mais le manque voire l'absence d'entretien de certains étangs induit aujourd'hui une rupture de la continuité écologique, limitant le franchissement des poissons et des sédiments à l'échelle de la vallée et interférant notamment avec l'usage piscicole des étangs.

En 2014, le contrat de rivière Tête de Bassin de Saône réalisé par l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs dresse un bilan de ces étangs, notamment à l'échelle du bassin versant, et indique que « ces plans d'eau structurent le paysage et apportent un attrait paysager et patrimonial indéniable au territoire [...]. Cependant, l'implantation de ces cours d'eau peut provoquer des dégradations en milieux aquatiques ».

Dans ce sens, la Vallée de l'Ourche concentre de nombreux enjeux paysagers, patrimoniaux, écologiques et économiques. Elle constitue une charpente paysagère pouvant être un véritable support d'attrait touristique sur le territoire.



*Ancien hameau verrier de la Hutte en vallée de l'Ourche - Claudon*



*Moulin de la Scie en bord de l'Ourche à Couchaumont - Claudon*

<sup>1</sup> La vallée pittoresque, située au pied des contreforts des Monts Faucilles et arrosés par les cascades du ruisseau de l'Ourche, affluent de la Saône, était couverte autrefois de hautes forêts, qui semblaient impénétrables. Elles sollicitèrent pourtant l'inclination d'âmes pieuses, désireuses de se soustraire aux tentations du monde, et les couvents y précédèrent et y introduisirent la civilisation.

Dès le XI<sup>ème</sup> siècle, un monastère de religieuses cisterciennes était fondé, dans la vallée de l'Ourche, à Droiteval, à peu de distance du confluent de cette rivière avec la Saône [...].

Plus tard, [...] les ducs de Lorraine se décidèrent à planter dans cette partie de leurs États, voisine de leurs frontières, de nouvelles industries. Ils s'attachèrent de préférence à la fabrication du verre [...] qui ne tarda pas à prospérer.

Au milieu de ces solitudes forestières, presque désertes, s'élevèrent de toutes parts des verreries [...]. Les verriers furent attirés dans cette région boisée et constituèrent un groupe de hameaux et de fermes, connus sous le nom de Granges et Verreries de la forêt de Darney, qui subsista jusqu'à la création, en 1763, des deux paroisses d'Hennezel et de Claudon.

« Les verreries des Hautes-Forêts de Darney », Paul Rodier, 1909.

# La forêt de Darney et les clairières de Claudon

La forêt de Darney abrite plus de 15000 hectares de forêts domaniales, privées et communales, essentiellement des feuillus (chênaies, hêtraies, aulnaies, frênaies dans les zones humides préservées). Elle a toujours été un lieu de mystères et de légendes, riche en vestiges archéologiques, cascades et autres pierres mystérieuses sculptées par l'érosion et parfois bien cachés au plus profond de la forêt.

En Pays de la Saône Vosgienne, elle constitue un vaste massif boisé dense et relativement continu, réparti de part et d'autre de la vallée de la Saône. Au Nord-Ouest, les paysages sont marqués par une lisière forestière continue qui s'étire jusqu'à la Côte entaillée par la vallée du Gras et ses affluents. Le recul des lisières boisées permet de dégager des horizons sur les villages des collines.

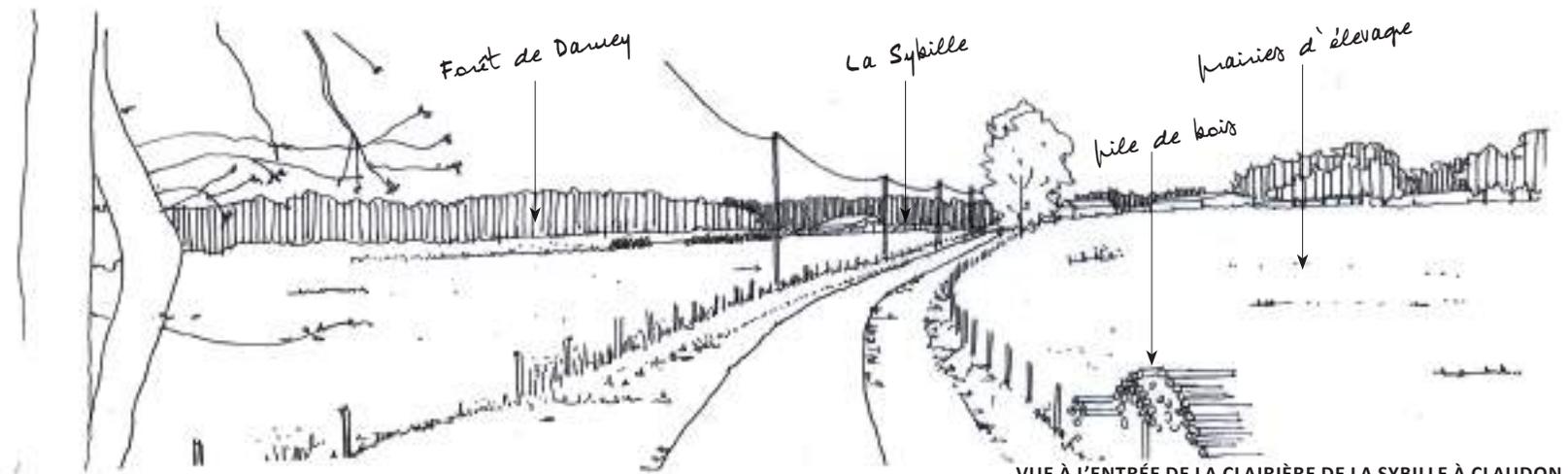
La forêt du Bigneuvre et le Poirier Saint-Michel resserrent le paysage de ces collines avant Monthureux-sur-Saône et la confluence des trois grands cours d'eau du territoire (Saône, Ourche, Gras).

A l'Est, les paysages forestiers portent toujours la trace de l'histoire des verreries implantées à partir du XV<sup>ème</sup> siècle sur le territoire. La présence des clairières symbolise nettement cette colonisation de la forêt. Son défrichage autour de chaque verrerie avait le double objectif de fournir du bois pour les fours et de permettre une agriculture vivrière. Aujourd'hui, les hameaux de La Grande Catherine, La Sybille et de Henricel animent les paysages ouverts des clairières où les lisières restent encore bien entretenues.

La forêt de Darney abrite notamment une population de cervidés remarquable par la qualité des trophées qu'elle produit annuellement. Cette population est en phase de colonisation vers la partie Ouest du massif forestier, par conséquent sur le territoire de la Communauté de Communes. Afin de protéger et de valoriser cette riche biodiversité et l'attrait paysager des espaces forestiers, la préservation du milieu forestier doit cohabiter avec les enjeux touristiques (circuits de randonnée, cueillette, tourisme vert, etc.) et les enjeux économiques et de gestion sylvicole.

La forêt de Darney offre donc un riche patrimoine naturel et historique et fait de cette entité paysagère un véritable atout touristique et paysager pour la mise en valeur du territoire.

*« On apprend plus de choses dans les bois que dans les livres.  
Les arbres et les rochers vous enseigneront des choses que vous ne sauriez entendre ailleurs. »  
St-Bernard*



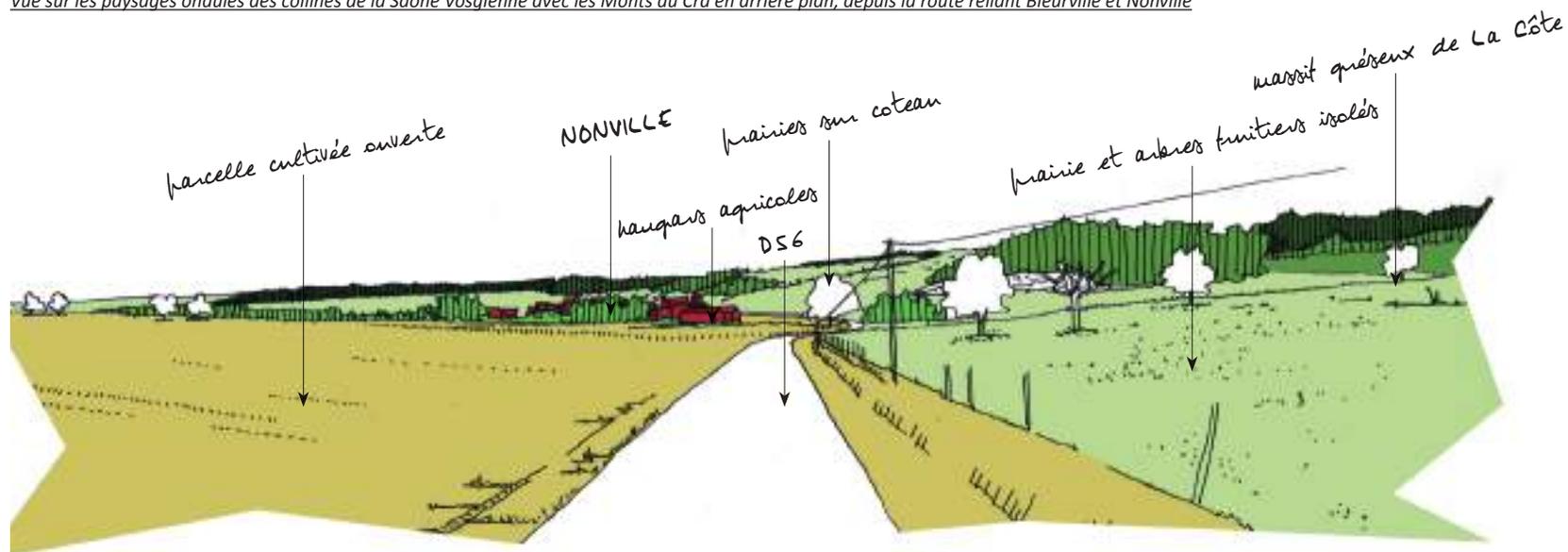
**VUE À L'ENTRÉE DE LA CLAIRIÈRE DE LA SYBILLE À CLAUDON**

# Les collines ondulantes de la Saône Vosgienne

Entre la vallée de la Saône et la Côte, le massif forestier s'ouvre sur des vallons agricoles ponctués des villages de Tignécourt, Bleurville et Nonville. Les paysages ondulants alternent prairies et cultures ponctuées d'arbres isolés et de petits boisements encore bien préservés. Les bourgs se sont développés à proximité de différents cours d'eau et surplombent de leurs silhouettes l'entité paysagère des collines de la Saône Vosgienne.



*Vue sur les paysages ondulés des collines de la Saône Vosgienne avec les Monts du Cra en arrière plan, depuis la route reliant Bleurville et Nonville*

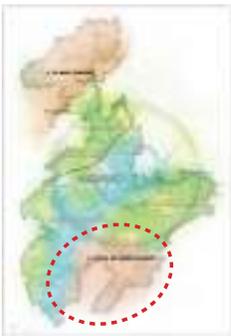


**VUE SUR LE VAL DE SAÔNE ET LES PAYSAGES DE HAUTE-SAÔNE À L'HORIZON, DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 2 EN DIRECTION DE REGNÉVELLE**

## LES AMBIANCES PAYSAGÈRES ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

- ▲ PAYSAGE COLLINAIRE VERDOYANT
- ▲ ARBRES ET BOSQUETS PONCTUANT LE PAYSAGE
- ▲ BOURGS POSITIONNÉS AU PIED DE LA CÔTE
- ▲ FORÊTS ET BOISEMENTS SITUÉS SUR LES CRÊTES ET LA CÔTE
- ▲ AMBIANCE PAYSAGÈRE INTIME ENCORE BIEN PRÉSERVÉE

# 3.5 ENTITÉ PAYSAGÈRE DU VAL DE SAÔNE CALCAIRE



## LÉGENDE :

### 1 - LE HAUT PLATEAU

- 1 - LE HAUT PLATEAU
  - Dombrot-le-Sec, Lignéville
- 1.1 - LA CÔTE
  - Gignéville, Viviers-le-Gras

### 2 - LA SAÔNE VOSGIENNE

- 2.1 - VALLÉE DE LA SAÔNE
  - Châtillon-sur-Saône, Grignoncourt, Lironcourt, Les Thons, Fignéville, Godoncourt, Saint-Julien, Monthureux-sur-Saône
- 2.2 - LA VALLÉE DU GRAS
  - Bleurville, Nonville, Gignéville, Viviers-le-Gras
- 2.3 - LA VALLÉE DE L'OURCHE
  - Claudon
- 2.4 - LA FORÊT DE DARNEY
  - Tignécourt, Bleurville, Nonville, Viviers-le-Gras, Claudon, Martinville, Godoncourt
- 2.5 - LES CLAIRIÈRES
  - Claudon

### 3 - VAL DE SAÔNE CALCAIRE

- 3 - VAL DE SAÔNE CALCAIRE
  - Ameuvelle, Martinville, Regnéville



**BLOC PAYSAGER DE L'ENTITÉ PAYSAGÈRE DU VAL DE SAÔNE CALCAIRE**

Au Sud du territoire de la Communauté de Communes, le changement géologique vers un substrat calcaire offre de nouvelles ambiances paysagères caractérisées par les ocres nuancés de la couleur des terres agricoles et le vert intense des bosquets et des arbres isolés dans le paysage.

Les paysages doux des fonds de vallées herbagers, notamment le fond de vallon de l'Orivelle à Ameuvelle, se combinent aux parcelles agricoles plus ou moins vastes du Val de Saône calcaire.

Au cœur d'un écrin paysager préservé, les bourgs de Regnévelle, Martinvelle et Ameuvelle animent les paysages à flanc de coteau ou sur les crêtes, grâce à leurs silhouettes souvent bien intégrées dans le paysage grâce à la présence de petites parcelles de vergers et même de vignes autour des bourgs.

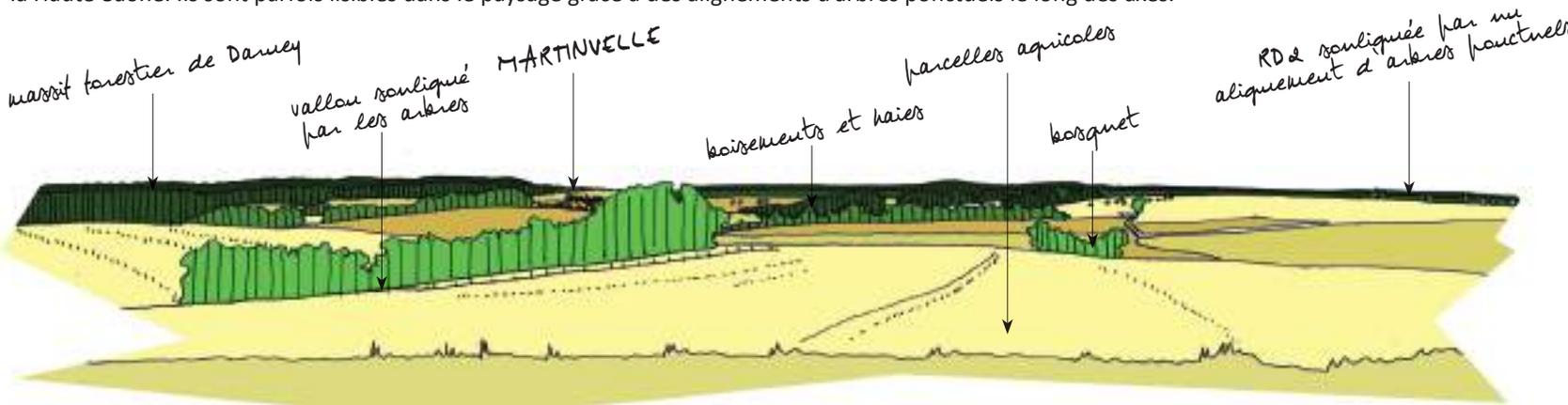


*Silhouette de Martinvelle dans son écrin arboré*



*Silhouette d'Ameuvelle et vergers préservés aux abords du bourg*

Le Val de Saône calcaire est traversé du Nord au Sud par la RD2 et un réseau de routes secondaires et de chemins ruraux assez dense. Ces axes empruntent les crêtes et les hauteurs des versants et offrent des points de vue remarquables sur le paysage du Val de Saône et plus loin, celui de la Haute-Saône. Ils sont parfois lisibles dans le paysage grâce à des alignements d'arbres ponctuels le long des axes.



**VUE SUR LE VAL DE SAÔNE ET LES PAYSAGES DE HAUTE-SAÔNE À L'HORIZON, DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 2 EN DIRECTION DE REGNÉVELLE**

#### **LES AMBIANCES PAYSAGÈRES ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS**

- ▲ HORIZONS AGRICOLES DU VAL DE SAÔNE ET DE LA HAUTE-SAÔNE
- ▲ PAYSAGES AUX COURBES DOUCES ET ALLONGÉES MÉLANT GRANDE AGRICULTURE ET PRAIRIES PAYSAGÈRES
- ▲ PRAIRIES HERBAGÉES DANS LES VALLONS SOULIGNÉES PAR LES RIPISYLVES PRÉSERVÉES
- ▲ VALLON DE L'ORIVELLE STRUCTURANT LE TERRITOIRE COMMUNAL D'AMEUVELLE
- ▲ SILHOUETTES DE BOURGS PRÉSERVÉES BIEN INTÉGRÉES DANS LE PAYSAGE
- ▲ VERGERS FORMANT UN ÉCRIN PAYSAGER AUTOUR DES BOURGS
- ▲ ITINÉRAIRES PRINCIPAUX (RD2 NOTAMMENT) QUI TRAVERSENT LES PAYSAGES DU VAL DE SAÔNE

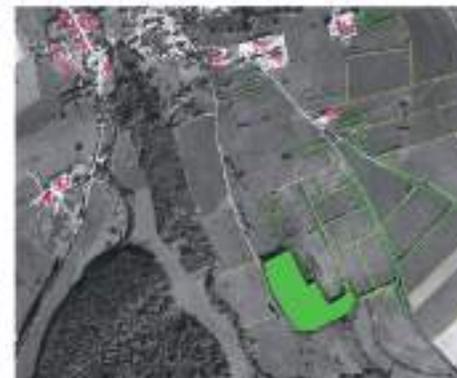
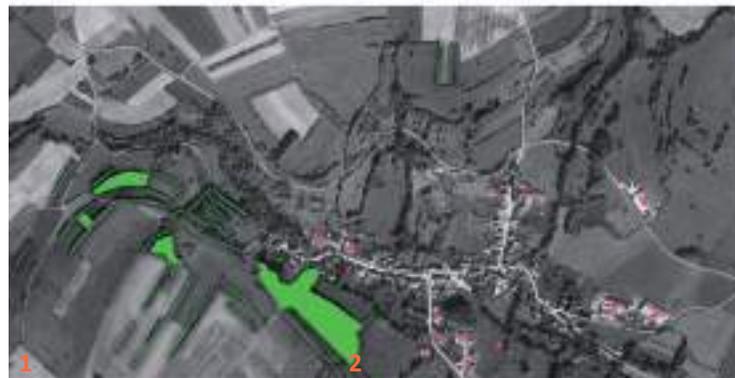
## 3.6 DES HOMMES ET DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES

### Des paysages en mouvement liés à l'activité humaine...

1 Photocomparaison 1950-2014 mettant en évidence la disparition d'arbres d'alignement le long de la D164, de certains réseaux de haies sur la commune de Viviers-le-Gras non remembrée.

2 Photocomparaison 1950-2014 des paysages du Haut Plateau sur la commune de Lignéville, montrant les parcelles remembrées, la disparition de nombreux vergers et l'apparition de nouvelles haies quadrillant le nouveau parcellaire (programme de gestion raisonnée - Agrivair).

3 Nouvelles ambiances paysagères éphémères (?) sur le Haut Plateau liées au projet de la filiale Agrivair.



Le remembrement s'est développé sur le territoire à partir des années 1970 et a largement fait évoluer les paysages du Pays de la Saône Vosgienne.

Sur 19 communes, seules 5 d'entre elles n'ont pas été remembrées à ce jour (données 2014 - CG88) : Bleurville, Gignéville, Martinville, Regnéville et Viviers-le-Gras.

Les réseaux de haies caractéristiques des paysages pré-remembrement sont encore visibles sur le territoire, comme à Viviers-le-Gras par exemple (voir photographies 1 ci-contre).

Les paysages post-remembrement, quant à eux, ont été marqués par la disparition des haies et la production de parcelles agricoles plus grandes, comme à Lignéville où la disparition de nombreux vergers a modifié fortement les paysages du Haut Plateau.

Depuis toujours, le paysage est en mouvement. Son évolution reste et restera étroitement liée à l'activité humaine sur le territoire.

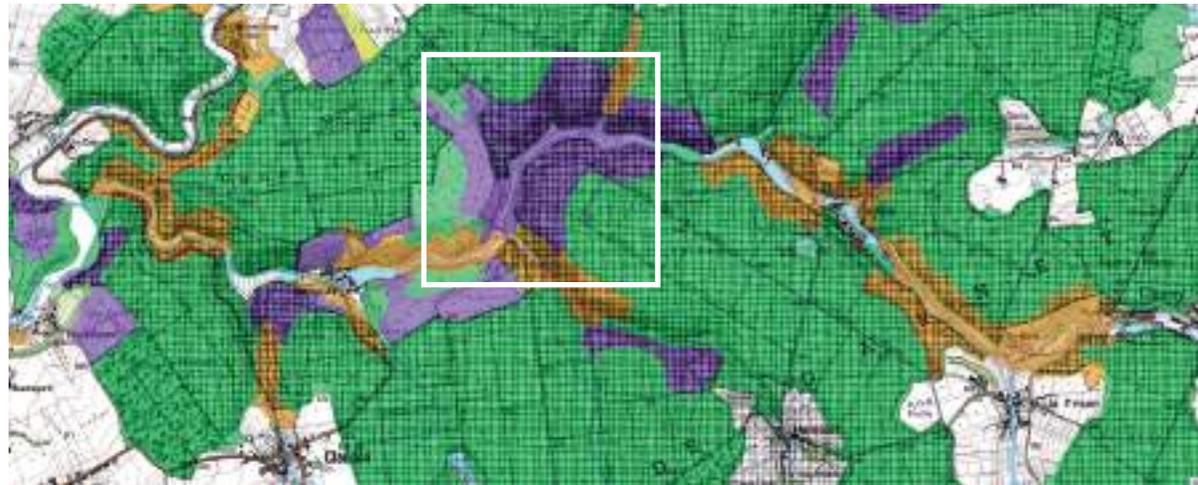
Dates connues des remembrements sur le territoire (données 2014 - CG88) :  
Châtillon-sur-Saône-1969, Claudon-1970, Saint-Julien-1970, Les Thons-1971, Lignéville-1973, Ameuveville 1983, Grignoncourt-1984, Lironcourt-1984, Tignécourt-1984, Nonville-1991, Dombrot-le-Sec-1995, Fignéville-2000, Godoncourt-2000.

Le territoire de la Communauté de Communes possède un potentiel forestier important, notamment grâce à la présence d'une grande partie de la Forêt de Darney. En 2013, la Charte Forestière de Territoire du Pays d'Épinal Cœur des Vosges dresse un bilan de ce couvert forestier dans une optique de développement local notamment autour de la filière forêt-bois.

Le diagnostic de territoire de Darney et de Monthureux-sur-Saône fait état de nombreux enjeux et fixe des objectifs de gestion à long terme tels que le regroupement de la forêt privée plutôt morcelée sur le territoire, le soutien à la filière bois locale, la prise en compte des enjeux environnementaux et cynégétiques, etc.

La multifonctionnalité des espaces forestiers apparaît importante au regard notamment des enjeux touristiques qu'ils concentrent. Ils participent en effet à la qualité du cadre de vie des habitants et la préservation de l'équilibre de ces milieux et des paysages, notamment en cas de remembrement, est essentielle.

L'évolution des pratiques agricoles et sylvicoles sont en lien direct avec la transformation des paysages, comme dans la Vallée de l'Ourche, où la disparition d'une pratique agricole en fond de vallée a fait anticiper la fermeture des paysages du fond de vallée.



1



2

### LÉGENDE :

-  Forêt domaniale
-  Forêt communale
-  Forêt privée
-  Forêt de feuillus
-  Forêt de conifères
-  Forêt mixte de feuillus et de conifères

1 Cartographie d'analyse centrée sur le secteur de la vallée de l'Ourche et faisant apparaître les forêts de feuillus, de résineux et les forêts mixtes et leur statut (publique, privée).

On peut observer que les bordures du cours d'eau sont souvent associées à des parcelles forestières en gestion privée.

2 Photocomparaison 1950-2014 mettant en évidence la fermeture des paysages de la vallée de l'Ourche. L'abandon d'une pratique agricole en fond de vallée a accéléré le processus de fermeture des paysages.

Cette évolution paysagère a été confortée par le développement de forêts de résineux en bordure du cours d'eau soulevant de forts enjeux environnementaux (acidification des sols et des milieux aquatiques par exemple).





**CHAPITRE 4**  
**LES PAYSAGES HABITÉS**  
**EN PAYS SAÔNE VOSGIENNE**

## 4.1 LES ENTITÉS URBAINES // LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE LECTURE

<sup>1</sup> La Trame viaire, ou système viaire, désigne l'ensemble des lieux de passage ouverts au public dans un tissu urbain.

### ENTITÉ URBAINE

Les entités urbaines s'analysent de diverses manières, à des échelles différentes afin de comprendre les spécificités urbaines et architecturales du territoire :

- **L'ARMATURE URBAINE**, à une échelle élargie du périmètre de la Communauté de Communes, permet d'appréhender le contexte général des grands axes de communication et des pressions urbaines alentours en rapport à la répartition de la population. Ces phénomènes ont un impact indirect sur le développement du Pays de la Saône Vosgienne.
- **LES TYPOLOGIES URBAINES**, à l'échelle de la Communauté de Communes, explicitent les différentes caractéristiques urbaines entre le «bourg-centre» de Monthureux-sur-Saône, les villages et les hameaux. Cette répartition de typologie à l'échelle du territoire nuance les intérêts paysagers, urbains et architecturaux identifiables sur tout le site. Ils offrent des cadre de vie différents.
- **L'INSCRIPTION DES PAYSAGES BÂTIS DANS LA GÉOGRAPHIE** met en valeur les différentes implantations bâties par rapport au relief et à l'eau, identifiable à l'échelle de chacune des communes dans leur site.
- **LA TYPOMORPHOLOGIE DES BOURGS** exprime la composition urbaine d'un village ou d'un bourg par sa trame viaire<sup>1</sup>, ses espaces publics et ses implantations bâties. Les évolutions d'aménagement sont également analysées dans cette partie.
- **LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES**, à l'échelle de la parcelle et du bâtiment, abordent l'important patrimoine présent sur le territoire. Leur compréhension exprime le reflet d'un mode d'habiter et des pratiques culturelles. Il s'agit d'explicitier également les évolutions visibles dans les bourgs.

Le Petit Thau



VUE DEPUIS LE D15C - FIGNÉVELLE- SUR LA SILHOUETTE DE BOURG DE LA COMMUNE DE LES THONS (LE PETIT THON)

## 4.2 L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE

### UN TERRITOIRE ÉLOIGNÉ DES AXES DE COMMUNICATION

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne se situe en dehors des principaux axes de communication de la région.

L'autoroute A31 de liaison entre Dijon et Metz passe à 25 kilomètres à l'Ouest de la Communauté de Communes et dessert Val de Meuse, Robécourt (Lamarche) et Bulgnéville. Ces lieux constituent ainsi des portes d'entrée sur le territoire. Les axes routiers principaux, RD429, RD164 et RD 417, forment un triangle en bordure des limites du Pays. Ils relient 3 pôles : Val de Meuse, Luxeuil-les-Bains et Contrexéville. La commune de Dombrot-le-Sec se retrouve à l'intersection de la RD429 et RD164, qui impactent son bourg de nuisances liées au trafic. Deux axes routiers secondaires, RD460 et la RD2, traversent le territoire. Ils se croisent à Monthureux-sur-Saône, qui occupe une position stratégique au cœur de la Communauté de Communes.



La desserte ferroviaire TER, reliant Nancy à Culmont-Chalindrey, se situe aussi à l'Ouest du territoire. Les gares les plus proches se tiennent dans les communes de Val de Meuse, Lamarche, Martigny les Bains, Contrexéville et Vittel.

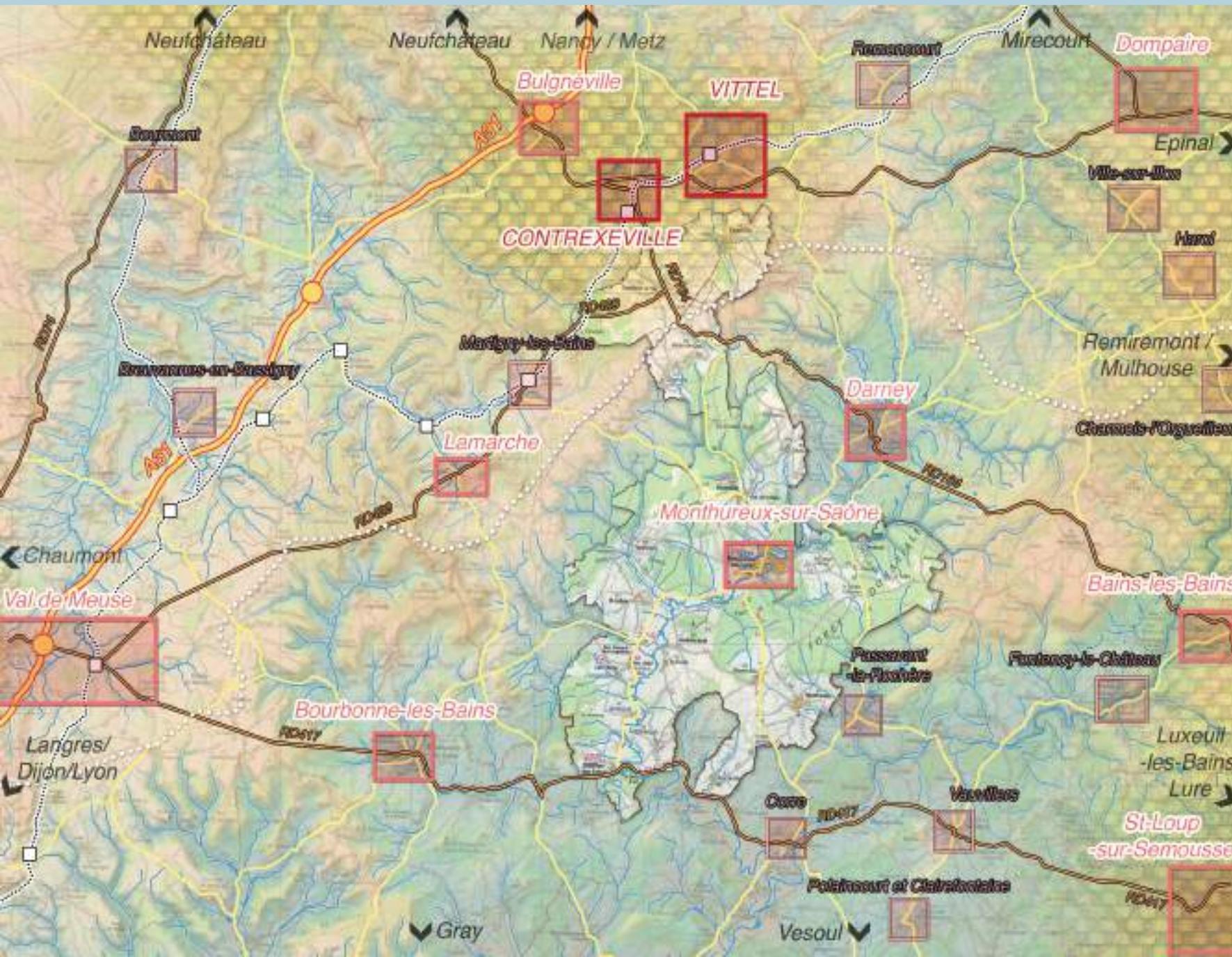
### UN TERRITOIRE SANS FORTE PRESSION URBAINE PROCHE

Le positionnement du Pays sur son territoire l'éloigne des pressions urbaines liées aux pôles urbains d'Épinal, Luxeuil-les-Bains, Langres ou Neufchâteau. Il lui permet de maintenir des paysages attractifs préservés des évolutions urbaines. À la marge, les communes Nord (Dombrot-le-Sec et Lignéville) ainsi que celles en frange Nord-Est (Nonville et Bleurville), semblent davantage touchées par l'influence du bassin de vie Vittel-Contrexéville-Bulgnéville et Darney au Nord-Est.

Le fonctionnement général du territoire est réparti sur un réseau de petites villes et bourgs ponctuant les principaux axes de déplacement du territoire.



# La Communauté de Communes et ses relations au territoire



## LÉGENDE :

### 1 - AXE DE DÉPLACEMENT

-  Autoroute
-  Route principale
-  Route secondaire
-  Voie ferrée (TER)

### 2 - PÔLE URBAIN

-  Ville (>2500hab)
-  Petite ville (>900hab)
-  Bourg (>500hab)
-  Secteurs sous pression urbaine

## 4.3 LES TYPOLOGIES URBAINES

### LÉGENDE :

#### 1 - AXE DE DÉPLACEMENT

 Route principale

 Route secondaire

#### 2 - TYPOLOGIE URBAINE

 Bourg centre

 Pôle secondaire

 Village



1 Dombrot-le-Sec : Façade de la mairie.  
La mairie, l'agence postale, la halte-garderie sont groupées au sein du même bâtiment.

### DES COMMUNES DE TAILLES VARIÉES

Un réseau de routes secondaires maille l'ensemble des 19 communes du territoire, hormis Dombrot-le-Sec qui se situe à l'intersection de routes principales. Les typologies de communes peuvent se classer de la sorte en fonction de leur population et équipement :

- Un «bourg-centre», Monthureux-sur-Saône, centralisant l'ensemble des équipements et commerces nécessaires aux habitants : collège, école, gendarmerie, supérette, banque, boulangerie, garagiste, artisans du bâtiment, commerçant, médecin, pharmacie, services pour personnes âgées, terrain de sport...
- Deux pôles secondaires : Dombrot-le-Sec et Bleurville. Ces communes ont respectivement 382 et 349 habitants. Considérées comme des villages développés, elles possèdent quelques équipements et commerces comme : école, poste, boulangerie, quelques artisans. Nous notons surtout la présence d'une halte garderie et bibliothèque intercommunale à Dombrot-le-Sec, qui sont intéressantes pour attirer les jeunes ménages sur le territoire.
- Des villages : l'ensemble des autres communes a une population variant entre 50 et 200 habitants sauf Lignéville, proche de Vittel. Ces communes ont une relation plus forte avec un cadre de vie paisible en rapport avec le grand paysage préservé.
- Quelques hameaux et fermes isolées complètent les typologies urbaines présentes sur le territoire. Ils sont peu présents hormis sur la partie Est du territoire, à Claudon.

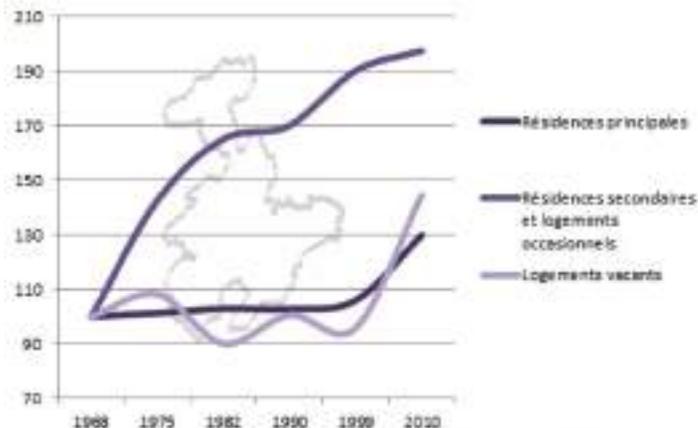


# L'évolution de la population et des logements

## UNE DIMINUTION DE LA POPULATION

Progressivement, la population de la Communauté de Communes est passée de 4 976 habitants en 1968 à 3 795 habitants en 2010. Toutefois, des évolutions irrégulières sont visibles en fonction de la localisation et des évolutions des communes. Le territoire a perdu un peu plus de 150 habitants en l'espace de 10 ans, soit une baisse de 4,1% de sa population totale. Le Pays de la Saône Vosgienne s'inscrit dans une évolution démographique déficitaire.

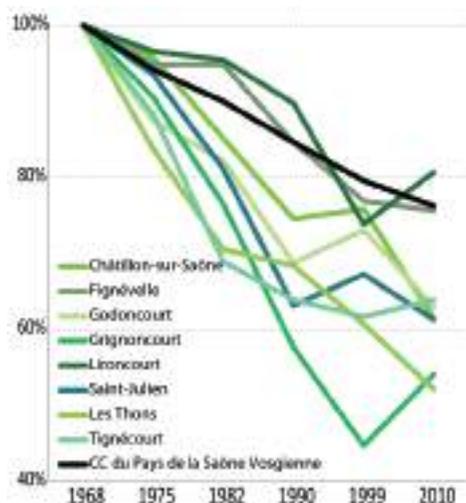
Cette baisse de population se traduit au niveau paysager par la dynamique des logements et des ménages sur le territoire. Le parc de logements est relativement ancien. 61,8% des résidences principales ont été construites avant 1949, soit une part supérieure de près de 25 points à la moyenne départementale en 2006. Le phénomène de périurbanisation ne touche pas l'intercommunalité qui a gardé un caractère architectural intéressant.



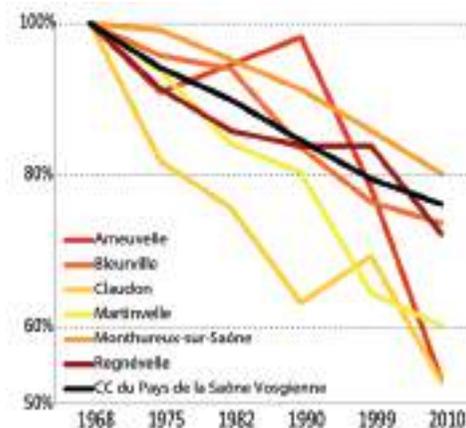
	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Résidences principales	1507	1526	1550	1548	1597	1558
Résidences secondaires et logements occasionnels	164	234	271	279	312	324
Logements vacants	193	209	174	194	185	279

Évolution du parc de logement entre 1968 et 2010 (base 100)

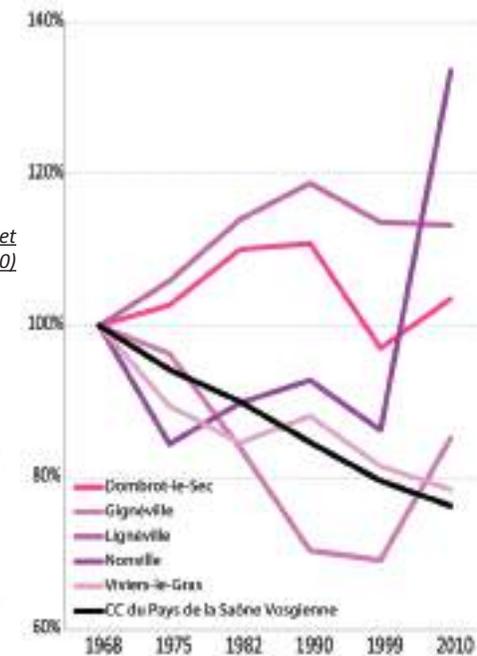
Évolution de la population des communes Ouest du territoire entre 1968 et 2010 (base 100)



Évolution de la population des communes Est et Centre du territoire entre 1968 et 2010 (base 100)



Évolution de la population des communes Nord du territoire entre 1968 et 2010 (base 100)



## UNE FORTE ÉVOLUTION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET DES LOGEMENTS VACANTS

Le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels a fortement augmenté depuis quelques décennies : 164 en 1968, ils sont aujourd'hui 324, soit une augmentation du simple au double.

Alors que la vacance avait perdu en importance au recensement de 1999, elle a augmentée de manière prononcée en 2010 : 185 logements vacants en 1999, 279 en 2010, soit une hausse de 48%. Cette hausse importante est due à la forte augmentation des logements inoccupés dans les communes alentours comme à Bleurville, Regnéville ou Godoncourt.



# // UN BOURG-CENTRE : MONTHUREUX-SUR-SAÔNE

## POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE :

La commune est fortement marquée par le passage de la Saône et de deux axes routiers importants. L'urbanisation s'installe autour des méandres du fleuve, ce qui lui confère un paysage singulier. La RD460, de Darney à Bourbonne-les-Bains, et la RD2, de Corre à Viviers-le-Gras, facilitent l'accès et la desserte du bourg pour l'ensemble des habitants de la communauté de communes.

Monthureux-sur-Saône se distingue des autres bourgs de la Communauté de Communes par sa population de 941 habitants en 2011 et ses commerces/services qui affirment sa qualité de bourg-centre nécessaire à l'échelle du Pays de la Saône Vosgienne.

## UNE VILLE LINÉAIRE, ÉTALÉE :

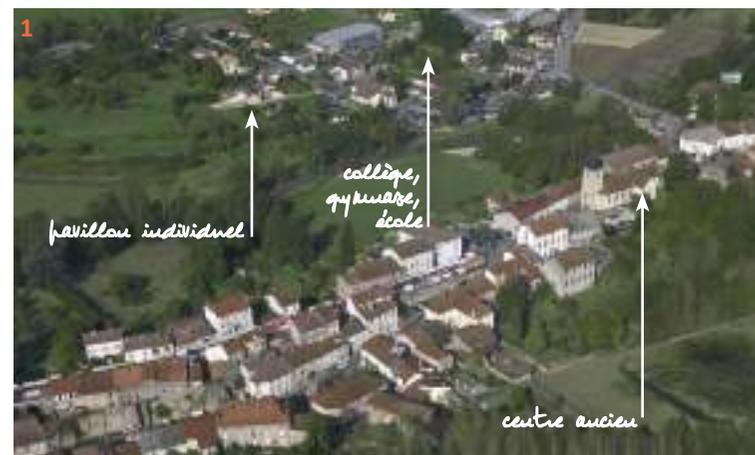
Le centre ancien présente une compacité bâtie de bonne qualité architecturale qui s'étend le long d'une voie principale de 1,4 km. Ce linéaire est difficile à appréhender depuis la vallée de la Saône dans sa totalité, mais certains ensembles bâtis créent des silhouettes remarquables. La longue traversée du bourg s'apprécie par des séquences ponctuées par l'intersection entre la rue du couvent et la rue de la Loriquette, ainsi que la place de la République. Le développement urbain plus récent a prolongé ce linéaire et a étalé la ville sur les rives des méandres de la Saône, opposées au centre historique. L'étirement urbain s'est notamment appuyé sur la RD54, au Nord-Est, et la RD2, au Sud. L'implantation des bâtiments a été principalement faite les uns à la suite des autres, sans grande organisation urbaine : relation à l'espace public, implantation des bâtiments, compacité... Cela se perçoit par la création de silhouettes bâties qui fragilisent les paysages des coteaux de la Saône.

## UNE VILLE COMPOSITE DÉ-DENSIFIÉE :

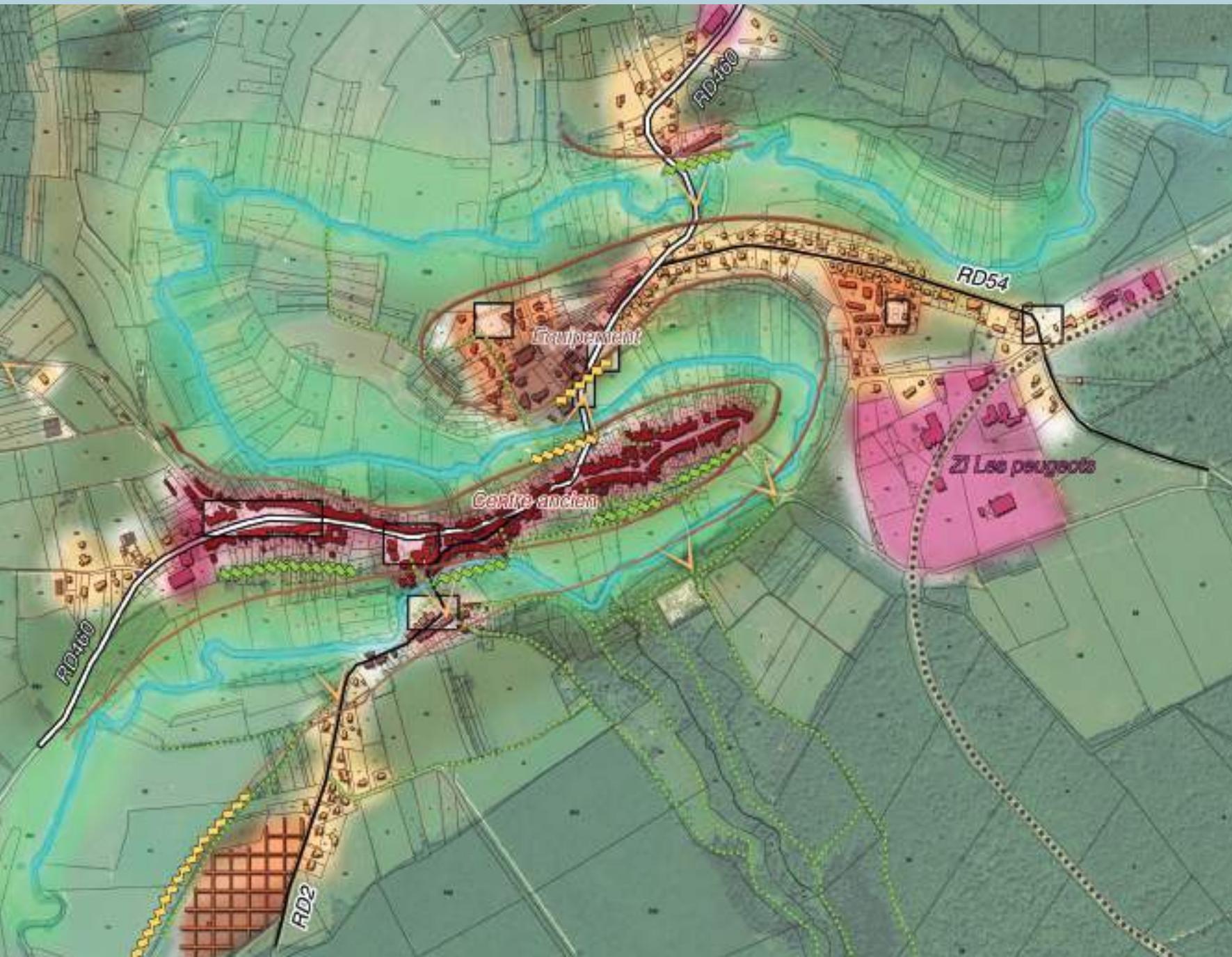
Le développement de la ville dans les dernières années s'est poursuivi selon une répartition en «zones fonctionnelles» : résidentielles, équipements, activités, etc. Ces secteurs, distants les uns des autres, accentuent les déplacements automobiles au sein de la ville étalée, créant ainsi des nuisances dommageables pour les espaces publics et le tissu bâti du centre ancien. La ville historique s'est dé-densifiée de ses habitants au profit des espaces périphériques résidentiels.

1 *Vieille ville et extension au Nord de la Saône sur le secteur résidentiel et d'équipements. Source : l'Europe vue du ciel.*

2 *Berge de la Saône et urbanisation compact en bordure du pont du faubourg*



# Accroche géographique et développement urbain de Mouthureux-sur-Saône



## LÉGENDE :

### 1 - GÉOGRAPHIE

-  Relief
-  Cours d'eau
-  Point de vue
-  Silhouette bâte remarquable
-  Silhouette bâte de faible qualité

### 2 - TRAME VIAIRE

-  Route principale RD460
-  Route secondaire RD2/RD54
-  Espaces publics principaux
-  Ancienne voie ferrée
-  Cheminement piéton

### 3 - TISSU BÂTI

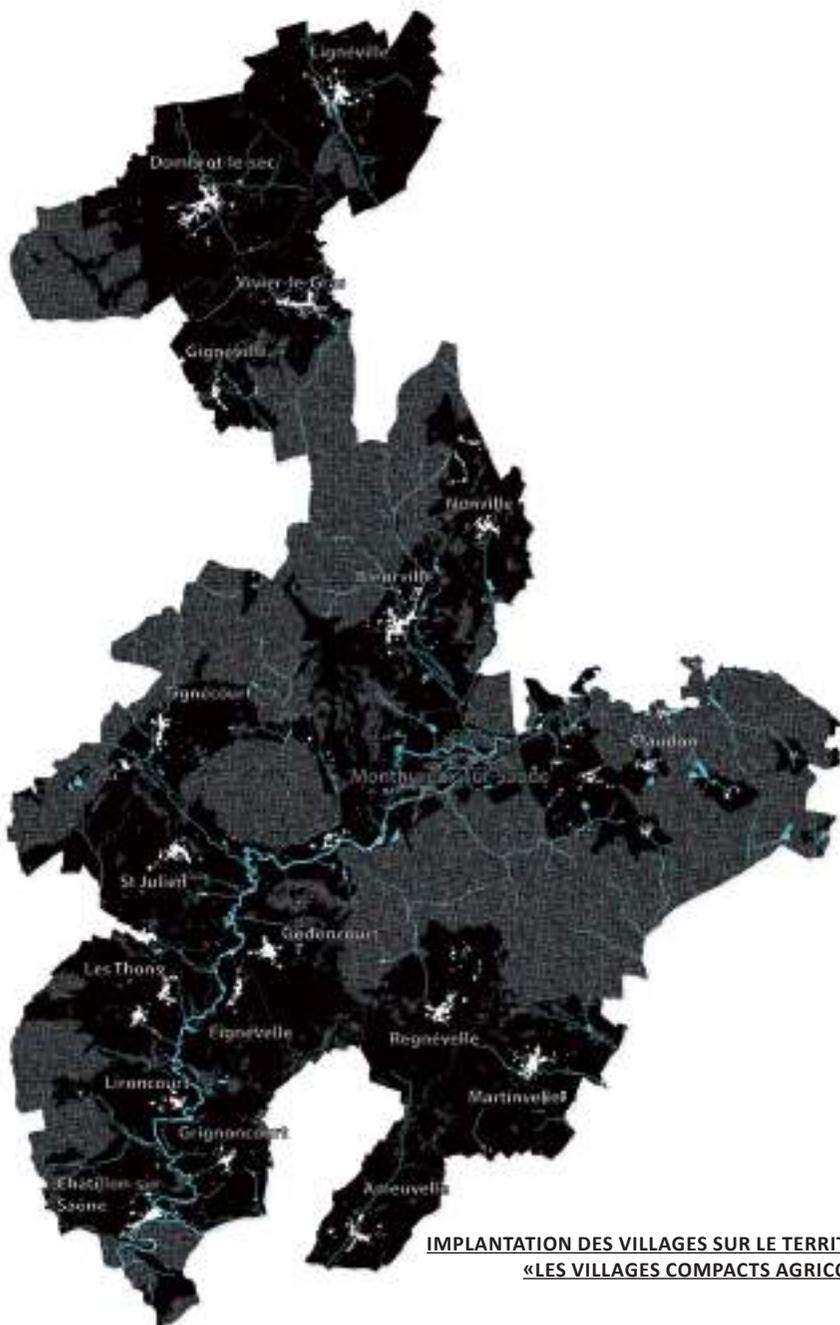
-  Centre historique
-  Faubourg
-  Construction étalée
-  Lotissement pavillonnaire
-  Secteur en cours d'urbanisation
-  Équipement
-  Zone d'activités

# // DE NOMBREUX VILLAGES AGRICOLES

## LÉGENDE :

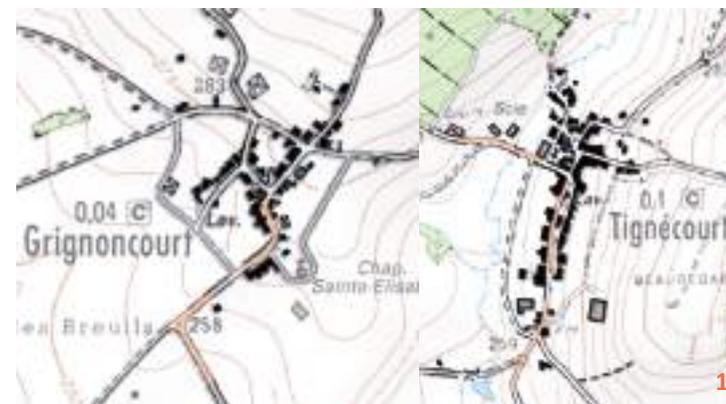
-  Hydrographie
-  Boisements
-  Espaces agricoles
-  Bâtiments

1 Des villages groupés où les bâtiments mitoyens s'implantent le long des voies. Le village permet la liaison vers les différents chemins agricoles.



La grande majorité des constructions sur le territoire forme des villages préservés et compacts. Chaque village découle d'une organisation fonctionnelle où chaque aménagement provient des besoins agricoles des Hommes. Les villages ne possèdent généralement pas de hameau, exception faite de Claudon. Chaque bourg dispose de sa propre forme en fonction des caractéristiques paysagères de son site, mais une unité d'organisation des villages agricoles est facilement perceptible en plusieurs points :

- une compacité du tissu bâti traduit l'importance de la préservation des terres agricoles en tant que ressource économique et vitale pour l'Homme ;
- le découpage parcellaire étroit et profond permet une proximité entre les constructions et les terres agricoles ;
- des vues constantes depuis le village assurent la protection du bétail dans les prairies de la vallée ;
- l'intersection de nombreux chemins ruraux au sein du village lie les fermes aux terres agricoles ;
- la présence du clocher dans le paysage sert d'élément-repère surtout depuis les chemins ruraux.



IMPLANTATION DES VILLAGES SUR LE TERRITOIRE  
«LES VILLAGES COMPACTS AGRICOLES»

# Des espaces sensibles qui ancrent le village à son environnement



*Densité de rues à l'intérieur du village de Martinville où se croisent les différents chemins agricoles servant à l'exploitation des parcelles*



*Le potager crée une lisière entre le bâti et les espaces agricoles*



*Dombrot-le-Sec : le clocher de l'église, un repère dans le paysage depuis les espaces agricoles alentours*



*Bleurville : interface entre espace agricole et espace bâti*

# // QUELQUES HAMEAUX DISPERSÉS ET DES CLAIRIÈRES HABITÉES

## DES PETITS ENSEMBLES BÂTIS

Les hameaux, principalement situés à Claudon, sont des petits ensembles bâtis présentant une dizaine de constructions au maximum. Leur implantation permet notamment de tirer parti des ressources du territoire à l'instar des villages : intersection de cours d'eau, proximité de terres agricoles, accès à l'exploitation des ressources forestières. Les hameaux des forges ou des maîtres verriers (Droiteval, Forge Neuve, La hutte, Couchaumont, etc.) se répartissent dans la vallée de l'Ourche avec l'exploitation de bassins et ruisseaux dont l'énergie hydraulique est nécessaire à la fabrication artisanale. D'autres hameaux sur le plateau (La Sybille, la Grande Catherine, etc.) se situent à l'intersection des voies et chemins permettant l'exploitation et la gestion des bois de la forêt. Il existe encore à Couchaumont une ancienne scierie.

## LE MONT DE SAVILLON

Le hameau du Mont-de-Savillon est représentatif des évolutions urbaines visibles sur le territoire. Historiquement, il s'agissait d'un ensemble de bâtiments agricoles à mi-coteau de la Saône. Avec le développement des déplacements motorisés, les constructions se sont réalisées le long de la RD 460, route principale du territoire. L'usine Gantois et sa cité ouvrière (mi-XX<sup>ème</sup>) ont tiré profit de cette facilité d'accès ainsi que de la proximité en eau pour le fonctionnement de la tréfilerie. Ultérieurement, fin XX<sup>ème</sup>, un marchand de matériaux et des pavillons a complété ce hameau en créant un étalement assez important, où seuls quelques vergers préservés en entrée contribuent à l'intégration paysagère des bâtiments le long de la route.

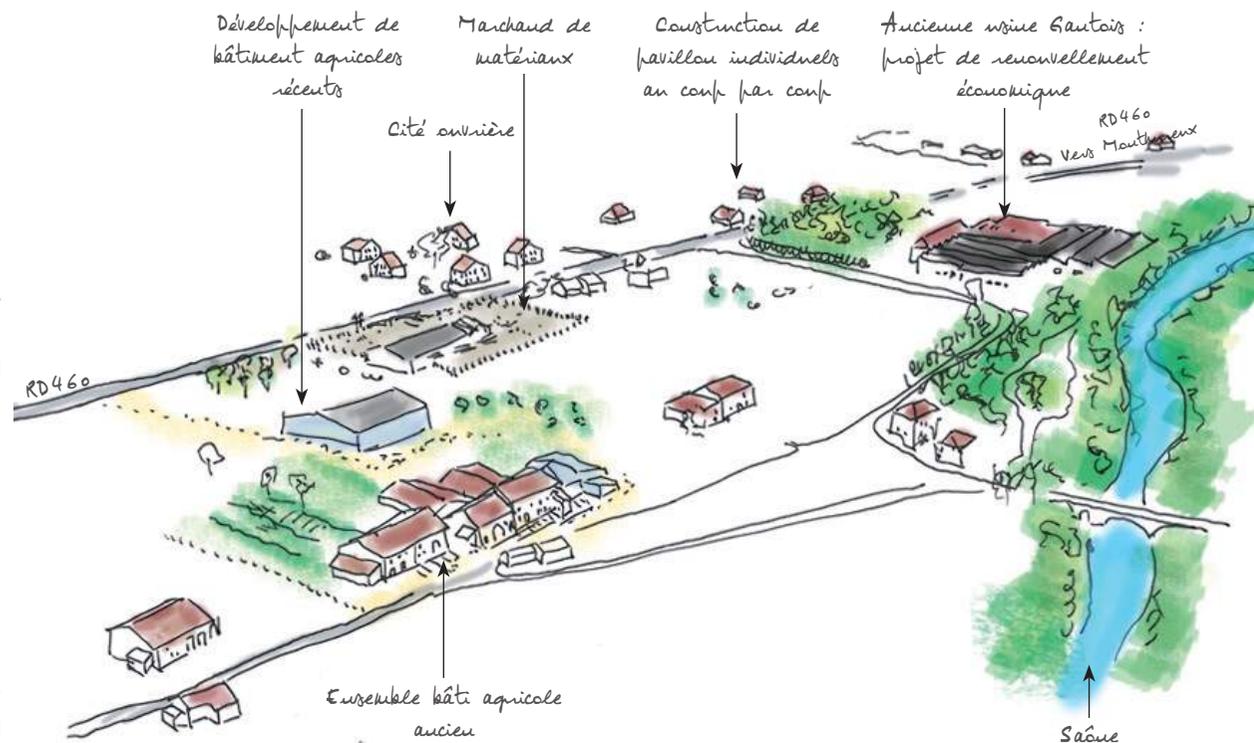


Schéma axonométrique du hameau Mont de Savillon



Hameau la Grande Catherine : vue générale de l'implantation du hameau dans sa clairière et plan de situation. IGN 25000<sup>ème</sup>

# // DES FERMES ISOLÉES DANS LE PAYSAGE

## QUELQUES BÂTIMENTS AGRICOLES ISOLÉS

Le Pays de la Saône Vosgienne ne possède que rarement des bâtiments agricoles isolés. Ce développement est plutôt récent puisque seules les fermes des Essarts à Regnévelle et du Bambois à Nonville possèdent cette forme agricole. Les communes du Val de Saône calcaire (Ameuvelle, Martinville et Regnévelle) ont vu ce type d'implantation s'accroître ces dernières années dans le but de mieux répartir géographiquement les terres agricoles cultivées. Ces bâtiments s'implantent généralement sur un point haut du relief en le révélant davantage.

## LES SIÈGES AGRICOLES EN LIMITE D'URBANISATION

Le développement de la mécanisation agricole et de la spécialisation des exploitations a fait apparaître des bâtiments volumineux pour des raisons fonctionnelles. Historiquement installée dans les centre-bourgs, l'activité agricole s'est progressivement déplacée en limite de village pour des raisons sanitaires. Cette architecture modifie les entrées de ville et par conséquent, les perceptions des silhouettes de bourg.



*Déplacement des sièges agricoles dans les communes.*

## UN MANQUE DE QUALITÉ ARCHITECTURALE

Le volume de ces bâtiments s'inscrit bien dans le paysage et offre des perceptions généralement bonnes depuis les routes. Toutefois, l'architecture et l'aménagement des abords ne sont pas toujours soignés, ni réfléchis : façades aux matériaux dégradés et aux couleurs vives et claires, dépôt de matériel non organisé en limite de l'espace public, aménagement de talus, etc. Quelques bâtiments accompagnés de vergers ou récemment construits avec des bardages bois, assurent une bonne intégration paysagère.



*Traitement peu soigné des abords de bâtiments agricoles à Ameuvelle*



*La Ferme la Fossote à Martinville ponctue le haut de la Côte Malthode*



*La Ferme le Haron en entrée de bourg de Viviers-le-Gras depuis la RD164*



*Vergers et bardage bois facilitant l'intégration paysagère du bâtiment à Ameuvelle*

## 4.4 L'ACCROCHE GÉOGRAPHIQUE DES BOURGS

Les villages sont historiquement implantés de manière à tirer profit du contexte géographique et du site sur lesquels ils s'installent (à proximité d'un cours d'eau et des sols fertiles, sur un point haut, dans un espace abrité, etc.). D'ailleurs, les bourgs de Dombrot-le-Sec, Lignéville, Tignécourt, Bleurville, Nonville, Martinville et Ameuvelle se sont développés à proximité de l'eau. La traversée des cours d'eau structure les centres des villages et constitue un réel atout paysager participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants. **En Pays de la Saône Vosgienne, les différentes manières d'habiter le territoire dépendent fortement de la relation qu'entretiennent les bourgs à l'eau et au grand paysage.**

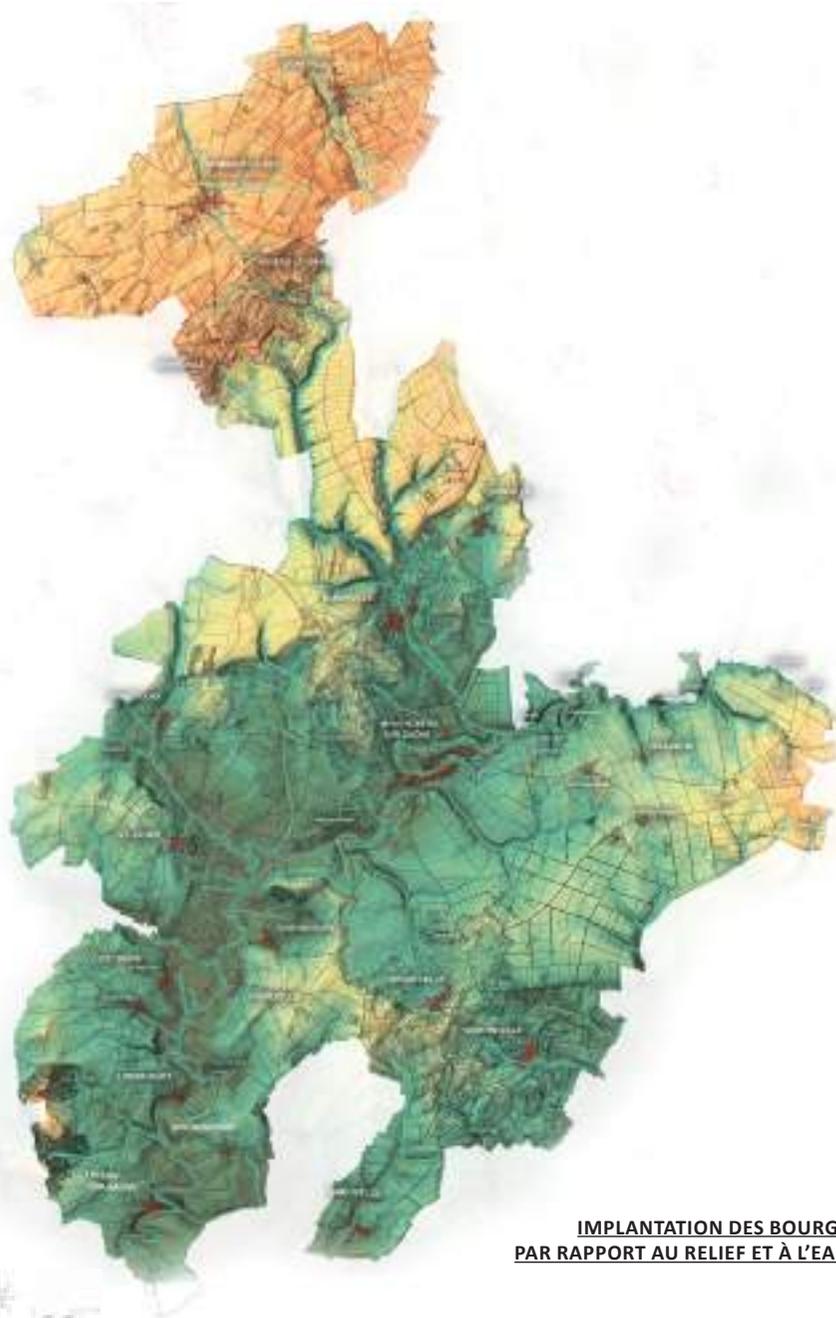
Le long de la vallée de la Saône, la majorité des communes s'implante en plein cœur des coteaux agricoles. Elles sont accrochées au relief et en position de belvédère par rapport à la rivière créant des repères paysagers forts. Les communes de Grignoncourt, Lironcourt, Fignéville, Les Thons, Godoncourt et Saint-Julien forment un chapelet de bourgs se répondant visuellement de part et d'autre de la vallée la Saône, alors que les communes de Regnéville, Bleurville et Nonville sont isolées au milieu de collines et/ou forêt.

Implantés au creux des méandres de la Saône, les bourgs de Monthureux-sur-Saône et anciennement fortifiés de Châtillon-sur-Saône dominent le paysage de la vallée de part leur implantation particulière sur des éperons rocheux.

Contraintes par leur situation au sein de vallons, les communes de Dombrot-le-Sec, Lignéville, Gignéville, Viviers-le-Gras et Martinville profitent de leur situation en extrémité du bassin versant pour s'implanter à proximité du ruisseau. Les communes de Gignéville et Viviers-le-Gras entretiennent, quant à elles, une relation forte avec l'horizon forestier de la forêt de Darney.

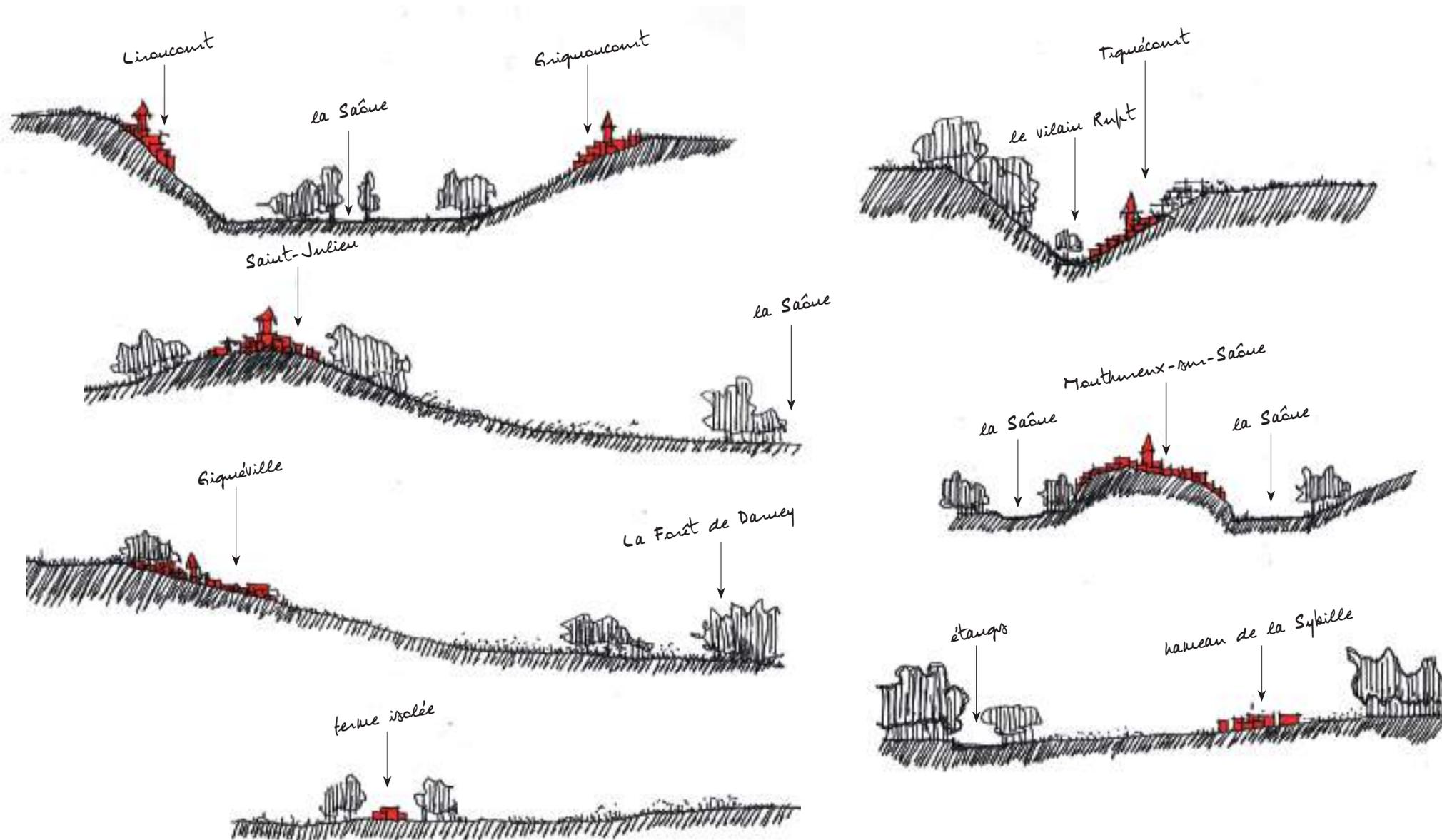
Les hameaux dispersés de Claudon, quant à eux, se sont développés historiquement sous la forme de clairières autour des verreries en plein cœur de la forêt de Darney.

**De ces situations géographiques particulières, les silhouettes de ces villages sont donc particulièrement visibles et leurs évolutions d'autant plus sensibles dans le grand paysage.**



**IMPLANTATION DES BOURGS  
PAR RAPPORT AU RELIEF ET À L'EAU**

# Des bourgs accrochés au relief et en relation avec l'eau



**CROQUIS DES DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS DES BOURGS SUR LE TERRITOIRE**

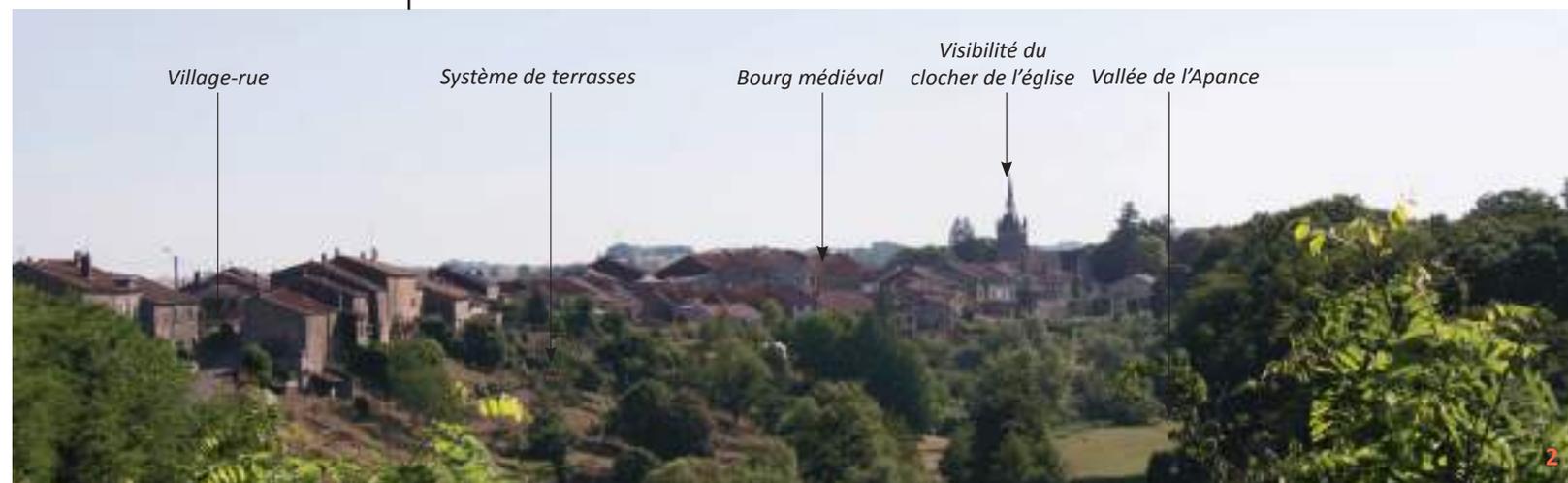
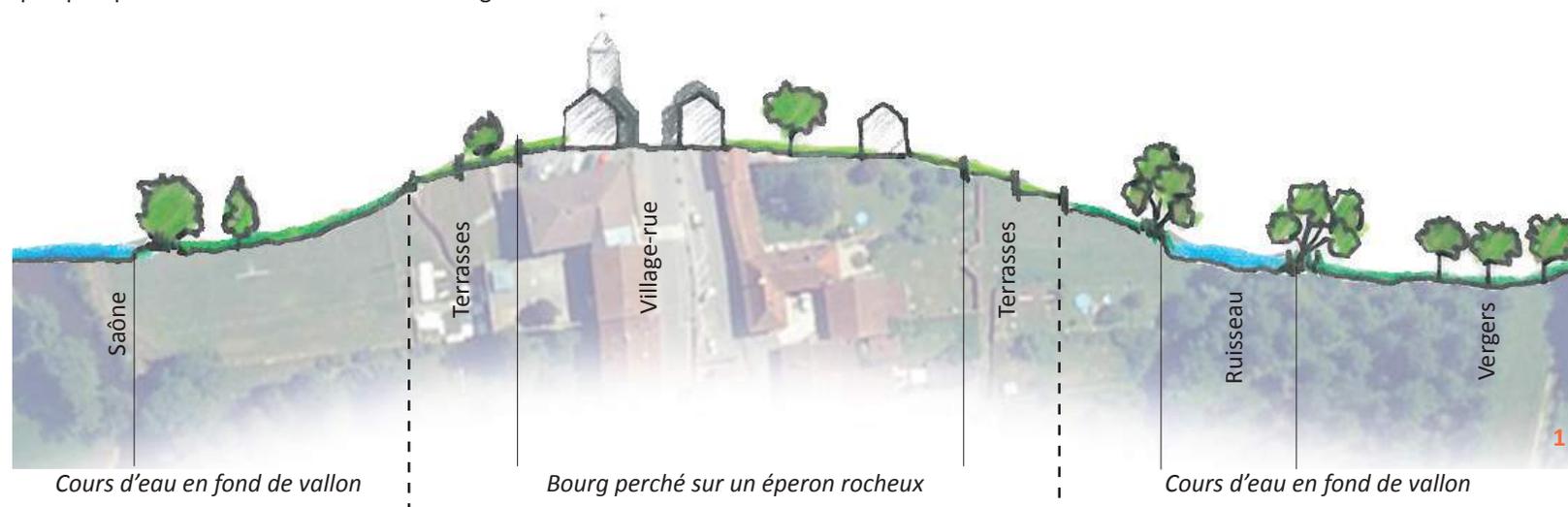
## // LES BOURGS SUR UN ÉPERON ROCHEUX

Deux bourgs, Monthureux-sur-Saône et Châtillon-sur-Saône, s'implantent en haut de relief. Leur positionnement surplombant les méandres de la Saône permet la défense et le contrôle du territoire. De longues vues sur le paysage, et les assaillants éventuels historiquement, ainsi que des accès ciblés en 1 ou 2 points de la ville assurent la sécurité du bourg et en facilitait sa défense.

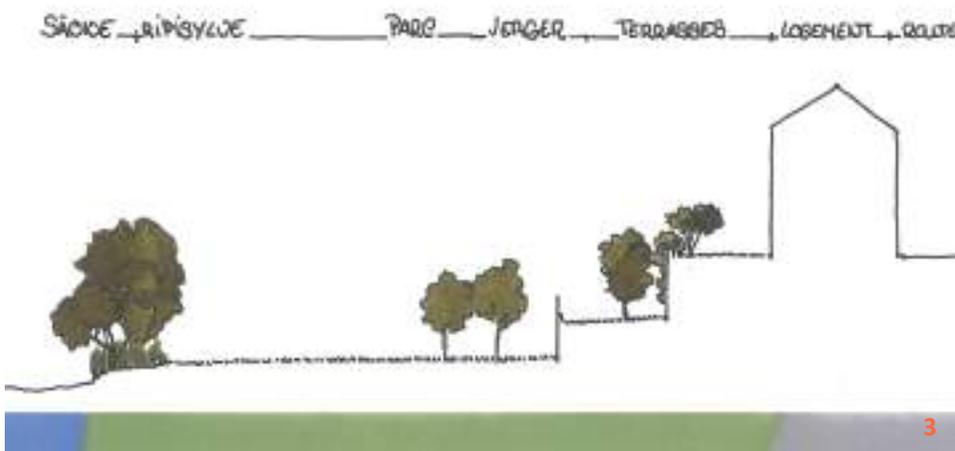
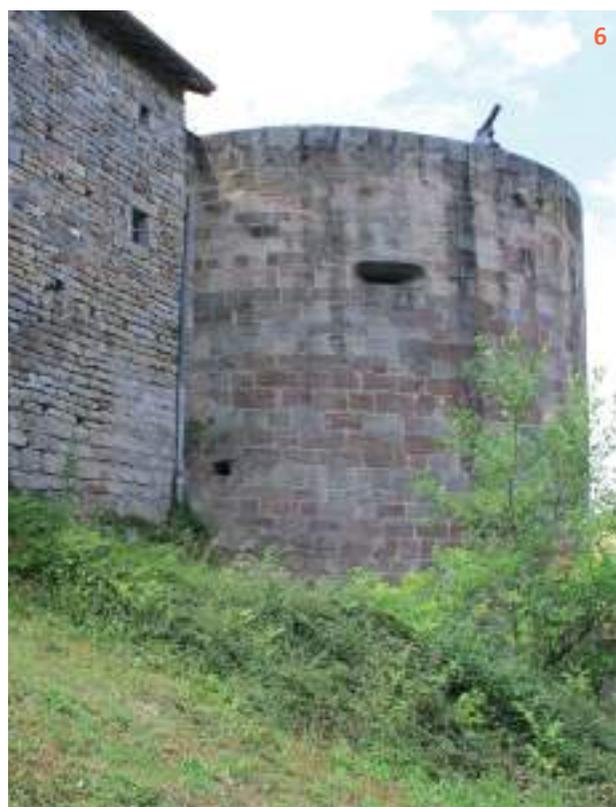
Les villages dominent la vallée de la Saône ou l'Apance, ce qui offre des silhouettes de bourg remarquables en contre-plongée. Les aménagements en terrasse au pourtour des villages jouent un rôle majeur dans la qualité d'intégration des bourgs dans leur environnement. Certaines sont aujourd'hui quelques peu en cours d'enrichissement ou dégradées.

1 Coupe de principe d'implantation des bourgs sur leur éperon rocheux.

2 Silhouette de Châtillon-sur-Saône en surplomb de la vallée de l'Apance.



# Les terrasses, une adaptation face à la pente



1 Silhouette du centre historique de Monthureux-sur-Saône depuis le pont des Prussiens sur la Saône : une silhouette de qualité aux façades peu ouvertes.

2 Silhouette Nord de Monthureux-sur-Saône rendue peu perceptible par une végétation haute masquant le clocher de l'église.

3 Coupe explicative des jardins en terrasse, particularité des bourgs implantés sur un éperon rocheux. Une spécificité architecturale et paysagère de qualité.

4 Jardins et vergers en terrasse à Châtillon-sur-Saône. Une légère tendance à la déprise identifiable par les herbes hautes.

5 Diversité d'aménagement et de valorisation entre les propriétaires des talus à Monthureux-sur-Saône.

6 Grosse tour et talus enherbé à Châtillon-sur-Saône, traces des enceintes de fortification et défensives de la ville.

# // LES VILLAGES EN BALCON INSTALLÉS À MI-COTEAUX

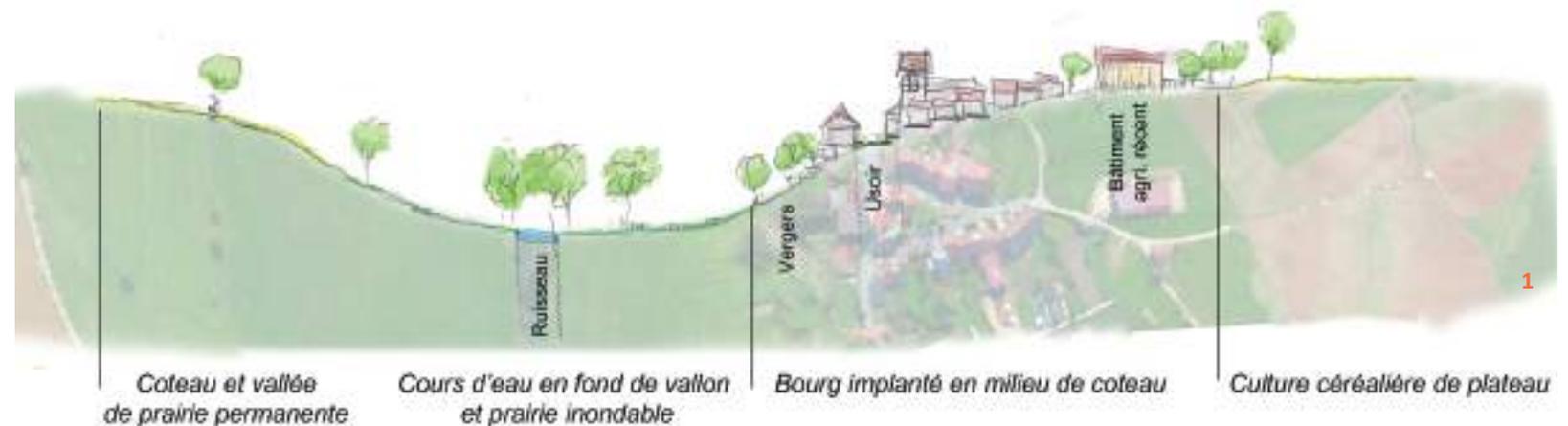
La majorité des communes du Pays de la Saône Vosgienne s'implante en balcon en milieu de coteau pour des raisons agricoles. Le village, formé par les fermes historiques, est situé entre les prairies d'élevage le long des cours d'eau et des cultures permanentes des terres de plateau. Il facilite le fonctionnement agricole historique « polyculture/élevage » par la proximité d'accès aux différentes terres.

Grâce à cette implantation en balcon, les villages rythment la vallée de la Saône et les collines où ils marquent des repères paysagers importants. Les clochers, par leur verticalité dans le paysage, se distinguent particulièrement des silhouettes bâties horizontales.

Dans la vallée de la Saône, les villages se répondent les uns aux autres de part et d'autre de la vallée grâce aux vues depuis les villages ou les routes. La qualité du paysage d'un village dépend alors de la qualité d'aménagement de son voisin. Les silhouettes de ces bourgs, bien préservées, ont un intérêt patrimonial où quelques constructions peuvent fragiliser la qualité du paysage, comme par exemple à Fignévelle ou Les Thons.

1 Coupe de principe d'implantation de bourg en balcon-milieu de coteau : coupe illustrative à Lironcourt.

2 Silhouette de Regnévelle en milieu de coteau depuis la RD2 : une inscription du bourg mis en scène par un haut de coteau libre de construction.



Construction étirée en entrée de village

Bâtiment agricole sur le haut de coteau

Végétation en cœur d'îlot

Visibilité du clocher de l'église restreinte

Bourg compact implanté en milieu de coteau

Bâtiment agricole en périphérie de village



# Des silhouettes habitées d'une rive à l'autre de la Saône



Godoncourt : le village s'installe sur les coteaux en suivant la pente avec le clocher de l'église en son point haut



Les Petits Thons depuis Fignéville : des prairies d'élevage en partie basse et des champs de culture en haut du village



Lironcourt: le village aggloméré se démarque des bâtiments agricoles récents situés sur le haut du coteau créant un effet d'éparpillement dans le paysage



Saint-Julien : la perception de Godoncourt en arrière plan de la Rue Grande. Les bâtiments suivent la pente du relief pour dégager la vue

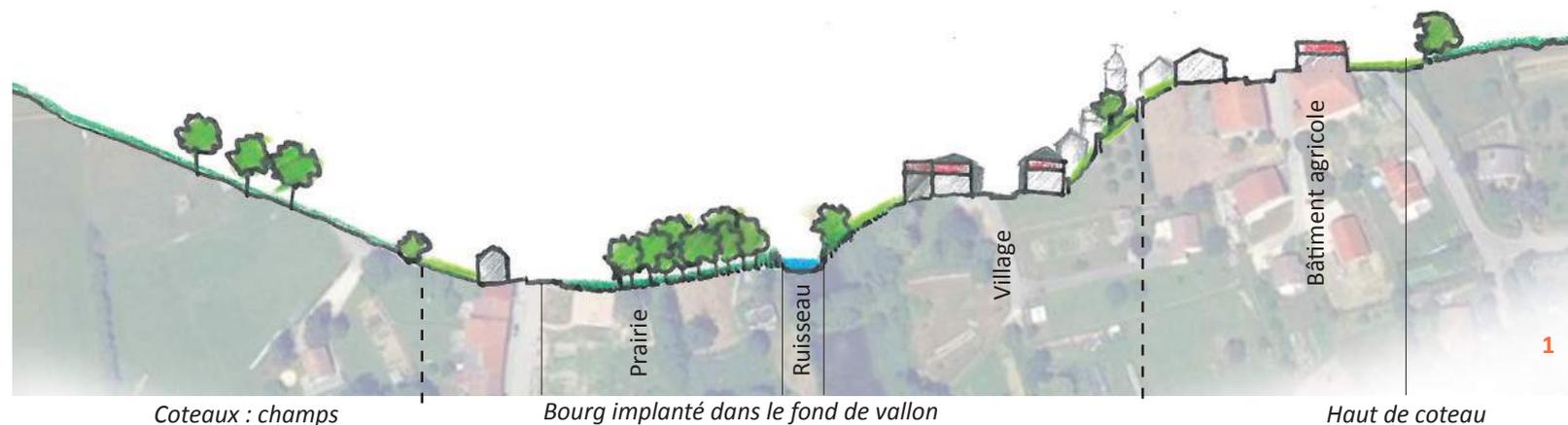
# // LES VILLAGES EN FOND DE VALLON

Certaines communes ont une implantation plus fortement liée à l'eau : Viviers-le-Gras, Gignéville, Dombrot-le-sec, Lignéville et Martinville. Ces communes se situent, pour 4 d'entre elles, autour de la ligne de partage des eaux. Les aléas de risque d'inondation des petits ruisseaux sont modérés par rapport aux villages de la vallée de la Saône. Les bâtiments de ces communes peuvent alors s'implanter à proximité immédiate de l'eau. Un ruisseau traverse ces villages offrant des espaces singuliers et de qualité au sein de l'espace public, mais ils ne sont pas toujours mis en valeur.

Dans ce relief contraint de vallon, la morphologie de bourg et de ses voies est souvent parallèle aux courbes de niveau. Les routes menant à ces villages offrent généralement des vues panoramiques en plongée sur la silhouette de bourg. Le traitement de la toiture prend une forte importance dans la qualité d'appréhension des villages. A l'instar des nouvelles constructions implantées en discontinuité du bourg historique, comme par exemple à Lignéville, les modifications des toitures dans ces bourgs, peuvent rapidement se démarquer et impacter les vues offertes sur le village. Quant aux cœurs historiques de Martinville et Dombrot-le-Sec, ils s'insèrent dans une ceinture de verger très dense. Celle-ci limite fortement les vues de la silhouette bâtie du village dans le paysage depuis les routes notamment.

1 Coupe de principe d'implantation de bourg en fond de vallon : coupe illustrative à Lignéville.

2 Silhouette de Lignéville en fond de vallon depuis la route de Dombrot-le-Sec : une visibilité en plongée sur le tissu urbain.



# La contrainte du site fortement visible dans les silhouettes de village



*Viviers-le-Gras : vue sur les toitures des habitations du village insérées en fond de vallon*



*Viviers-Le-Gras : vue depuis l'église, les bâtiments du village suivent la vallée*



*Martinville : le village s'étend dans le vallon orienté vers Passavant la Rochère, une ceinture arboricole et boisée importante limite les vues sur les bâtiments*

## 4.5 LES MORPHOLOGIES URBAINES

### TIRER PARTI DU RELIEF ET DES RESSOURCES

Chaque village et bourg possède sa forme particulière, résultante des contraintes topographiques et des besoins des Hommes à l'exploitation des ressources, surtout agricoles. Chaque morphologie villageoise, soit son organisation interne entre la trame viaire et le bâti, est le résultat de l'amélioration du cadre de vie en vue de faciliter l'exploitation agricole des terres.

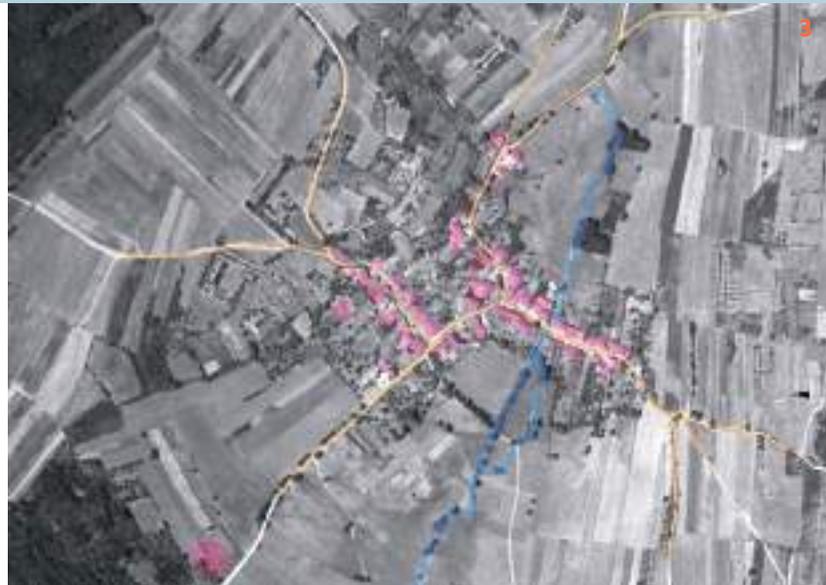
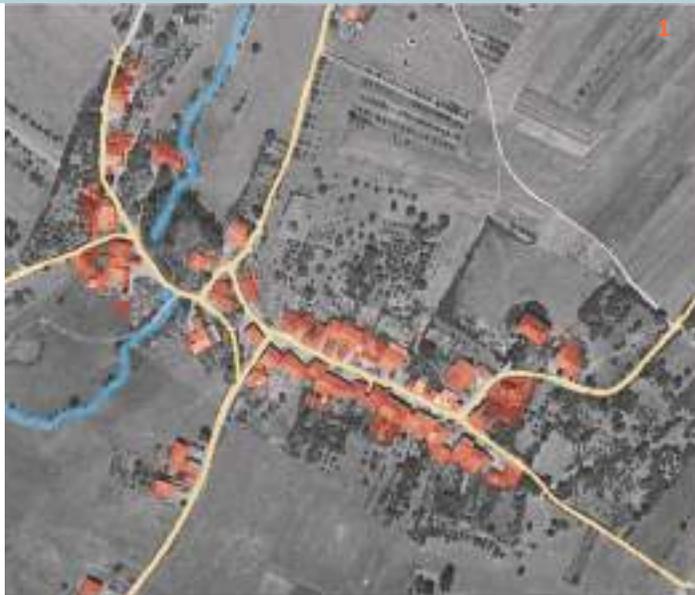
### DE FAIBLES ÉVOLUTIONS À L'ORIGINE DE LA QUALITÉ VILLAGEOISE D'AUJOURD'HUI

Ces villages ont peu évolué et leur morphologie est restée bien présente entre 1949 et 2013. Cette organisation offre une qualité indéniable à chaque village par l'organisation des espaces publics, des routes et chemins, du lien à l'eau et de l'implantation du bâti. Les photocomparaisons suivantes mettent en avant le maintien de la morphologie historique et les évolutions ponctuelles en fonction des différents développements reconnaissables sur le territoire.

**1** Analyse de la photo aérienne du bourg de Bleurville en 1949.

**2** Analyse de la photo aérienne de Bleurville en 2013 :  
- perte des alignements d'arbres sur la RD ;  
- étalement sur la partie nord ;  
- construction de fermes le long du Gras et des Ailes ;  
- réduction des vergers et de leur chemin d'accès.





**1** Analyse de la photo aérienne du bourg de Ameuvelle en 1949.

**2** Analyse de la photo aérienne de Ameuvelle en 2013 :  
 - une dent creuse remplie dans dans le bourg ;  
 - démolition d'une ferme au centre où prend place une nouvelle voie/carrefour ;  
 - étalement le long de la voie sud.

**3** Analyse de la photo aérienne du bourg de Nonville en 1949.

**4** Analyse de la photo aérienne de Nonville en 2013 :  
 - étalement le long des voies ;  
 - création de nouvelles infrastructures ;  
 - rectification du cours d'eau ;  
 - déviation de la voie principale déqualifiant la place de l'église ;  
 - disparition des alignements d'arbre en entrée de village.

# // LE VILLAGE-RUE TYPIQUE DE LORRAINE

## LÉGENDE

ESPACE PUBLIC

• Rue, usoir, place

BÂTIMENT

JARDINS

CHEMINS

1 Schéma explicatif d'une morphologie de village, rue simple.

2 Schéma explicatif d'une morphologie de village, rue en intersection.

3 Plan schématique d'analyse de la morphologie de Grignoncourt, village rue à l'intersection de voie.

4 Des vues sur le paysage mises en scène depuis l'espace public par l'étréitesse des villages rues et l'implantation d'une seule bande bâtie.

## LE VILLAGE RUE

Les villages du territoire présentent une organisation caractéristique, à l'origine de l'harmonie paysagère et architecturale régnant dans la perception des différents villages.

La morphologie urbaine s'inspire des villages-rues lorrains. Toutefois, une plus forte quantité de réseaux de chemins et de voies rythme le linéaire bâti développé le long des rues. Généralement, un ensemble de 3-4 habitations mitoyennes composent des façades urbaines de qualité sur l'espace public. Ces morphologies urbaines sont constituées d'une seule épaisseur bâtie implantée le long de voie, ce qui dégage des vues sur l'espace agricole aux alentours.

La rue centrale joue pleinement son rôle d'espace de représentation sociale et de vie collective grâce à l'usoir qui sert de transition entre la route et le bâtiment. L'arrière des constructions est consacré aux jardins, espace tampon avec les espaces agricoles productifs.

## DEUX TYPES DE VILLAGE RUE

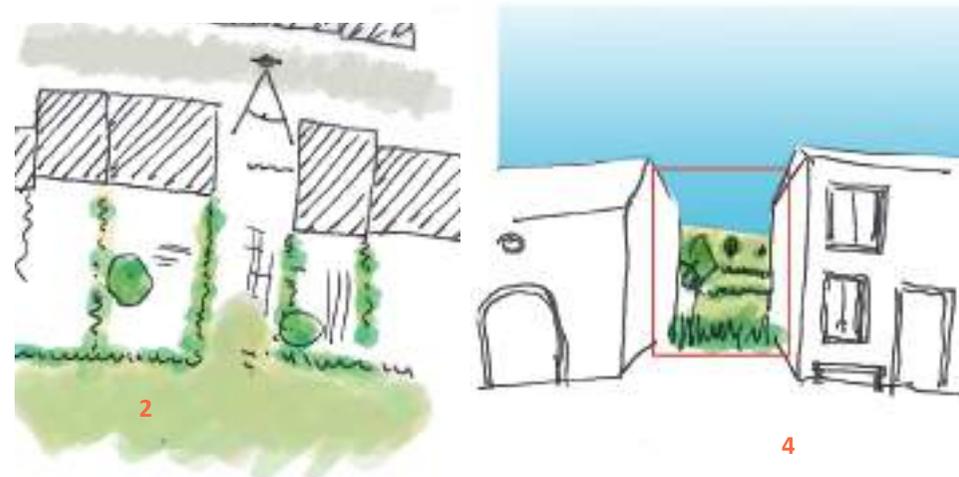
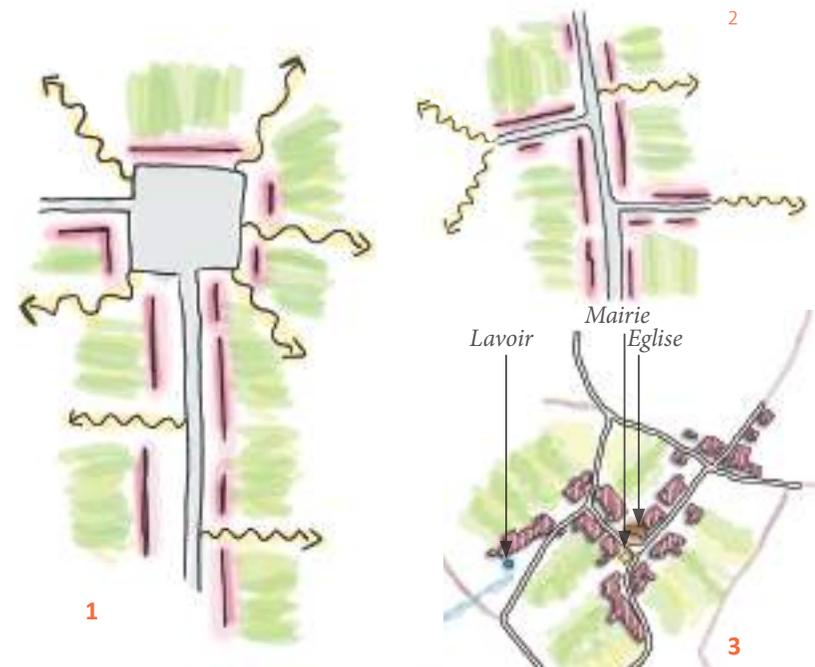
La trame viaire des voies et chemins explique en grande partie la nuance entre ces deux morphologies.

### • LE VILLAGE RUE SIMPLE

Le village est organisé par l'implantation des bâtiments le long d'une voie principale avec une place centrale où se trouve généralement l'église, la mairie et le lavoir. La place peut se situer en extrémité du bourg comme à Tignécourt ou Saint-Julien ou en centre de bourg comme à Gignéville ou Fignéville. Quelques chemins viennent se greffer sur la voie principale mais la majorité des voies se rejoignent au niveau de la place centrale du village.

### • LE VILLAGE RUE À L'INTERSECTION DE VOIES

Formé d'un réseau de rues en intersection, ces villages (Grignoncourt, Lironcourt, Viviers-le-Gras, Nonville, etc.) sont toujours constitués d'ensembles bâtis le long des voies. Toutefois, le réseau de rue plus important positionne des bâtiments en angle. L'église et la mairie se situent à l'intersection des voies. La rue principale et ses bâtiments s'implantent parallèlement aux courbes de niveau.





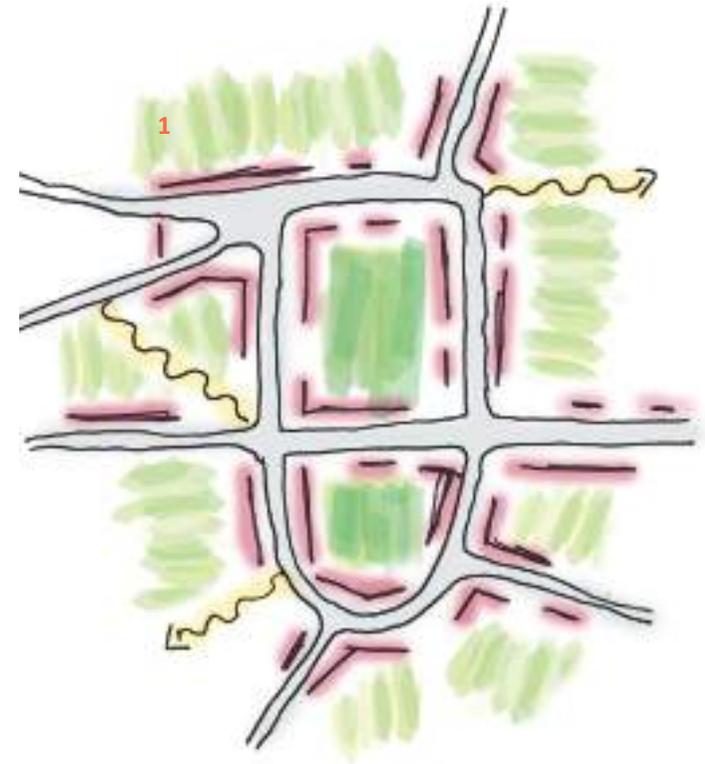
# // LE VILLAGE GROUPE

## LÉGENDE :

- ESPACE PUBLIC
  - Rue, usoir, place
- BÂTIMENT
- JARDINS
- CŒUR D'ÎLOT
- CHEMINS

Certains villages ont une organisation plus complexe avec notamment un réseau viaire plus important qui contraste avec les villages-rues de faible épaisseur. Des îlots se forment alors à l'intérieur du tissu urbain. Les clôtures et les bâtiments en angle marquent ainsi l'espace public. Les intersections entre les voies sont souvent propices à l'aménagement d'espaces publics. Ces bourgs se situent bien souvent sur un replat de relief comme le centre ancien à Lignéville ou le centre médiéval de Châtillon-sur-Saône.

Lorsque ces villages groupés sont dans la pente, comme à Bleurville, le tracé des voies s'adapte au relief pour limiter les fortes pentes et faciliter les accès. Des cheminements piétons et/ou escaliers offrent des raccourcis alternatifs aux rues pour relier plus rapidement les espaces publics et les équipements du village.



1 Schéma explicatif d'une morphologie de village groupé créant des îlots.

2 Bâtiment et clôtures créant des cœurs d'îlots intimes par jeux de hauteurs à Martinville.

3 Cheminement doux accompagné de muret en pierre à Martinville.

4 Châtillon-sur-Saône : carrefour de voies créant une placette avec une fontaine en son centre.

5 Regnéville : place publique centrale servant d'aire de jeux et d'esplanade à proximité de l'église et de la mairie.



# Bleuville : une structure urbaine villageoise de qualité



## LÉGENDE :

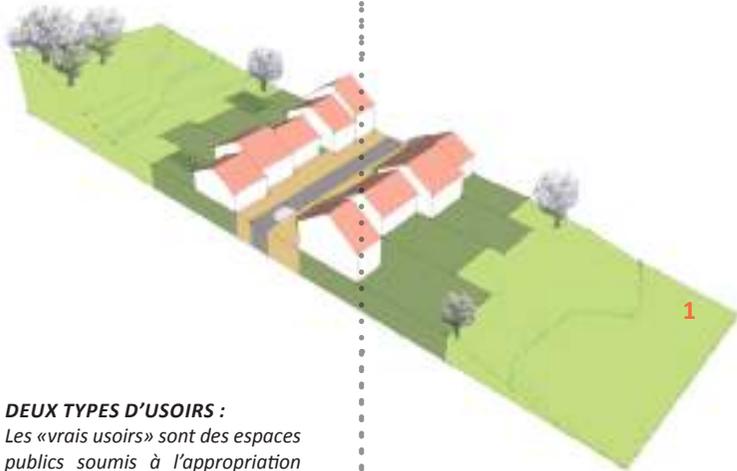
### 1 - CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

-  TERRE AGRICOLE
  - champs, prairie, culture
-  SECTEUR BOISE
  - coteau de fort relief
-  RELIEF
  - courbes de niveau 5m

### 2 - MORPHOLOGIE URBAINE

-  VOIE, ROUTE
  - chaussée délimitée
-  USOIR
  - interface entre la chaussée et le bâtiment
-  BÂTIMENT
  - façade constitutive de la qualité de l'espace public
-  JARDIN
  - interface entre espace agricole et bâtiment
-  VERGER/POTAGER
  - jardins potagers et vergers groupés en limite de bourg
-  CHEMIN
  - chemin rural ceinturant le bourg
-  CŒUR D'ÎLOT
-  ESPACE PUBLIC

# // DES ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS



## DEUX TYPES D'USOIRS :

Les « vrais usoirs » sont des espaces publics soumis à l'appropriation collective, libre de construction et non enclos.

Les « pseudos usoirs » sont de simples portions de terre privée, sans fonction, ni obligation strictement définie, associées à l'habitat et propriété des riverains.

1 Croquis montrant l'organisation de l'usoir en façade avant sur rue et l'espace privatif à l'arrière ouvert sur l'espace agricole.

2 Carte postale ancienne de la Petite rue à Martinville montrant les usages de l'usoir et la vie collective.

3 Usoirs très bien conservés à Martinville (habitat à l'abandon).

4 Usoirs à l'entrée de Monthureux-sur-Saône mêlant espaces ouverts engazonnés, haies, surfaces minérales dédiées au stationnement, alignement d'arbres horticoles.



L'espace public Lorrain est historiquement un véritable espace d'usage de la vie quotidienne, participant à la convivialité des villages.

**L'USOIR** se définit comme l'espace libre compris entre la chaussée et les habitations qui la bordent. Il crée une véritable interface entre les domaines public et privé et accueillait autrefois le bois, le fumier, les outils de ferme. Il était indispensable à la vie collective et individuelle des habitants. **C'est un élément structurant et identitaire des paysages urbains Lorrains.**

L'usoir permet de bien identifier la façade bâtie donnant sur l'espace public (qu'il valorise et met en scène), de la façade intime, donnant à l'arrière sur les jardins, le verger et les espaces agricoles.

Dans les villages où les rues sont en pente, de petits murets de soutènement dessinent des terrasses entre les usoirs.

S'il a aujourd'hui perdu sa vocation première, l'usoir perdure néanmoins dans ses caractéristiques spatiales.

Les habitants ont adapté ces espaces à leurs besoins. L'usoir accueille aujourd'hui les stationnements et sert parfois de lieu de stockage des déchets. Une clôture vient malheureusement quelques fois marquer une limite avec la rue et crée une rupture dans la continuité des espaces. Cette clôture masque parfois une partie du bâtiment présent en arrière plan et vient rompre l'unité architecturale des façades.

L'utilisation de matériaux peu cohérents avec l'identité locale, comme l'enrobé noir sur de grandes surfaces ou les pavés autobloquants, ne permet pas de valoriser ces espaces stratégiques et véhiculent une image citadine peu cohérente avec le milieu rural traditionnel.

**L'usoir représente un enjeu très important dans les bourgs. La qualité et le soin apporté à son aménagement, le choix des matériaux utilisés, participent à l'image du territoire.**

A la croisée des rues, aux abords des églises, des mairies, des écoles, l'espace public de la rue s'élargit pour accueillir de nombreuses fontaines, lavoirs, puits qui nous rappellent l'identité locale liée à l'eau.

Bandes enherbées le long des murs, «pattes d'oies», placettes ou encore usoirs constituent un réseau riche d'espaces publics villageois.

Ces espaces publics souvent généreux permettent de répondre à différents usages (mise en valeur du patrimoine, loisirs, stationnements, rassemblement, etc.) très simplement et participent à la qualité esthétique et urbaine des cœurs de bourgs et à leur convivialité.

Souvent bien conservés (car aménagés très simplement voire pas aménagés du tout) ils traduisent encore l'image rurale et pittoresque du territoire.

Néanmoins, un vocabulaire urbain, voire routier (grandes surfaces minérales en enrobé, bordures, Trottoirs,...) a parfois été utilisé dans certaines requalifications et s'inscrit difficilement dans le contexte rural du territoire, qui, historiquement propose des espaces ouverts et partagés.

L'eau est un élément majeur de l'espace public en Saône Vosgienne. Via les fontaines et les lavoirs, elle permettait de laver le linge, d'abreuver les animaux et de répondre aux besoins de la vie quotidienne. Aujourd'hui, quand elle coule encore, elle permet d'animer l'espace public et de rendre le tableau vivant.

Malheureusement, l'arrivée du réseau d'eau potable a parfois asséché les fontaines, qui pour certaines, ont été transformées en jardinières fleuries.

**Ces fontaines représentent un enjeu important et méritent d'être valorisées au cœur des villages afin de retrouver le lien à l'eau si important en Saône Vosgienne !**

**Les nombreux espaces publics des villages sont de formidables atouts qu'il convient de valoriser car ils participent à l'image du territoire et au cadre de vie des habitants.**



*Schéma de principe montrant l'organisation des espaces publics de Tignécourt*



*Carte postale ancienne - Dombrot-le-Sec - le vieux marronnier à fleurs*



*Espace public remarquable et fontaine préservée - Godoncourt*



*Fontaine transformée en jardinière - Lironcourt*

# // LES LISIÈRES PAYSAGÈRES DES BOURGS

Les vergers et les jardins potagers en limite de bourgs sont nombreux. Quelle que soit la typologie des villages, ils assurent une bonne intégration du bâti dans le paysage. Ces espaces sont par ailleurs reconnus par les habitants du territoire, comme véritables vecteurs de qualité du cadre de vie.

Ils servent «d'espace tampon» visuel et social entre les habitants des villages et l'espace productif agricole. Cette transition représente une épaisseur assez importante pouvant représenter jusqu'à 50 mètres entre l'habitation et l'espace agricole. Pour cela, on constate souvent une orientation parcellaire étroite et profonde. Cette forme facilitait historiquement l'accès aux parcelles et permettait au plus grand nombre de profiter des vues sur le paysage agricole. La composition du parcellaire permet d'offrir une frange complexe et riche par des occupations humaines diversifiées, à l'origine de la qualité d'inscription des villages dans leur site.

**L'intégration des villages tient essentiellement dans la qualité du traitement paysager des limites de ces zones habitées. Autour des bourgs sur les vergers, les jardins potagers en limite des clairières sur les lisières forestières se concentrent des enjeux paysagers essentiels.**



1 Extrait de plan parcellaire et photo aérienne d'une frange de vergers et de jardins à Dombrot-le-Sec.

2 Fignéville : les échelles des paysages s'emboîtent entre le domaines privés et agricoles.

3 Coupe de principe sur l'imbrication des fonctions : espaces publics, privés, espaces agricoles, etc.



# Les traitements de lisière variés en fonction des communes



*Fignéville : un cheminement marque le passage du domaine privé au domaine agricole et ceinture le village*



*Châtillon-sur-Saône : les potagers précèdent les champs*



*Ambiances paysagères de la ceinture verte de Châtillon-sur-Saône : champs, cours d'eau, ripisylve et bois.*

# // LES NOUVELLES FORMES URBAINES

## L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FORMES URBAINES ET DE LA BANALISATION DES AMÉNAGEMENTS

Le territoire s'est dé-densifié. Le développement de la maison individuelle isolée sur de grandes parcelles a généré un étalement urbain, qui pose aujourd'hui des problématiques importantes en terme d'intégration paysagère, de coût des réseaux et de surface d'entretien pour la collectivité. Ce modèle de développement a généré un grand besoin d'infrastructures pour desservir peu de logements.

Les communes Nord du territoire (Dombrot-le-Sec, Lignéville, Nonville et Bleurville), à proximité des bassins d'emplois alentours ont subi un développement plus important, visible dans les graphiques d'évolution de la population. Il se traduit dans le paysage par des constructions implantées en entrée de ville, sous forme de lotissement pavillonnaire. Ces aménagements plutôt urbains ont banalisé, par secteur, des villages globalement préservés.

1 *Silhouette de Nonville: implantation de lotissement en entrée de village et en haut de coteau sans grande intégration paysagère.*

2 *Lotissement de Viviers-le-Gras : des espaces publics peu qualitatifs ne traduisant pas un usoir.*

3 *Monthureux-sur-Saône : espace piéton distinct de la rue par une bande plantée.*



Le plan ci-dessous montre une organisation urbaine en manque de continuité avec la logique de l'usoir historique. Une surface importante de foncier est réservée aux espaces de représentation entre la maison et la rue. L'implantation des constructions, au milieu de la parcelle ne structure plus un avant et un arrière et questionne également l'intimité entre les logements. Les terrasses se retrouvent quelque fois en forte visibilité depuis une construction voisine.



Analyse de la morphologie des extensions récentes à Dombrot-le-sec

**LÉGENDE :**

-  Boisement / Arbre
-  Pré
-  Verger / Jardin potager
-  Réservoir d'eau
-  Jardin d'agrément
-  Espace public
-  Usoir
-  Espace de représentation
-  Terrasse / Espace intime
-  Voie de desserte
-  Accès logement

## 4.6 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DU TERRITOIRE

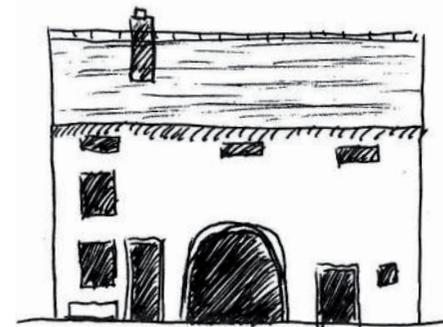
### UNE UNITÉ ARCHITECTURALE MALGRÉ UNE DIVERSITÉ DE FAÇADES

L'ensemble des bâtiments des villages et hameaux du territoire reflète en grande majorité l'activité agricole historique du Pays. Une unité architecturale harmonieuse est alors véhiculée par la fonction du bâti. La volumétrie architecturale, l'implantation du bâti par rapport à la voie et la composition de façade permettent d'affirmer une caractéristique architecturale forte à l'échelle de la Communauté de Communes, voire au-delà.

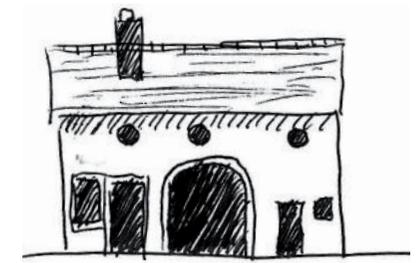
L'architecture vernaculaire se caractérise par des façades divisées à trois travées : l'habitation sur une travée latérale, la grange, identifiable par une porte cintrée, en partie centrale et l'écurie sur la seconde travée latérale. On peut aussi retrouver en partie haute des espaces de greniers repérables par des percements de plus petites tailles. La hauteur et le nombre de niveaux de ces bâtiments varient en fonction de l'importance du domaine agricole du propriétaire.

Cette maison dite « bloc », notamment à cause de son importante profondeur, a une toiture à deux pans où dans la majorité des cas le faîtage est parallèle à la rue. Les versants sont de faible pente et couverts de tuiles. La profondeur de ces bâtiments pose des problèmes d'éclairage des parties centrales lors des réhabilitations.

Toutes les façades sont différentes par la taille des travées, les couleurs et matériaux de façades et toitures, le nombre d'ouvertures en façade, la typologie des fenêtres et leurs couleurs, des ornements d'encadrement de baie, la présence et couleur de volets, la présence de ferronnerie... Cette diversité maîtrisée crée une ambiance unique à chaque rue et rappelle l'importance de chaque individu dans l'histoire urbaine des bourgs et villages.



habitation grange écurie  
Volumétrie sur deux niveaux.



habitation grange écurie  
Volumétrie sur un niveau.

1 Saint-Julien : des volumétries architecturales de différentes hauteurs et les pentes de toitures créent un rythme sur le front de rue. Les travées de façades varient.

2 Châtillon-sur-Saône : les façades mitoyennes se dissocient par des couleurs différentes. Les portes de grange avec leur arc cintré, se distinguent des ouvertures de portes et fenêtres à base rectangulaire.

# Un patrimoine mal de qualité



1 Certains bâtiments se démarquent par leur usage. On peut imaginer ici qu'un artisan prenait place sur la partie rez-de-chaussée avec une devanture sur la rue.

2 Des caves s'installent parfois sous le bâtiment avec leur accès sur la rue principale qui crée alors des avancées dynamisant l'usoir.

3 Le grès est un matériau local (Vosges) du territoire reconnaissable par sa couleur rosé, rouge ou blanc. Sa présence sur les façades se lit principalement au niveau des pierres de taille posées autour des ouvertures. On le retrouve dans des détails architecturaux (jambage, linteau, arc cintré...). Photo de Grès au siège de Sebeler à Bleurville.

4 Certaines façades sont plus riches avec par exemple ici une cave, un banc en pierre qui ressortent de la façade et des escaliers d'entrée dû au positionnement de la construction dans la pente.

# Les monuments historiques

1 Eglise médiévale Saint Rémy à Godoncourt : construite au XIIIème siècle, l'église romane au départ a vu s'immiscer le style gothique de manière dominante ensuite. Au XVIème siècle elle a connu de nombreuses évolutions avec, notamment, de fabuleuses fresques peintes qui représentent des scènes religieuses comme la nativité. L'église surplombe le village par son positionnement dominant sur terre-plein.

2 Bleurville abbaye de Saint Maur (1er plan) et église St Pierre-aux-Liens (arrière plan). Ancienne église prieurale Saint-Maur datant du Xème siècle comprenant la crypte et ses vestiges extérieurs ; l'église haute et la maison adjacente contiennent les restes de l'ancien collatéral.

3 Eglise Saint Roch à Regnévelle : une architecture diversifiée du patrimoine religieux. Une forme simple à base rectangulaire et un clocher à base carré.

4-5 Couvent des Cordeliers et église Notre-Dame-des-Neiges à Les Thons : l'église et le tiers oriental de l'ancien couvent franciscain des Thons remontent à la fin du XVème siècle. Le bâtiment connu des agrandissements, reconstructions mais le noyau initial demeure intact. L'église gothique remarquable est en cours de restauration par l'association Saône lorraine.

## UN PATRIMOINE REMARQUABLE IDENTIFIABLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

L'identité du territoire ressort au travers des différents types de patrimoine bâti, que ce soit le patrimoine rural ou bien des équipements qui traduisent la culture et les modes de vie : patrimoine religieux, patrimoine lié à l'eau, ou patrimoine industriel. Tous permettent d'appréhender l'évolution des pratiques du territoire.

Le territoire présente un grand nombre de Monuments Historiques : 14 d'entre eux sont classés et 7 sont inscrits. En dehors des 9 monuments inscrits ou classés à Châtillon-sur-Saône, les Monuments Historiques concernent en grande partie des édifices religieux comme l'église Saint-Brice à Dombrot-le-Sec, l'église Saint-Rémy à Godoncourt, l'église Saint-Maur à Bleurville ou encore le Couvent des Cordeliers à Les Thons... Ils bénéficient au titre de leur classement d'une protection architecturale.

L'association Saône lorraine mène des projets et actions de mise en valeur et de dynamisme sur le patrimoine du territoire : restauration de monuments, classement, concerts, musée, publications...



# Le patrimoine remarquable de Châtillon-sur-Saône

## LA COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-SAÔNE

L'association Saône lorraine est à l'origine du classement Monument Historique et de la réhabilitation de plusieurs édifices du village Renaissance de Châtillon-sur-Saône. Le bourg possède de nombreux bâtiments remarquables hérités de son passé de ville: hôtels à tourelles, portes armoriées, fenêtres à meneaux, caves, ornements de façade... Les travaux de restauration et d'embellissement entrepris font aujourd'hui de ce bourg un des pôles touristiques majeurs du territoire : des ballades touristiques commentées sont organisées pour découvrir les merveilles architecturales de ce lieu.



**1** Maison du Gouverneur : superbe demeure bâtie durant la seconde moitié du XVI<sup>ème</sup> siècle. Le style Renaissance est affirmé puis complété par les modifications des baies les siècles suivants. La porte, l'escalier à vis ou les balcons sont restés intacts et étonnent par le raffinement qui en émane.

**2** Détails architecturaux de façade Renaissance : sculpture des encadrements de fenêtres pour hiérarchiser le niveau du maître au 1<sup>er</sup> étage, vierge au dessus de la porte d'entrée, cave en sous sol.

**3** La grosse Tour : trace des défenses historiques de la ville sur la vallée de la Saône.

**4** Le grenier à sel : le bâtiment a été restauré par l'association Saône lorraine pour créer un salon de thé, une galerie d'exposition et un gîte d'étape.

**5** La place du village et l'église en arrière plan : une fontaine au centre du village pour permettre à tous un accès à la ressource.

**6** L'hôtel de Sandrecourt : le bâtiment a été restauré dans sa composition initiale datée du XVI<sup>ème</sup>.

# Le patrimoine lié à l'eau

## UN PATRIMOINE LIÉ À L'EAU

1 Ruisseau de Lignéville et ponton créant un lieu attractif dans le village.

2 La fontaine de Monthureux-sur-Saône fait l'objet d'un traitement soigné au centre de la place. Sa colonne centrale et ses sculptures font de ce patrimoine un réel monument sur l'espace public.

3 Fontaine de Fignévelle sans mise en valeur des abords. Le patrimoine se retrouve isolé sur l'espace public, comme au milieu d'un carrefour automobile.

4 Lavoir de Lironcourt, une mise en scène très ornementale du monument : plantation de fleurs et pavés aux abords, potelets rouges de protection, plantation d'arbres variés au pourtour. Une expression très graphique voire «urbaine» de l'aménagement d'un village.

5 Lavoir, fontaine et abreuvoir à Les Thons : une restauration de qualité faisant appel à des aménagements sobres : calade en pierre au sol, espace de pelouse aux abords, banc en pierre.

6 Lavoir à Martinville : situé à proximité d'une source et du ruisseau, le lavoir est aménagé dans la pente par des murets de soutènements créant en même temps des bancs.

Si quelques communes du territoire sont traversées au centre de leur urbanisation par des cours d'eau (Viviers-le-Gras, Dombrot-le-Sec, Lignéville, Martinville), la grande majorité ont un lien à leur extrémité par un bâtiment (ancien moulin) implanté proche du ruisseau.

Au sein des communes, de nombreux monuments liés à la ressource en eau ponctuent le territoire. L'eau est mise en scène dans les villages par la présence de lavoirs, fontaines, abreuvoirs, étangs, ponts... Ce patrimoine traduit toute l'importance de l'eau dans les pratiques historiques du territoire, notamment pour les problématiques d'hygiène mais également de ressource pour la production dans la vallée de l'Ourche : scierie, verrerie.

Aujourd'hui ces éléments bâtis, de toutes formes et tailles, marquent davantage une trace de l'histoire des pratiques du territoire qu'une réelle nécessité. Toutefois leur localisation dans le village appuie souvent un lieu d'intérêt et de centralité pour la vie des communes : place, placette, intersection de chemins. Ces espaces représentent des lieux de convivialité et de dynamisme des villages.

La modification de ce patrimoine à des fins purement ornementaux fragilise leur intérêt. L'écoulement de l'eau, par son bruit, sa régénération, crée un mouvement continu qui est source de qualité et d'appropriation du lieu par les habitants. La plantation de fleurs, malgré leur volonté de valorisation du monument, ne remplace pas l'intérêt de la présence de l'eau pour la qualité du cadre de vie.

Certains éléments ont fait l'objet d'une restauration récente et d'une remise en eau comme à Tignécourt ou Les Thons.

Plan paysage de la Communauté de Communes de la Saône Vosgienne



# Le patrimoine artisanal et industriel



## UN PATRIMOINE ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE QUALITÉ

Le territoire de la Saône Vosgienne a possédé de nombreux savoir-faire artisanaux et industriels tirant profit des ressources du territoire et de la force hydraulique de la rivière. Aujourd'hui, il ne reste souvent que des friches ou des ruines de ce patrimoine, pourtant fort intéressant.

La vallée de l'Ourche possède de nombreuses traces de ce patrimoine mis en scène par l'installation de panneaux explicatifs, créant un parcours touristique instructif sur les différents sites. Le site de Droiteval représente un lieu emblématique en excellent état, grâce à l'activité de l'association Droiteval Ourche Patrimoine. Droiteval est un ensemble monastique du XII<sup>ème</sup> siècle devenu un site industriel (verrière puis usine métallurgique) à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le long de cette vallée, différents lieux méritant un intérêt comme : Forge neuve, Couchaumont, Sénennes, La Hutte,...



Ce savoir de maître-verrier est encore reconnu aujourd'hui par la cristallerie et verrerie la Rochère, située à Passavant-la-Rochère. D'autres activités de haute qualité existent sur le territoire. L'entreprise d'éclairage Sammode, créée en 1927 à Châtillon-sur-Saône, a implanté une usine en entrée de la commune. La qualité architecturale de cette dernière ne reflète par ailleurs pas les savoir-faire technologiques et le dynamisme international de l'entreprise.



La tréfilerie Gantois, située au hameau du Mont-de-Savillon, a fermé ses portes fin 2004. L'ensemble architectural a été acquis par la Communauté de Communes afin d'assurer la sauvegarde de ces bâtiments et de proposer un espace d'accueil pour les artisans locaux en quête de lieux d'installation, ainsi que pour des activités logistiques qui correspondent aux demandes les plus fréquentes sur le secteur.

*1 Droiteval : Ancien monastère, une verrerie reconquiert le lieu au XVIII<sup>ème</sup>. Puis au moment de la Révolution, le bâtiment est reconverti en usine métallurgique et le site accueille alors des ouvriers. Les derniers embellissements remontent au XX<sup>ème</sup> siècle avant le déclin du lieu.*

*2 La Forge Neuve : un site industriel et métallurgique du XVIII<sup>ème</sup> siècle avec des cités ouvrières installées au bord des étangs, ainsi qu'une maison bourgeoise. Au XX<sup>ème</sup> siècle, une cheminée ronde s'ajoute pour une filature de laine et coton. Elle marque encore le paysage.*

*3 Ancienne usine Gantois. Une architecture plus récente en armature poteau poutre béton qui permet de dégager une surface importante de bâtiment. Un éclairage par des sheds offre une excellente luminosité aux locaux.*

# Un patrimoine bâti fragilisé

1 Ameuvelle : succession de bâtiments en bon état apparent aux volets fermés, avec des panneaux à vendre, et aux usoirs inoccupés qui révèlent un manque d'attractivité.

2 Certains bâtiments vacants et vétustes se glissent dans les alignements de bâtiments des villages rues. Ces façades se distinguent par manque d'entretien.

3 Bâtiment en état d'effondrement, la maçonnerie est mise à nu et se fragilise petit à petit avec les intempéries : projet de rénovation ou démolition pour ré-utilisation des matériaux de façade ?

4 Volonté de préservation de la façade historique existante en contradiction avec la volonté d'habiter dans un bâtiment neuf. Une intégration urbaine peu réussie.

5 Une ferme caractéristique, en bon état structurel qui a fait l'objet d'une réhabilitation simple respectant les caractéristiques architecturales du bâtiment ancien. Un traitement qualitatif de l'usoir au devant du bâtiment.

## UNE ARCHITECTURE QUI SE FRAGILISE DANS LES CENTRES BOURGS PAR LA DÉGRADATION DU BÂTI

Les dynamiques socio-économiques décroissantes du territoire se perçoivent au sein du paysage des centres bourgs historiques. Les façades des bâtiments anciens se dégradent ou cherchent repreneurs. Cette situation n'est pas équivalente à l'échelle intercommunale, elle varie en fonction du positionnement des communes dans l'armature urbaine globale. Les communes de Dombrot-le-Sec et Lignéville subissent les pressions urbaines du bassin de vie de Contrexéville et Vittef. Bleurville et Nonville, situées entre Monthureux-sur-Saône et Darney, subissent également, à moindre mesure que les dernières, quelques pressions urbaines.

Malgré tout, ces situations ne sont pas gages d'occupation de toutes les fermes anciennes des centres bourgs, mais de visibilité de constructions récentes aux abords des centres anciens. Même dans ces communes, quelques bâtiments vacants ou aux volets fermés sont perceptibles. La difficulté de réhabilitation d'un bâtiment dans le respect de l'architecture traditionnelle associée à une envie de la population de construction d'un pavillon sur un terrain, posent de nombreuses difficultés de la gestion du parc de logements existants. Elle fait apparaître quelques fois des cohabitations paysagères délicates entre une architecture traditionnelle préservée et des constructions récentes sans grande prise en compte de leur environnement pour chercher une réinterprétation contemporaine de certains principes du patrimoine ancien.

Il s'agit d'une problématique majeure sur le territoire, car les bâtiments aux volets fermés, vitres brisées, panneaux «à vendre», herbes hautes... renvoient indirectement une image négative du village qui semble alors peu attrayant malgré ses atouts paysagers et architecturaux, sources de projet.



# Une identité architecturale en danger



## UNE BANALISATION ARCHITECTURALE

Les quelques constructions récentes sur le territoire sont facilement repérables car elles se situent en entrée de bourg et en discontinuité de l'existant. Ces entrées perdent en qualité par une architecture standardisée contrastant fortement avec l'implantation historique. L'architecture perd en qualité par la forme (volume-toiture), le traitement des clôtures, la standardisation des matériaux de construction... Les façades de ces bâtiments manquent de rigueur : trame de façade, alignement et proportion des ouvertures... De plus, les détails architecturaux tels que les portes, fenêtres, ferronneries, égouts de toiture, sont des juxtapositions d'éléments standardisés, installés les uns à côté des autres, sans composition d'ensemble.



Les réhabilitations de bâtiments sont des démarches complexes mais permettent d'adapter la fonction historique de la maison bloc au besoin et au confort de l'habitat d'aujourd'hui. Les modifications de façade impactent les paysages bâtis et la qualité des village-rues. Il est donc nécessaire de respecter l'architecture traditionnelle dans les projets de réhabilitation. Certains éléments peuvent nuire à la qualité architecturale : modification de taille de baie, création de fenêtre en dehors des alignements existants, typologie de menuiserie et de leur couleur, enduit de couleur vive et/ou non adapté à la pierre, coffres de volet roulant visibles en façade...



1 Architecture pavillonnaire en entrée de village à Fignèrelle : des maisons posées sur talus qui n'intègrent pas de traitement paysager par rapport à la voie ou une adaptation de l'architecture par rapport à la pente.

2 Chalet en bois faisant référence à un modèle architectural répandu en montagne. Une diversité complexe de formes et types d'ouvertures en façade. Les matériaux de façade se démarquent singulièrement avec les bâtiments existants.

3 Les extensions de bâtiments font partie de l'évolution des fonctions du bâtiment, que ce soit pour des besoins de stockage (droite de la photo) ou de pièces supplémentaires (angle de retour à gauche de la photo). Ces extensions se greffent à l'architecture du bâtiment ancien.

4 Une modification de la porte de Grange à base d'éléments standardisés, un enduit bleu vif et des parements blancs imitation pierre nuisent à la qualité de la façade. De plus, l'extension imposante de la véranda avec ses fortes dimensions trouble la façade d'origine qui reste le volume principal.

5 Les menuiseries PVC blanches ne contrastent pas avec la couleur de façade. Les coffres de volets roulants visibles modifient les proportions des ouvertures et s'harmonisent difficilement avec les jambages en pierre.





**CHAPITRE 5**  
**LES DYNAMIQUES ET LES ENJEUX**  
**EN PAYS SAÔNE VOSGIENNE**



# PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

## DES MUTATIONS À ACCOMPAGNER, DES TERROIRS À VALORISER

### SYLVICULTURE ET PAYSAGE

La problématique des espaces forestiers est essentiellement liée aux différents modes de production, et plus particulièrement à l'enrésinement des vallées encaissées, comme la vallée de l'Ourche et celle du Gras. Les parcelles exploitées, très proches des cours d'eau, sont souvent soumises à la gestion privée et tendent à refermer le paysage. Depuis les routes et les chemins, le lien physique et visuel à l'eau est parfois difficile à trouver.

D'autre part, certains arrières-plans forestiers accompagnent le patrimoine architectural et industriel remarquable comme c'est le cas à Droiteval. On peut alors se poser la question de l'impact visuel et paysager d'une coupe en lisière sur un site à fort potentiel touristique.

D'un point de vue environnemental, l'enrésinement des bords de cours d'eau tend à appauvrir la biodiversité des sols et des milieux.

En termes de gestion des espaces forestiers, un enjeu fort existe dans les techniques de régénération, essentiellement pour les forêts de feuillus. En effet, la richesse environnementale et paysagère des forêts locales tient essentiellement dans leur mixité. La préservation de fruitiers au cœur des parcelles forestières est essentielle si l'on souhaite préserver ses qualités écologiques, en particulier pour l'alimentation de la faune locale et du gibier qui reçoit régulièrement des récompenses honorables. La préservation des lisières et des espaces ouverts de clairières constitue aussi un enjeu important.

**Enfin, le calme de l'ambiance forestière et l'image «naturelle» des forêts sont aussi support d'attractivité et de développement local. La forêt, vaste espace de production, est source d'économie locale (production de bois, chasse, etc.).**

**Ses valeurs patrimoniales, paysagères et environnementales sont de véritables atouts pour créer de l'attractivité sur le territoire du Pays de la Saône Vosgienne.**

### AGRICULTURE ET PAYSAGE

«*Le paysan est l'artiste du paysage*» et les politiques agricoles influencent très fortement les évolutions du paysage, les types et les modes de production.

En Pays de la Saône Vosgienne, les problématiques agricoles sont assez différentes selon que l'on se trouve sur les parties hautes calcaires (Haut Plateau et Val de Saône calcaire) ou dans la vallée humide de la Saône. Le territoire possède des prairies naturelles de très grande qualité. L'agriculture a su respecter la Saône qui reste libre de méandrer au milieu des prairies. Les vaches laitières ou parfois à viande animent les paysages, entretiennent les prairies et contribuent surtout à l'économie locale.

Les vergers qui ceignent les bourgs sont de véritables atouts paysagers, ils dessinent des écrans qui mettent en valeur les silhouettes des villages, animent les entrées, et parfois encore, sont supports d'échange et de convivialité. Les arbres isolés, quant à eux, ponctuent le paysage agricole et marquent souvent la croisée de chemins historiques et la présence de calvaires. Ils sont essentiels dans la chaîne alimentaire et utiles pour la biodiversité. A ces titres, ils constituent un enjeu majeur du paysage agricole.

Les productions locales, isolées, sont aussi de véritables richesses. Le vignoble du Charmont en est un bon exemple. Conservatoire de micro-paysages non remembrés, il est le témoin d'une production de terroir extensive en péril, qu'il serait intéressant de valoriser.

Le verger de production de Grignoncourt, ou encore l'élevage de bisons de Bleurville sont les témoins de dynamiques locales et d'une envie de diversité sur le territoire.

L'accueil touristique dans certaines fermes comme la Ferme Bergaire permet de restaurer des liens entre producteur et consommateur, ou encore entre le territoire et ses habitants par la plantation de vergers villageois à Châtillon-sur-Saône ou l'action «un enfant né, un arbre planté» à Bleurville.

Sur le Haut Plateau, les problématiques agricoles sont très fortement influencées par Agrivair (démarche locale lancée en partenariat avec l'INRA visant à protéger le périmètre des sources de Vittel-Contrexéville, tout en préservant la biodiversité et en maintenant le développement local et l'agriculture durable). Les expérimentations menées sur le plateau sont très visibles dans le paysage: plantations très importantes de fruitiers peu adaptés aux stations locales, agropastoralisme, plantations de grands linéaires de haies hautes, etc.

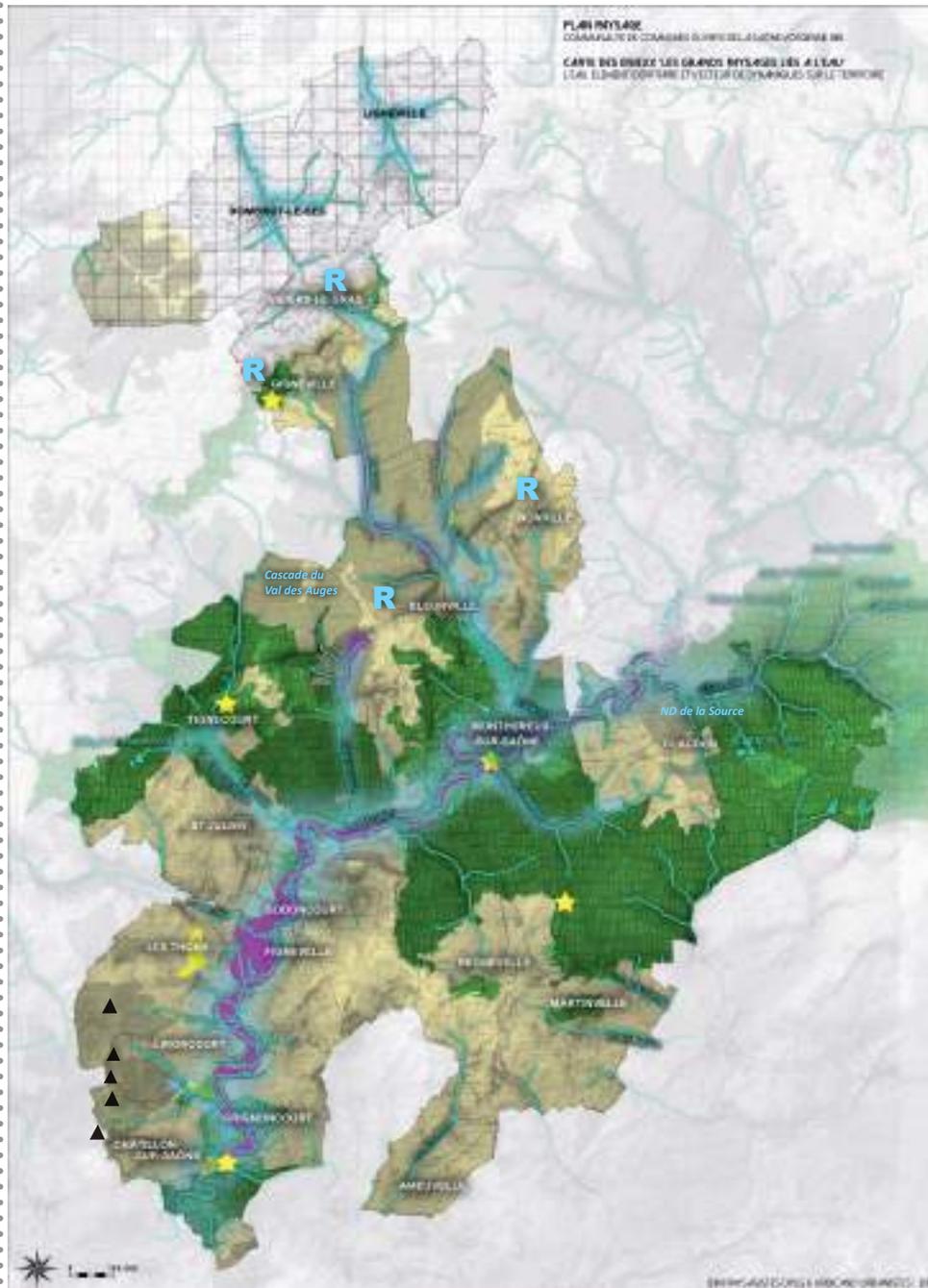
Ces expérimentations soulèvent tout de même la question de leur durabilité... Et demain ? Quels paysages pour le plateau ?

Au contraire, les labours ont parfois eu tendance à gommer certains vergers, même si les remembrements ont souvent été attentifs à leur préservation. Dans certains secteurs comme le Poirier-Michel, la présence de vergers anciens, associée à un relief en balcon sur Monthureux-sur-Saône et sur la Saône constitue un enjeu intéressant.

**L'agriculteur fait la force du paysage, son identité, la qualité du cadre de vie. Il le modèle, l'entretient, le fait vivre. L'agriculture est le témoin de l'histoire et des dynamiques locales, elle tend aujourd'hui (et demain) à resserrer les liens entre le territoire, les producteurs et les consommateurs. La préservation de ses atouts est essentielle.**

# LES GRANDS PAYSAGES LIÉS À L'EAU

## L'EAU, ÉLÉMENT IDENTITAIRE ET VECTEUR DE DYNAMIQUES SUR LE TERRITOIRE



### LÉGENDE :

.....

#### INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES :

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) définies par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

**ZNIEFF DE TYPE I** (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique).

- Forêt de Darney à Saint-Julien
- Coteaux du Val des Auges de Frain à Gignéville
- Ruisseau le Gras en forêt de Belleperche à Bléruville
- Gîtes à chiroptères de Darney à Monthureux-sur-Saône et Châtillon-sur-Saône
- Lit majeur de la Saône de Lironcourt à Monthureux-sur-Saône
- Vergers de Martinville et Regnévelle

**ZNIEFF DE TYPE II** (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes).

- Voges et Bassigny

Espaces Naturels Sensibles (ENS) définis comme des espaces « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent »

**ENS liés à l'eau :**

- Aulnaie du ruisseau de Quart Fontaine à Bléruville et Nonville
- Le Gras
- Ruisseau de Biocourt à Bléruville
- Aulnaie à préle d'hiver en bordure du Gras
- L'Ourche
- Vallée de la Saône
- La Saône à l'aval de Darney
- Ruisseau de Préfontaine à Monthureux-sur-Saône

**Autres ENS :**

- Carrière de Noirmont à Bléruville
- Vergers de Châtillon-sur-Saône de Godoncourt et des Thons
- Pelouse marno-calcaire de La Banie à Lironcourt
- Différents sites à chiroptères

**Gîtes à Chiroptères**

**Sites du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN)**

#### PROTECTIONS LIÉES À L'EAU

**Périmètre de protection des sources de Vittel**

**Méandres naturels de la Saône et ses affluents**

**Étangs** Étangs jouant un rôle hydraulique et paysager important

**R** Secteurs posant des problèmes d'érosion (plateau/pied de coteau)

# PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES À PROTÉGER ET À VALORISER

## L'EAU, VECTEUR DE DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES SUR LE TERRITOIRE

Du Haut Plateau au Val de Saône calcaire, en passant par la vallée de la Saône, l'eau est un vecteur essentiel structurant les paysages du Pays de la Saône Vosgienne. Sur le Haut Plateau calcaire, les sols peu profonds possèdent une faible capacité de stockage pour l'eau, à l'opposé de la vallée de la Saône et de ses vastes prairies inondables.

L'exploitation agricole des sols sur le Haut Plateau et la disparition progressive des haies provoquent une érosion des sols et des coulées de boue en conséquence en aval, notamment sur les communes de Bleurville et de Nonville. Toutefois, le développement d'une agriculture raisonnée, en lien avec Agrivair, filiale de Nestlé-Waters, agissant pour la protection du périmètre des sources de Vittel-Contrexéville tend, d'une part, à limiter la pollution des sols agricoles et par conséquent l'eau des vallées en aval, et d'autre part, à limiter les problèmes d'érosion grâce à la re-plantation de haies sur le Haut Plateau.

Les vallons forestiers densément boisés entaillent La Côte et la Forêt de Darney et sont marqués par la présence de nombreux étangs, notamment à proximité de la vallée de l'Ourche.

Plus étroite en tête de bassin, la vallée de la Saône laisse place, à partir de Monthureux-sur-Saône, à des paysages prairiaux sensibles et riches d'une grande biodiversité.

Les nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique identifiées sur le territoire témoignent d'une grande diversité paysagère en Pays de la Saône Vosgienne.

La richesse écologique du territoire est donc largement liée aux espaces forestiers et aux vallées qui structurent le paysage et offrent des ambiances paysagères très variées. Cette diversité du patrimoine naturel est une vraie richesse pour le territoire et sa mise en valeur un véritable enjeu, tant d'un point de vue environnemental (protection de la biodiversité) que touristique et économique (accueil et développement d'activités multiples).

## LES VALLÉES, CHARPENTES PAYSAGÈRES ESSENTIELLES EN PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE

La vallée de la Saône constitue une des principales charpentes paysagères du territoire. Elle représente un véritable corridor écologique, réserve d'une riche biodiversité à préserver et à valoriser. Elle abrite de nombreuses espèces remarquables (courlis cendré, vanneau huppé) qui apprécient les prairies de fauche traditionnelle des fonds de vallées, nécessaires pour leur nidification. La vallée de la Saône est aussi une étape migratoire pour plusieurs espèces d'oiseaux (héron cendré, milan royal, faucon hobereau, etc.).

La plus grande partie du fond de la vallée, souvent étroite, est occupée par des prairies inondables où quelques portions de ripisylve subsistent. Le lit majeur de la Saône abrite de nombreuses petites zones humides intéressantes qu'il convient de veiller à préserver. Non constructibles, ces prairies de fauche inondables participent largement à la qualité des paysages en Pays de la Saône Vosgienne et doivent, à ce titre, être protégées et mises en valeur.

La vallée de l'Ourche, quant à elle, marque la limite Nord de la commune de Claudon et traverse les paysages forestiers de la forêt de Darney. De nombreux étangs ponctuent les paysages de la vallée et participent à une gestion hydraulique et paysagère historique. Leur entretien et leur préservation sont des enjeux essentiels en termes de préservation des paysages, mais également d'un point de vue écologique dans le but d'assurer la protection des espèces piscicoles et le franchissement des sédiments sur le site. Le lien entre chacun de ces étangs constitue un véritable corridor écologique à l'échelle de la vallée de l'Ourche qu'il convient de préserver.

Soumises plus souvent à une gestion privée, les parcelles situées en bordure de l'Ourche sont caractérisées par un fort enrésinement. Cette production sylvicole participe, d'une part, à la fermeture des paysages de la vallée débutée à la disparition de l'industrie locale (verreries), et d'autre part à l'acidification des sols en bordure du cours d'eau. Les prairies humides de fond de vallée tendent à disparaître au profit d'espèces invasives comme la Rénouée du Japon par exemple.

Si le patrimoine bâti historique et religieux de la vallée y est plutôt riche, force est de constater l'appauvrissement de la biodiversité et de la qualité des paysages en vallée de l'Ourche. La préservation d'une ambiance paysagère de qualité, en lien avec l'histoire et la géographie de la vallée apparaît dans ce sens comme un enjeu essentiel.

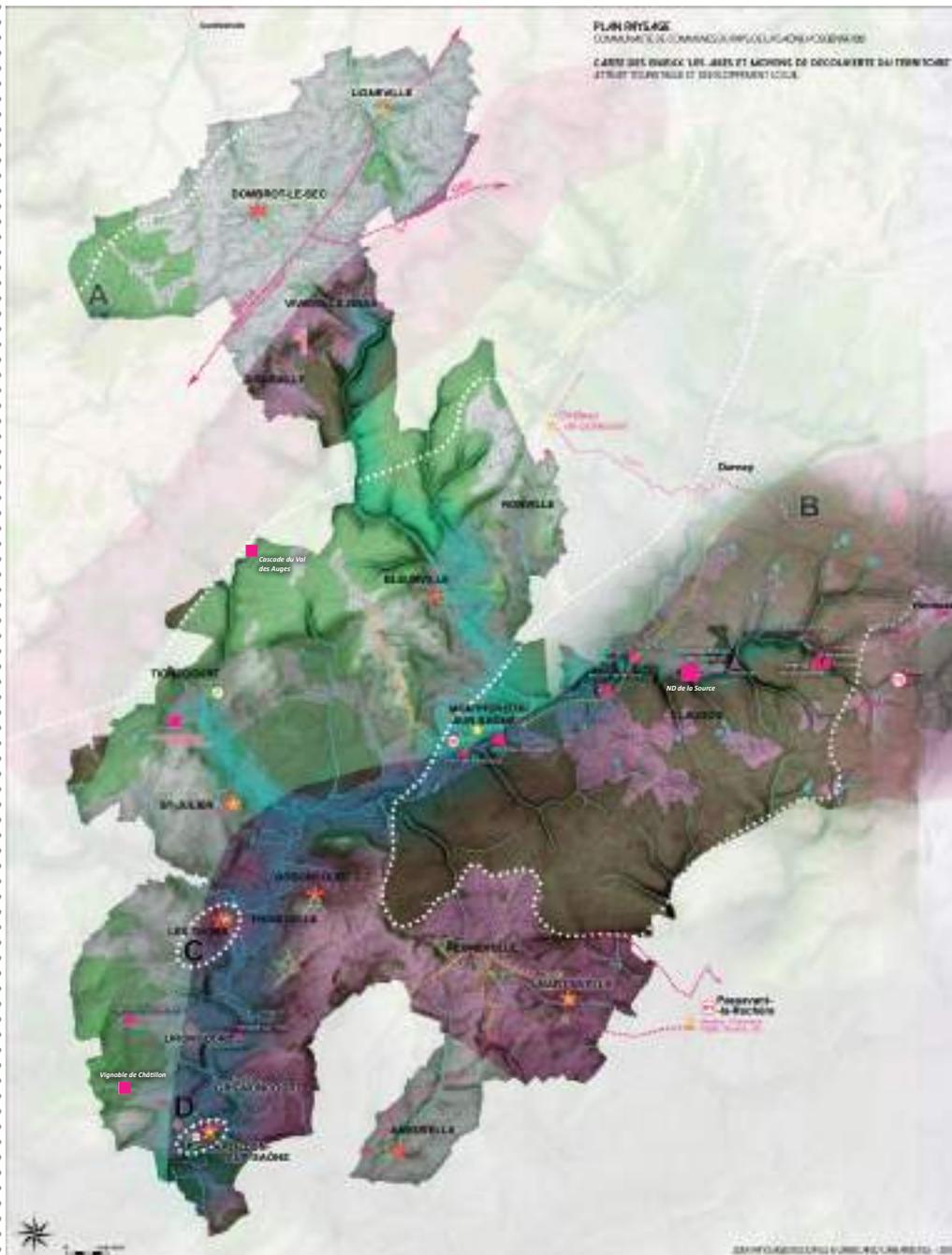
La vallée du Gras, quant à elle, traverse la forêt de Viviers-le-Gras à Bleurville et continue sa course à travers les pâturages des collines du Pays de la Saône Vosgienne. En amont, la rivière est assez dégradée par des travaux hydrauliques ainsi qu'un barrage. La grande biodiversité de l'ensemble du bassin est soumise à des dynamiques nuisant ou non à la préservation. Mais même si la vallée du Gras connaît aussi une dynamique d'enrésinement des versants de la vallée, la rivière est toutefois bien conservée dans sa partie forestière, mais beaucoup plus touchée en aval par la pénétration du bétail aux abords du cours d'eau. Le développement d'une ripisylve continue, ainsi que le maintien des forêts riveraines, constituent tous deux des enjeux essentiels pour la vallée du Gras.

Le territoire du Pays de la Saône Vosgienne est concerné par deux contrats de rivières «Saône» et «Tête de bassin de Saône» qui ont identifié une série d'actions à mettre en œuvre sur la période 2015-2017 afin de répondre à l'ensemble des enjeux liés à l'eau sur le territoire de la Communauté de communes. Le Plan Paysage prend en compte ces documents dans l'élaboration des phases d'orientations et du programmes d'actions.

**La préservation des composantes et de la diversité des ambiances des différents fonds de vallée en Pays de la Saône Vosgienne, tant d'un point de vue environnemental que paysager, apparaît alors comme un enjeu essentiel pour le développement touristique et local du territoire. En effet, ces paysages restent de très bons supports d'actions pédagogiques et de sensibilisation.**

# LES AXES ET MOYENS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

## ATTRAIT TOURISTIQUE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL



### LÉGENDE :

#### PAYSAGES REMARQUABLES IDENTIFIÉS PAR LA DREAL LORRAINE

- 1 - Côtes de la Vôge Monts Faucilles
- 2 - Massif forestier de la dépression de Darney

#### SITES EMBLÉMATIQUES IDENTIFIÉS PAR LA DDT DES VOSGES

- A - Monts Faucille
- B - Forêt de Darney
- C - Village de Les Thons
- D - Village de Châtillon-sur-Saône

#### ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

- Monument historique classé avec périmètre de protection
- Monument historique inscrit avec périmètre de protection
- Ensemble patrimonial remarquable et/ou site pouvant être support d'attrait touristique et de développement local
- Calvaire remarquable isolé
- Calvaire mis en scène par des plantations d'arbres (arbres majestueux)
- Chapelle isolée
- BOURG** Très nombreux petit patrimoine dans les bourgs (fontaines, lavoirs, égayoir, ponts etc.)
- Musées existants en lien avec l'histoire du territoire

Rivières et ruisseaux identitaires du territoire

Massifs boisés aux ambiances fraîches et bucoliques

#### ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE

- Chemins de grande randonnée (GR7 et GR714) au Sud du territoire et circuit touristique de la Vallée de l'Ourche
- Itinéraire de l'ancienne voie ferrée (tracé, anciennes gares, ouvrages)
- Routes en balcon offrant des vues lointaines sur les paysages
- Maison de la nature de Tignécourt, sentier de découverte du CD88
- Syndicat d'initiative de la Saône Touristique
- Grandes vues remarquables sur les silhouettes des bourgs et sur le grand paysage

# PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

## PAYSAGES RECONNUS

Le territoire présente de très grandes richesses paysagères, avec en particulier des secteurs où les paysages sont identifiés comme remarquables, essentiellement la côte de la Vôge ou «Monts Faucilles», et la frange Sud-Est du territoire, comprenant la Saône et toute la partie du territoire située en rive gauche.

Ces deux ensembles paysagers remarquables sont, en partie, identifiés comme sites emblématiques, tout comme les bourgs de Châtilillon-sur-Saône et de Les Thons du fait de leur grande richesse patrimoniale.

**La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a identifié en 1995 des grands types de paysages. Au regard de cette cartographie, le territoire du Pays de la Saône Vosgienne présente des paysages patrimoniaux majeurs, très pittoresques, qui jouent un rôle stratégique pour l'attractivité et pour l'image de marque de la Lorraine, qu'il convient de préserver et de valoriser.**

## DÉCOUVERTE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

Les problématiques liées au patrimoine sont importantes sur le territoire, que ce soit en termes de protection, de préservation, de valorisation ou encore de restauration.

Les Monuments Historiques classés ou inscrits sont globalement préservés et entretenus par les communes, même si cela représente des charges financières importantes pour les petites collectivités. Les abords immédiats restent généralement simples et l'espace public attenant généreux mais, trop souvent, peu valorisé.

Le petit patrimoine vernaculaire est conséquent, il véhicule l'identité du territoire, car il est en majeure partie lié à l'eau. Fontaines, lavoirs, égayoirs, cours d'eau sont très nombreux. Malgré l'attachement des élus et des habitants à ce petit patrimoine, il perd parfois son usage premier comme les fontaines qui fournissaient de l'eau, tout en étant des lieux de rassemblement et de convivialité au cœur des villages. Ces remarquables fontaines ont parfois été transformées en jardinières plantées et perdent ainsi tout leur sens.

Les calvaires (et quelques chapelles isolées) occupent une place importante dans le grand paysage. Implantés de manière stratégique et historique, ils marquent parfois l'entrée du village, la croisée de chemins ou un point de vue ouvert sur le grand paysage. Accompagnés d'arbres remarquables ou parfois d'une aire de pique-nique, ils deviennent de véritables espaces publics attractifs qu'il convient de valoriser et de remettre en scène.

Les qualités paysagères des nombreux cours d'eau, mais aussi des espaces boisés remarquables contribuent à la qualité du cadre de vie en Pays de la Saône Vosgienne et sont sources d'attractivité. La forêt en particulier reste un atout important pour le territoire, tant d'un point de vue écologique que paysager. Le projet de Parc Naturel Régional s'appuie sur ses richesses pour développer son projet de conservation du patrimoine naturel et culturel. Ce label serait une chance pour le territoire qui serait ainsi reconnu pour ses valeurs paysagères.

D'un point de vue touristique, les enjeux sont forts, car mis à part les chemins de grande randonnée qui «transitent» par le territoire, il existe peu d'itinéraires permettant la découverte des richesses cachées du Pays de la Saône Vosgienne. Quelques musées thématiques sont néanmoins présents et racontent l'histoire locale comme à Châtilillon-sur-Saône et Monthureux-sur-Saône. Un travail de signalétique a déjà été réalisé (en partenariat avec des associations locales) dans certains secteurs comme la vallée de l'Ourche. Ce dernier permet d'expliquer l'histoire du site et les activités qui s'y déroulaient. Cette démarche est intéressante et mérite d'être valorisée et étendue.

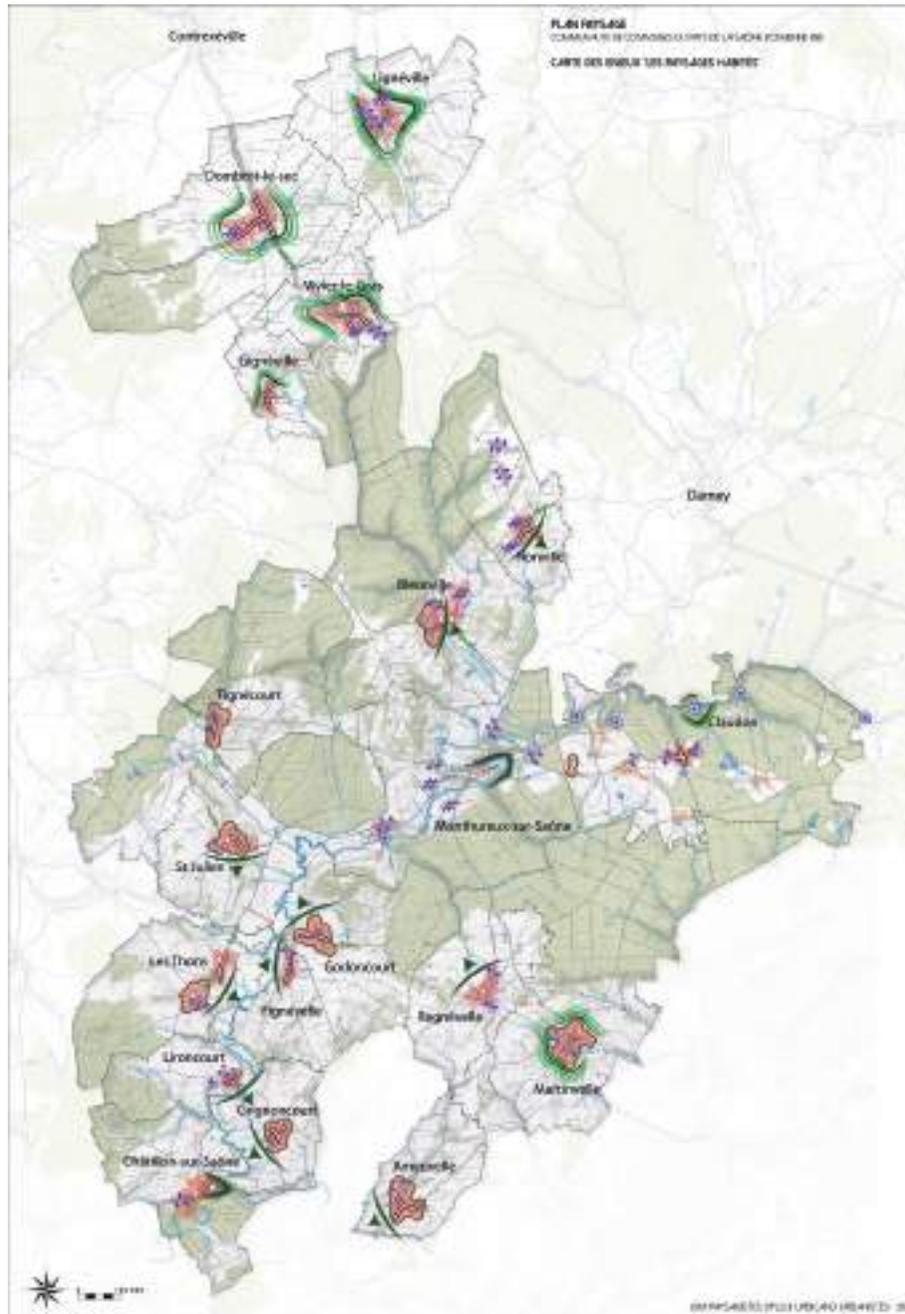
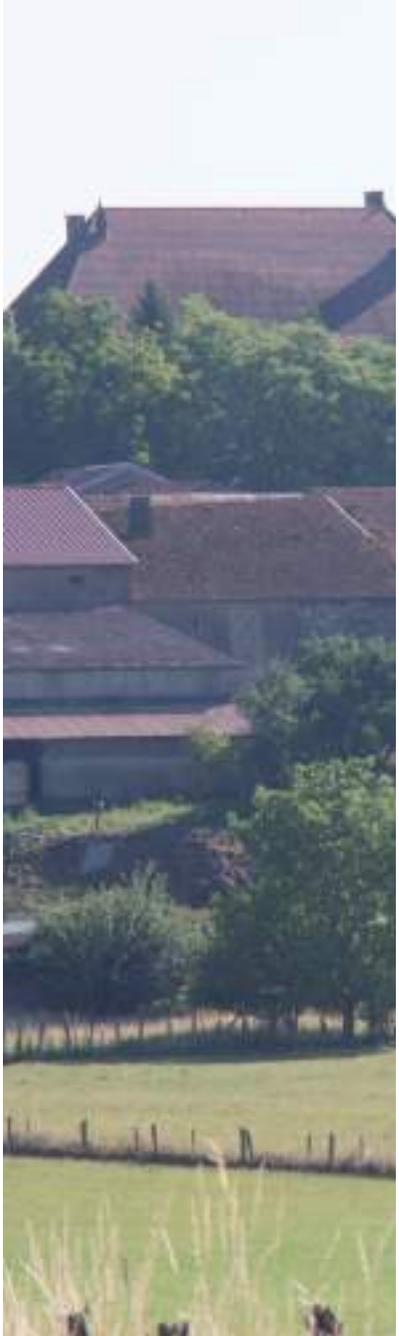
Le sentier de découverte de la forêt de Tignécourt, lié à la Maison de la Nature, mais aussi le site pédagogique de la vallée du Préfontrupt sont aussi très intéressants et permettent de préserver et d'apprécier les richesses naturelles du territoire.

L'ancienne voie ferrée possède un potentiel intéressant, en particulier pour ses ouvrages anciens comme le Pont Tatal, mais aussi car elle permettait de relier Monthureux-sur-Saône et Darney. Un projet de voie verte pourrait en partie permettre de valoriser cette liaison douce qui traverse la vallée de l'Ourche.

L'implantation de certaines routes sur les crêtes des reliefs du territoire offrent de véritables belvédères sur le paysage, avec parfois des panoramas à 360°. Ces routes en balcon, telle que la RD2 traversant le Val de Saône calcaire, méritent d'être valorisées et une attention particulière devra être portée concernant leur aménagement paysager. Créer des points d'arrêt sur les itinéraires de découverte et mettre en scène des belvédères permettant de découvrir les paysages du territoire est aussi un enjeu important.

**Le territoire du Pays de la Saône Vosgienne présente de fortes potentialités, sources d'attractivité. Un projet d'ensemble mettant ces différents éléments en relation et les hiérarchisant permettrait de valoriser le territoire, les paysages et de favoriser ainsi le développement local du territoire.**

# LES PAYSAGES HABITÉS



## LÉGENDE :

### ARMATURE URBAINE

-  Bourg de Monthureux-sur-Saône: présence d'équipements et commerces pour la Communauté de Communes
-  Village ponctuant les paysages agricoles
-  Hameau ponctuant les clairières de la forêt de Darney et la vallée de l'Ourche
-  Voie structurante à fort trafic routier
-  Voie secondaire de liaison entre les bourgs de la Communauté de Communes
-  Chemin rural et d'accès aux espaces agricoles et forestiers

### IMPLANTATION DES BOURGS ET CEINTURE VERTE

-  Bâti implanté sur un éperon rocheux avec ses jardins et vergers en terrasse
-  Bâti implanté en balcon, milieu de coteau entre prairie et champs dans la ceinture de vergers
-  Bâti implanté en fond de vallon traversé par un cours d'eau

### MORPHOLOGIE URBAINE

-  Village rue simple / village rue en intersection où l'usoir joue un rôle majeur dans la qualité du cadre de vie
-  Espace public à valoriser (place, placette)
-  Extension urbaine récente en manque de qualité paysagère
-  Implantation de bâtiments agricoles récents isolés de faible qualité paysagère
-  Entrée de village préservée de bonne qualité paysagère

### CARACTÉRISTIQUE ARCHITECTURALE

-  Patrimoine architectural rural de qualité à l'échelle du bourg
-  Site touristique emblématique de Châtillon-sur-Saône grâce à son patrimoine remarquable
-  Petit patrimoine lié à l'eau de qualité / à valoriser
-  Site de patrimoine industriel remarquable
-  Étirement de constructions récentes discontinues et de faible qualité architecturale en entrée de village

# PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

## URBANISME ET PAYSAGE

Le territoire du Pays de la Saône Vosgienne possède **un paysage préservé où de nombreux villages et bourgs ponctuent l'espace agricole**. Situé à la croisée de deux routes principales de la Communauté de Communes, **Monthureux-sur-Saône** est un bourg-centre qui **regroupe l'ensemble des besoins quotidiens des habitants** du territoire (équipement scolaire, santé, loisirs et commerces). Le développement urbain de ce bourg au « coup par coup » a généré une ville étendue de faible qualité paysagère où la valorisation de sa traversée semble nécessaire pour la rendre plus attractive.

En dehors des axes de communication principaux (ex RN) et en dehors des fortes pressions urbaines des grandes villes, l'armature urbaine présente majoritairement des **villages groupés, bien implantés dans le paysage** grâce à leur ceinture verte de vergers ou potagers. Ils souffrent globalement d'une perte de population qui se traduit par un **enfrichement de l'usoir, des vergers ou des potagers en limite d'espace agricole**. Seule la **frange nord du territoire**, à proximité du bassin de vie de Contrexéville et Vittel, **et la frange Nord-Est vers Darney, ont connu un développement de leur paysage bâti** pas toujours en continuité du bâti ancien. Si les villages semblent plus habités que les communes Sud du territoire, nous percevons surtout leur développement sous forme de **lotissements pavillonnaires fragilisant les silhouettes de bourgs, en rupture avec les qualités urbaines liées à l'usoir**.

La morphologie urbaine de village-rue ou « en intersection » joue un rôle majeur dans la qualité urbanistique des paysages bâtis. D'intérêts communautaires, **les usoirs ont tendance à se refermer ou faire l'objet de traitements individualisés** (traitement de sol varié, pose de clôture...) ce qui nuit à la qualité de la traversée du village et du patrimoine bâti. Quelques villages et bourgs possèdent en plus de ces espaces, **des places intéressantes au traitement paysager « routier » de faible qualité**. Elles ne jouent plus forcément leur rôle d'espace partagé, de vie collective, appropriable par les habitants.

## ARCHITECTURE ET PAYSAGE

L'évolution agricole des villages va de paire avec l'évolution des pratiques et des besoins des agriculteurs. Le tissu bâti architectural ancien de taille modérée traduit l'activité agricole au sein du village. Les contraintes sanitaires et les besoins de **bâtiments plus importants sont facilement repérables dans le paysage du territoire en périphérie des bourgs**. Les volumétries de ces bâtiments isolés s'intègrent bien dans le paysage mais leurs abords et leurs couleurs de bardage ne sont pas toujours bien traités.

L'histoire du territoire se traduit au travers de son important patrimoine architectural. Le bourg Renaissance de Châtillon-sur-Saône est un joyau en cours de restauration et un fer de lance pour l'activité touristique et l'image du territoire. Cependant, **le patrimoine architectural rural, formant les villages et hameaux alentours, présente également un intérêt de qualité**. Il est important de le dynamiser progressivement. Les bâtiments n'ont subi que peu de transformations dans leur volumétrie d'origine. **Quelques détails de réhabilitation de façades nuisent à l'harmonie et à l'unité des groupes de maisons mitoyennes**. L'accompagnement et la sensibilisation des projets de réhabilitation permettront à tous de mieux prendre en compte les spécificités architecturales pour améliorer l'attractivité des villages.

En plus du patrimoine remarquable des églises, abbayes et monastères, le territoire est doté d'**une riche diversité de fontaines et lavoirs** qui ponctuent les espaces publics villageois. Des rénovations récentes sont visibles, mais bon nombre d'entre eux ont perdu leur fonction première de mise en valeur de l'eau dans les bourgs. Ressource essentielle et attractive, **l'eau est un vecteur de qualité du cadre de vie**.

**La banalisation et la standardisation architecturale** touchent toutes les communes avec un degré plus ou moins important. Les contrastes de formes, de volumétries, d'implantations du bâti, d'utilisation de matériaux et de couleurs des façades sont tellement visibles entre les nouvelles constructions et les bâtiments anciens qu'**une seule construction peut impacter à elle-seule une entrée de village** ou une silhouette de bourg.



# 1

ANNEXES  
CARTE DES ENJEUX ET DYNAMIQUES





**PLAN PAYSAGE .**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE .**

**Phase 1 DIAGNOSTIC PARTAGÉ & ENJEUX .**  
**Réalisation du document étape .**  
**Juillet 2014 .**

**Agence JDM Paysagistes .**  
54, boulevard Carnot . 21000 DIJON .  
j.d.m@orange.fr . T+33 3 80 66 71 69 .

**URBICAND .**  
71, rue Chabot Charny . 21000 DIJON .  
vincent.dossantos@urbicand.com . T+33 3 80 36 49 42 .